



LE FAIT ASSOCIATIF
entre « tout-État »
& marchandisation

ACTES DU COLLOQUE

MARDI 4 JUIN 2019
LILLE GRAND PALAIS

SOMMAIRE

UNE EXIGENCE MORALE ET POLITIQUE

Michel Caron, Président de l'ALEFPA p. 04

LE FAIT ASSOCIATIF, ENTRE « TOUT-ETAT » ET MARCHANDISATION

Olivier Baron, Directeur Général de l'ALEFPA p. 06

CONFÉRENCES PLÉNIÈRES

Viviane Tchernonog, Chargée de recherches au CNRS dans le domaine de l'analyse économique des associations :

Profil et poids des associations. Ressources, comment vivent les associations ? p. 12

Philippe Jahshan, Président du Mouvement associatif :

Le rôle du Mouvement associatif dans l'économie sociale et solidaire p. 20

Roland Janvier, Docteur en sciences de l'information et de la communication :

Réinvestir l'action sociale dans sa dimension politique p. 30

Josiane Bigot, Présidente de la CNAPE et magistrat honoraire :

Le fait associatif et les droits des enfants p. 36

POUR LA COOPÉRATION ENTRE LES CHERCHEURS ET LES PROFESSIONNELS

Michel Caron, Président de l'ALEFPA p. 44

TABLES RONDES*

Table Ronde n°1 : Politique de santé et cohésion sociale p. 48

Table Ronde n°2 : Les associations et l'avenir des politiques de solidarité p. 58

GRAND TÉMOIN

Patrick Kanner, Sénateur du Nord, Conseiller Départemental p. 74

LE TEMPS DES PROPOSITIONS ET DES PROJETS

Michel Caron, Président de l'ALEFPA p. 78

* Animées par Emmanuelle Deleplace, journaliste Hospimedia

UNE EXIGENCE MORALE ET POLITIQUE



MICHEL CARON
Président de l'ALEFPA

Mesdames, Messieurs, Bonjour !

Bienvenue dans cette belle ville de Lille. Je dois d'abord vous présenter les excuses de Martine Aubry la Maire de Lille. Nous espérons qu'elle puisse être présente pour vous accueillir tous et toutes dans notre bonne ville de Lille.

Madame Aubry étant un responsable très occupé elle n'a pas réussi, hélas, à se libérer, c'est pourquoi je vous transmets ses excuses et les excuses de l'équipe municipale.

Je voulais vous saluer toutes et tous, et me réjouir de vous retrouver à ce rendez-vous. Permettez-moi de saluer également une personnalité qui a fait beaucoup de chemin pour nous rejoindre. Cette présence est encourageante, parce que nous nous connaissons depuis quelque temps, et il s'agit d'enjeux qui touchent à l'éducation et aux jeunes; je voulais saluer la présence de Madame Jeanne Siméon qui est ministre de l'Education et du Développement des Ressources Humaines des Seychelles. À l'autre bout du monde, dans l'Océan Indien, il y a aussi des enfants, des jeunes qui accordent toute leur confiance à leurs enseignants. Certains sont handicapés, et ils comptent sur l'expérience des associations et sur la volonté des gouvernements pour prendre en considération les difficultés qu'ils rencontrent. Donc Madame la ministre, merci de l'intérêt que vous portez au travail que fait l'ALEFPA, aussi, dans l'Océan Indien. Je salue et remercie également tous ceux qui ont accepté de présenter une conférence ce matin.

Vous avez les uns les autres remarqué que le titre de ce colloque, est tout sauf un sujet doux, mou et flou. En effet, l'idée d'évoquer le fait associatif entre le tout - État et la marchandisation situe bien l'ambiance de réflexion que nous souhaitons aujourd'hui. Je voulais aussi, parce que ça fait partie de la vie, dire que cette invitation au colloque se déroulait en référence à un anniversaire collectif. Celui de l'ALEFPA, l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie qui peut faire état de 60 ans d'expérience. Donc l'idée d'investir dans l'intelligence collective n'est évidemment pas un hasard dans la démarche de notre association. Je tiens aussi à dire que nous ne sommes pas tentés par l'autocélébration, le contentement de nous-mêmes, j'ajouterais que sauf avis contraire, nous ne souffrons pas ensemble d'hypertrophie du « moi associatif ».

Pour autant 60 ans après la création de l'ALEFPA, nous avons voulu porter, avec d'autres, un témoignage qui est engagé et qui est un témoignage tourné vers l'avenir. Au fond l'anniversaire, ça sert à regarder devant soi. Alors si on regarde devant soi, nous avons, nous à l'ALEFPA, voulu investir sur cette grande question sociale qui nous mobilise et qui nous a amenés aujourd'hui, et cette année 2019, à en faire une année de réflexion, d'initiatives, de témoignages. L'anniversaire sert aussi à préparer l'avenir.

Le projet associatif, l'histoire associative comme vous le savez, est à la fois issue de divers mouvements de révolte, contre l'injustice mais aussi de conquête de nouveaux champs d'activité et de nouveaux droits. On pourrait citer maints exemples: le combat des femmes, le combat des noirs aux États-Unis, et partout dans le monde bien des exemples montrent comment cette invention de l'association a été porteuse de tous ces progrès.

Pour le dire un peu plus globalement, c'est aussi l'expression d'une exigence morale et simultanément d'une volonté politique de transformer le monde. Associer la morale et la politique: sans doute la vie associative est-elle un endroit où ces deux grandes ambitions peuvent être portées ensemble.

L'histoire nous montre comment en s'associant, les hommes interpellent simultanément, l'ordre social mais aussi l'ordre économique.

En réfléchissant au fait associatif qui a déjà une longue histoire, nous avons voulu porter avec d'autres, l'idée que nos groupements volontaires de personnes constituent une force créative dans l'espace public, créatrice d'espaces publics.

Et cette force a une dimension économique, et aussi une dimension politique.

À l'ALEFPA, nous nous référons au principe d'initiatives solidaires, mais nous revendiquons aussi un humanisme actif et responsable. Nous nous soucions des résultats.

Quand nous accueillons et quand nous accompagnons les enfants et les jeunes au sein des dispositifs de la protection de l'enfance, par exemple, je veux témoigner qu'il m'arrive parfois de me poser la question, dans ce cadre: Y a-t-il une vraie vie entre le juge et le psychologue?

Et lorsque nous œuvrons avec d'autres associations, les fondations, les mutuelles dans les domaines de la santé, et en mobilisant les compétences médico-sociales, ainsi que le travail social, la grande question qui demeure est, ce projet de société inspiré par la solidarité.

Nous pensons qu'entre l'intervention publique et les forces du marché, l'association peut agir et porter témoignage de ce dépassement nécessaire de la pensée binaire, qui réduirait les citoyens à des consommateurs de services publics ou des commerces de dimensions diverses.

Cette pensée aurait tendance aussi à cantonner les associations dans une existence résiduelle et marginale de la lutte contre l'exclusion. Alors je veux souligner à cet instant et en signe de remerciement, la présence simultanée aujourd'hui de professionnels, de chercheurs et je veux dire que nous mesurons la chance, et je parle aux professionnels et aux chercheurs, nous mesurons la chance de vous accueillir et de vous voir ensemble pour encourager et affirmer la nécessité des liens entre la recherche sur la vie associative et les acteurs directs de la société civile.

À l'ALEFPA nous n'opposons pas la construction des savoirs au déploiement de l'expérience. Nous n'opposons pas non plus la démocratie participative et la démocratie représentative. Nous aspirons à une société plus solidaire. Sur le champ de la santé et de l'action sociale nous avons, chercheurs, professionnels, responsables politiques et associatifs, nous avons à développer des coopérations fortes qui inspireront les grands chantiers d'avenir, que sont ceux de la politique et de l'intérêt général, ce sont ceux de l'économie, et ce sont ceux aussi de l'action publique.

Merci à tous pour votre présence, votre attention et votre éventuelle participation au débat aujourd'hui.

Je vais maintenant passer la parole à Olivier Baron, Directeur Général de l'ALEFPA, qui va présenter la problématique du jour. Merci Olivier.

LE FAIT ASSOCIATIF, ENTRE TOUT-ETAT ET MARCHANDISATION



OLIVIER BARON
Directeur Général
de l'ALEFPA

Voilà un beau sujet pour notre colloque des 60 ans de l'ALEFPA. Je tiens ici à remercier Daniel Dubois, grand organisateur de cet anniversaire. Il a porté depuis plus d'un an, ce thème, l'organisation de ce colloque et toutes les manifestations dans les territoires.

Le Président l'a rappelé il y a quelques minutes, les associations ont un rôle à jouer pour que la société soit plus humaine, pour qu'elle prenne soin des plus fragiles de ses membres.

Comme le disait Jean Gadrey, économiste spécialiste des services et des indicateurs de richesse, les associations portent l'économie du "prendre soin" face à une économie de production :

- prendre soin des personnes
- prendre soin du lien social
- prendre soin des choses et des objets
- prendre soin de la nature
- prendre soin de la démocratie.

Les associations représentent aussi un phénomène de société qui nous concerne tous.

Voyez cette honorable assemblée, nous sommes 350, au moins la moitié d'entre nous sont soit adhérent, salarié, dirigeant, bénévole ou bénéficiaire d'une association. Je dirai même qu'au regard du sujet de la journée, je pense qu'il y en a bien plus...

Les associations sont les corps intermédiaires qui concrétisent le principe de solidarité. Elles représentent une chance pour la société et portent la voix des plus fragiles, ceux que l'on n'entend pas. Elles sont aussi des laboratoires d'innovation sociale.

Partant d'une idée généreuse, les membres de ces associations se lancent sans autre ambition que l'intérêt général. Ils sont de toutes les inventions possibles et sont capables de relever des défis improbables pour mener à bien leur mission.

Je citerai ici deux exemples, celui des Jardins de Cocagne de la Haute Borne. Jean-Louis Poillion a eu l'idée de lancer un projet de maraîchage bio et solidaire à Villeneuve-d'Ascq, au milieu d'un parc d'activité tertiaire. Ce projet s'est monté sur sa volonté et celle de ses partenaires engagés. Aujourd'hui, il est reconnu, il a permis le retour à l'emploi de nombreuses personnes et encouragé le développement de la culture bio. C'est un projet autonome.

L'autre exemple, est celui d'Olivier Rak, l'un des directeurs de l'Alefpa. Il constate qu'un nombre important d'enfants de l'ASE* est en grande difficulté, ceux que l'on appelle les cas complexes. Il croit qu'une réponse éducative peut être apportée pour ces publics. Il en discute avec le département des Pyrénées Orientales et ils lancent, ensemble, le projet Regain. Ce projet est aujourd'hui un succès puisque les résultats sont au rendez-vous et que les enfants, dans leur majorité sont réinsérés.

Cela démontre que l'esprit associatif est également présent dans les petites et les grandes associations. Il faut préserver la diversité associative, encourager et soutenir les projets sur les territoires, être entreprenant plus qu'entrepreneur.

Les associations sont plurielles parce que la société est plurielle, elles font partie de l'économie solidaire

* Aide Sociale à l'Enfance

et sociale qui a, elle même, de multiples facettes. Quel est le point commun entre une association locale de défense des femmes victimes de violences conjugales, et dont l'action repose sur quelques salariés et beaucoup de bénévoles, et une grande mutuelle confrontée à la concentration de son secteur et qui emploie des dizaines de milliers de salariés ?

C'est certainement la richesse de ce secteur d'associer en son sein, une telle diversité. C'est le caractère ouvert et pluraliste des associations et de l'économie solidaire.

Le monde associatif est riche de nombreuses déclinaisons mais toutes les associations ont en commun un objet qui n'est pas lucratif mais d'intérêt général et une gestion désintéressée. Ce monde associatif doit faire face à de nouvelles approches de son économie interne.

Est-ce que ces évolutions remettent en cause l'idée même d'association ?

LE FAIT ASSOCIATIF

Pour aborder cette question, je voudrais partager avec vous cette phrase de Pierre Waldeck-Rousseau, l'un des pères de la loi de 1901 "L'homme ne peut rien faire en bien ou en mal qu'en s'associant. Il n'y a pas d'armure plus solide contre l'oppression ni d'outils plus merveilleux pour les grandes œuvres."

Associer, s'associer, être associé, voilà, je crois, le fondement de l'association. La loi de 1901 est une loi de liberté publique qui permet à chacun de s'associer à d'autres pour poursuivre des buts autres que lucratifs. Elle ouvre la possibilité d'associer les uns et les autres au projet. Enfin, elle tient compte des bénéficiaires, les usagers dit-on parfois, qui doivent être associés aux projets menés. C'est ce lien social et même ce liant social que représentent les associations.

Les associations ne sont pas une particularité française car le secteur existe, même si sa forme est parfois différente, dans de nombreux pays. On estime à près de 100 millions le nombre d'européens engagés dans une association. C'est beaucoup et c'est rassurant sur le partage culturel du don, du bénévolat et de la solidarité.

En France, 23 millions de personnes, soit 45 % de la population majeure, adhèrent à une association et 13 millions ont une activité bénévole. Le bénévolat est inscrit dans la culture de la solidarité.

LA MARCHANDISATION

La complexité de la question se trouve déjà dans l'appellation à retenir.

On peut lire quand on parle de l'ESS*, du tiers secteur, du secteur à but non lucratif, de la nouvelle économie sociale, de l'économie solidaire, de l'économie plurielle ou encore de la sphère intermédiaire. Je pense que je n'ai d'ailleurs pas recensé tous les termes utilisés. C'est dire si le sujet est riche et porteur...

L'ESS est un secteur d'activité à part entière qui, en France, prend en charge 9 personnes handicapées sur 10, représente 30 % des hôpitaux ou protège 39 millions de personnes.

Le secteur de l'ESS représente un budget annuel de 113 milliards d'euros.

Il emploie 1,8 million de personnes soit plus que les secteurs de la construction, de la banque et même du transport. C'est 1 salarié sur 10 du secteur privé qui travaille dans une association.

* Economie Sociale Solidaire

On parle donc d'un secteur important pour l'économie du pays puisque rapporté au PIB, l'ESS représente 3,5 %.

Évidemment, présenté comme cela, le secteur devient un sujet économique à part entière et l'on sent les intérêts et les appétits s'éveiller. Si les associations sont un secteur économique, c'est que leurs activités relèvent de l'économie. Or, l'économie se réduit pour certains à l'offre et la demande, donc tout a un prix. Les missions traditionnelles des associations n'auraient ainsi pas de raisons d'être exclues de ce système.

C'est la marchandisation qui se traduit par exemple par des notions comme le coût à la place, les appels à projets ou appels d'offres. Les associations deviennent des acteurs économiques régis par les mêmes règles que les entreprises, elles peuvent même, pour certaines se considérer comme des entreprises. C'est oublier que les associations sont des acteurs du lien social et non des entreprises occupant un marché.

Les appels à projets et calculs des coûts permettent de rationaliser le fonctionnement de certaines associations et d'objectiver des choix d'acteurs. Néanmoins, les associations doivent se positionner en préservant leur liberté associative. Les associations ne sont pas des agents mais des partenaires des autorités. C'est une relation qui doit être équilibrée.

C'est la vivacité associative et l'attachement aux territoires qui fait la force et la dynamique des associations. Si elles deviennent des entreprises comme les autres, quel est l'intérêt de garder le statut particulier des associations.

On parle déjà d'entrepreneurs associatifs. On arrive aux groupes associatifs puis aux conglomérats peut-être.

Cette évolution amènera à la constitution de groupes associatifs proches des groupes de sociétés et au développement de dérives technocratiques voire technicistes. La technocratisation se traduit par le développement de normes de calculs de performance, de maîtrise des coûts, de retour sur investissement, et le technicisme porte en lui une réduction mécaniste de la complexité sociale sous prétexte de rationalisation.

Il faut faire attention car cette évolution nie l'esprit associatif même.

Les associations seraient-elles coincées entre le tout - Etat et la marchandisation ? Doivent-elles faire ce choix ? Dès lors, faut-il encore des associations ?

L'AVENIR DES ASSOCIATIONS

La question de ce jour est quel est l'avenir des associations. Bien sûr, si nous la posons, c'est que nous pensons qu'il y en a un entre le tout - Etat, la vision d'une économie dirigée et la marchandisation portée par une vision économique libérale reposant sur le simple marché.

Quelle est la place des associations dans la société ?

La particularité associative est un atout dans un monde qui recherche du sens.

Les associations fondent leur action sur l'économie humaine, celle qui met l'homme au cœur de ses ambitions. Quelle satisfaction quand une personne accompagnée revient vers vous quelques années après en vous disant « J'ai réussi ma vie ! » ?

C'est un grand bénéfice pour la société que d'être capable d'accompagner ses plus fragiles, ses plus

faibles. C'est même, je crois, un indicateur de son niveau de civilisation.

Les associations doivent cependant refonder leur dimension politique. L'un des directeurs de l'ALEFPA, Laurent Quiles disait récemment : " j'ai l'impression de faire de la politique dans mon action de tous les jours. Mais de la politique du premier mètre. La politique de l'hyper proximité".

Cette dimension politique est fondée sur trois piliers.

Le premier est la gouvernance réinventée. Cette gouvernance associative investie et désintéressée est un atout pour les associations. Elle porte en elle la démocratie associative et l'implication des bénévoles à chaque étape de la vie de l'association.

Le second est la professionnalisation accrue des acteurs associatifs qui renforce la légitimité d'action des associations.

Enfin, **le troisième** pilier est la nouvelle alliance avec les usagers qui s'impliquent de plus en plus dans la vie de l'association. Ils sont partie prenante des évolutions associatives et se réapproprient leur destin. Les associations portent la parole de ceux que l'on n'entend pas et il faut qu'on puisse les écouter au sein des associations.

Les associations sont des lieux d'initiatives et d'innovations sociales. Il faut encourager ces prises de risques pour la création de réponses hors normes.

Quand les entreprises doivent se creuser la tête pour développer des programmes de RSE*, les associations ont cette responsabilité sociale dans leur ADN.

Dans ce cadre rénové, les associations, acteurs ancrés dans le territoire, revisiteront leurs modèles organisationnels pour devenir ces "organisations du seuil" telles que les présente Roland Janvier, l'un des intervenants de ce colloque.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET CONCLUSION

Programme riche et dense.

Matin : Présentations d'universitaires.

Madame Tchernonog sur « Le paysage associatif français », avec beaucoup plus de détails sur ce que sont les associations en France, imagé par des chiffres très précis.

Monsieur Jahshan avec « le rôle du Mouvement associatif dans l'économie solidaire et sociale ».

Monsieur Janvier que je viens de citer sur « réinvestir l'action sociale dans sa dimension politique ».

Pour clôturer la matinée : Madame Bigot, Présidente de la CNAPE, nous parlera du « Fait associatif et du droit des enfants ».

Le président de l'ALEFPA, Michel Caron fera ensuite une synthèse et présentera le rôle de l'économie sociale et solidaire, les enjeux et perspectives des politiques publiques, ce qui ouvrira la possibilité des tables rondes cette après-midi, qui seront animées par Madame Deleplace, journaliste et partenaire de cette journée.

* Responsabilité Sociale des Entreprises

On aura donc deux tables rondes cet après-midi :

- L'une sur la politique de santé et la cohésion sociale
- L'autre sur les associations et l'avenir des politiques de solidarité

Après ces tables rondes, Monsieur Kanner, Sénateur et ancien ministre viendra donner son témoignage. Le Président de l'ALEFPA clôturera les travaux.

Pour conclure cette ouverture, cette mise en musique, nous terminerons par une citation de Paul Ricoeur :
« Une vie bonne pour et avec autrui dans des institutions justes »
Si cela n'est pas la définition de l'association...

Pour l'injonction : Make association, great again

Merci



**VIVIANE
TCHERNONOG**
Chercheur - CNRS,
Centre d'économie
de la Sorbonne de
l'Université Paris 1

Profil et poids des associations

La dernière édition de l'enquête sur le paysage associatif français porte sur l'état du secteur en 2017¹. Elle fournit les principales analyses et données chiffrées de cadrage de ses différentes composantes. Nombre d'associations, répartition par secteurs d'activité, principales caractéristiques : sont autant de sujets sur lesquels s'est penchée la nouvelle édition du « Paysage associatif français ». Cette dernière propose également une estimation du poids économique des associations en termes d'emploi, de budget, de bénévolat et analyse les questions relatives à leurs ressources budgétaires

MÉTHODOLOGIE

Pour permettre des comparaisons dans le temps, la dernière édition de l'enquête sur le paysage associatif a été conduite dans les mêmes termes que les enquêtes précédentes, notamment celles de 2006 et 2012² : le questionnaire a été adressé aux mairies et aux groupements de communes, qui l'ont ensuite distribué aux associations présentes sur leur territoire. Ce document, qui compte 90 questions, présente peu de changements comparativement aux éditions précédentes. 56 activités détaillées sont proposées aux associations de façon à repérer à un niveau fin leur secteur d'activité principal. Les codages effectués par les associations ont fait l'objet d'une relecture et, dans 25 % des cas, d'une correction de façon à homogénéiser le plus possible leur inscription dans les secteurs d'activité. Les choix méthodologiques, et notamment l'organisation de l'enquête à partir des mairies, induisent nécessairement des biais qui sont identifiés et corrigés dans la présentation des résultats. L'échantillon soumis à l'analyse compte 7421 questionnaires exploitables. Le budget cumulé du secteur a été estimé à partir des données de l'enquête « Associations » de l'Insee de 2014³. Cette estimation a été actualisée à partir du taux d'évolution de la masse salariale issu des données de l'Acoss⁴. Les budgets de l'année 2011 ont été recalculés selon la même méthodologie de façon à mesurer le plus justement possible les évolutions intervenues entre 2011 et 2017. L'extrapolation des données de l'échantillon au niveau national a été effectuée par segments associatifs : 14 segments ont été constitués sur la base des 7 grandes catégories de secteurs d'activité pour chaque type d'associations employeuses ou sans salarié⁵. À noter que les arrondis effectués ne permettent pas toujours d'obtenir un total de 100 %.

1 500 000 ASSOCIATIONS EN ACTIVITÉ

La confrontation des données relatives aux créations d'associations, du traitement du répertoire national des associations et des résultats issus de l'enquête « Paysage associatif » a conduit à estimer à 1 500 000 le nombre d'associations en activité en 2017. Le nombre d'associations employeuses pour cette même année, qui n'est pas encore disponible à partir des sources publiques, a été estimé à 159 000 associations. Par déduction, le nombre d'associations sans salarié, qui fonctionnent donc exclusivement à partir du travail bénévole, s'élève à 1 341 000 : ces dernières représentent 89 % du nombre total d'associations en activité (v. tableau 1 page suivante).

PROFIL DES ASSOCIATIONS

Le tissu associatif est un tissu jeune malgré la présence d'associations très anciennes : 20 % des associations en activité ont été créées après 2009. La taille des associations est souvent liée à leur âge, moindre chez les jeunes associations, qui ont des difficultés à stabiliser leur projet et pénétrer les circuits des financements publics. Les associations interviennent dans leur grande majorité à un niveau local : 37 % à un niveau communal ou infracommunal et 31 % à un niveau pluricommunal, qui prend

1. V. Tchernonog, I. Prouteau, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 3e éd., Juris Editions – Dalloz, à paraître en mai 2019. enquête réalisée grâce au soutien de l'Injep, de la Fondation crédit coopératif, de l'institut cdc pour la recherche, de la Fédération nationale du Crédit Mutuel et de chorum – cides.

2. V. Tchernonog, *Le Paysage associatif français – Mesures et*

évolutions, 1re éd., Juris éditions – Dalloz, 2007 ; V. tchernonog, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 2e éd., Juris éditions – dalloz, 2013 ; dossier « paysage associatif – arrêt sur image », JA 2013, no 486, p. 16.

3. I. Reynaert, A. d'Isanto, « neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié », Insee première no 1587, mars 2016, JA 2016, no 538, p. 6 ; JA 2016, no 539, p. 16.

4. Acoss, « la masse salariale et l'emploi du secteur privé au premier trimestre 2018 », *Acoss stat* n° 269, juin 2018.

5. pour un état des lieux des fusions-restructurations, tiré également de la dernière édition de l'enquête « Paysage associatif français », v. p. eynaud, V. Tchernonog, JA 2019, no 593, p. 17 in dossier « Restructurations – une fusion à réaction ».

TABLEAU 1.

| RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ | | | | | | |
|---|---------------------------|--------------|--------------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Associations sans salarié | | Associations employeuses | | Total | |
| | nombre | % | nombre | % | nombre | % |
| Humanitaire, social, santé | 175 300 | 13 % | 36 200 | 23 % | 211 500 | 14 % |
| Défense des droits et des causes | 163 000 | 12 % | 9 300 | 6 % | 172 300 | 11 % |
| Education, formation, insertion | 36 700 | 3 % | 11 600 | 7 % | 48 300 | 3 % |
| Sports | 320 000 | 24 % | 43 700 | 27 % | 363 700 | 24 % |
| Culture | 305 700 | 23 % | 38 600 | 24 % | 344 300 | 23 % |
| Loisirs et vie sociale | 307 700 | 23 % | 12 600 | 8 % | 320 300 | 21 % |
| Gestion des services économiques, développement local | 32 600 | 2 % | 7 000 | 4 % | 39 600 | 3 % |
| Total | 1 341 000 | 100 % | 159 000 | 100 % | 1 500 000 | 100 % |

de l'importance en raison notamment du développement des communautés de communes ou d'agglomération. 49 % des associations adhèrent à des réseaux. La structuration en réseau des associations est à la hausse, malgré le poids croissant des jeunes associations et des associations culturelles qui fonctionnent plus fréquemment de façon isolée. Les liens entre les associations et les collectivités publiques sont fréquents : 61 % des associations ont une relation financière avec au moins une collectivité publique. Cette fréquence élevée résulte principalement des nombreux financements symboliques accordés par les communes aux petites associations de bénévoles, dont elles sont quasiment le seul partenaire public. Si 57 % des associations perçoivent un financement des communes, 15 % seulement perçoivent un financement des conseils départementaux – il s'agit le plus souvent d'associations de grande taille appartenant au secteur social et médico-social.

UN POIDS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL CONSIDÉRABLE

Le poids économique des associations est considérable : en 2017, elles ont réalisé un budget cumulé de 113 milliards d'euros, contribuant au PIB à hauteur de 3,3 %⁶. Le budget cumulé des associations a augmenté entre 2011 et 2017 à un rythme annuel moyen de 1,6 %, proche de celui de l'indice des prix, qui s'est élevé en moyenne à 1,1 % dans la période. On peut conclure à une stagnation du budget des associations, malgré l'augmentation de la population et notamment celle de la population âgée bénéficiaire de services solvabilisés par les mécanismes d'assurances sociales obligatoires ou d'assurances privées.

Le secteur associatif emploie 1 850 000 salariés à temps plein ou temps partiel, et le volume de l'emploi salarié associatif mesuré en équivalents temps plein (ETP) représentait en 2015, dernière année ayant fait l'objet d'une publication par l'Insee⁷, 7,6 % de l'emploi total public et privé. Le poids du secteur associatif peut également être mesuré à l'aune du nombre de bénévoles actifs et du volume de travail bénévole réalisé. L'enquête sur le paysage associatif a estimé à un peu plus de 31 millions le nombre de participations bénévoles dans les associations. Selon l'étude de Lionel Prouteau qui s'appuie sur un sondage conduit auprès de 5000 français, le nombre de français de 18 ans et plus ayant exercé en 2017 un travail bénévole s'est élevé à 22 millions de personnes (v. tableau 2 page suivante).

6. Hors organismes paritaires collecteurs agréés (opca) et champs de courses ayant un statut associatif.

7. Insee, « L'économie sociale en 2015 – connaissance locale de l'appareil productif (clap) », nov. 2017.

TABLEAU 2.

| POIDS ÉCONOMIQUE DES ASSOCIATIONS EN TERMES DE BUDGET, D'EMPLOI SALARIÉ ET DE TRAVAIL BÉNÉVOLE | | | |
|---|---------------------------|--------------------------|------------|
| | Associations sans salarié | Associations employeuses | Total |
| Nombre d'associations | 1 341 000 | 159 000 | 1 500 000 |
| Budget cumulé en milliards d'euros | 13,343 | 99,940 | 113,283 |
| Nombre d'emplois salariés* | - | 1 850 000 | 1 850 000 |
| Volume de travail salarié en ETP** | - | 1 568 000 | 1 568 000 |
| Nombre de participations bénévoles*** | 26 442 000 | 4 830 000 | 31 272 000 |
| Volume de travail bénévole en ETP**** | 1 028 000 | 397 000 | 1 425 000 |
| Nombre de bénévoles***** | - | - | 22 000 000 |

Sources : V. Tchernanog, L. Prouteau, *Le Paysage associatif français – Mesures et Evolutions*, 3e éd., Juris Editions – Dalloz, à paraître en mai 2019 ; L. Prouteau, « Bénévolat et bénévoles en France – État des lieux et tendances », CRA-CSA, oct. 2018.

CONCENTRATION DU POIDS ÉCONOMIQUE

Selon l'enquête « Paysage associatif », les budgets associatifs sont très concentrés à plusieurs niveaux, le premier niveau étant celui des associations employeuses : les 159 000 associations employeuses réalisent ainsi 88 % du budget cumulé du secteur associatif. Les budgets associatifs sont également très concentrés dans les plus grandes associations. Celles-ci mettent en place les politiques publiques, tandis que les plus petites associations, qui ont par ailleurs une forte utilité sociale et concentrent une part importante du travail bénévole, n'ont qu'un poids très limité dans les budgets associatifs. De ce fait, les petites associations de bénévoles qui disposent de moins de 1 000 euros de ressources annuelles réalisent ensemble 0,2 % du budget cumulé du secteur associative. Les associations dont le budget annuel dépasse 500 000 euros sont au nombre d'environ 19 500. Elles représentent 1,3 % du nombre total d'associations, 13,1 % du nombre des associations employeuses, et réalisent 71,2 % du budget cumulé total du secteur (v. tableau 3 page suivante).

Ce budget est par ailleurs très concentré dans les associations du secteur humanitaire, social et de santé : alors qu'il représente 14 % du nombre total d'associations – mais 24 % des seules employeuses –, il réalise 51 % du budget cumulé total du secteur. Les associations du secteur de l'éducation, de la formation et de l'insertion sont peu nombreuses – elles ne représentent que 3 % du nombre d'associations –, mais contribuent à hauteur de 13 % au budget total du secteur. Ces données doivent cependant être utilisées avec prudence dans la mesure où l'organisation de l'enquête à partir des mairies a pu conduire à une surestimation du poids des associations culturelles, sportives et de loisirs malgré les redressements effectués (v. graphique 1 page suivante).

* Il s'agit ici du nombre de postes de travail hors emplois occasionnels, qualifiés dans la statistique publique d'emplois annexes.

** Le volume de travail salarié a été estimé à partir des données insee clap 2015.

*** Un bénévole peut être actif dans plusieurs associations : les participations bénévoles indiquent alors le total du nombre de bénévoles présents dans les associations.

**** Le volume de travail bénévole en ETP dans les associations a été estimé à partir d'une mesure du nombre total d'heures de travail bénévole effectué rapporté à un nombre annuel de 1 645, correspondant à une moyenne horaire de travail bénévole de 65 heures sur un total de 7 semaines d'activité.

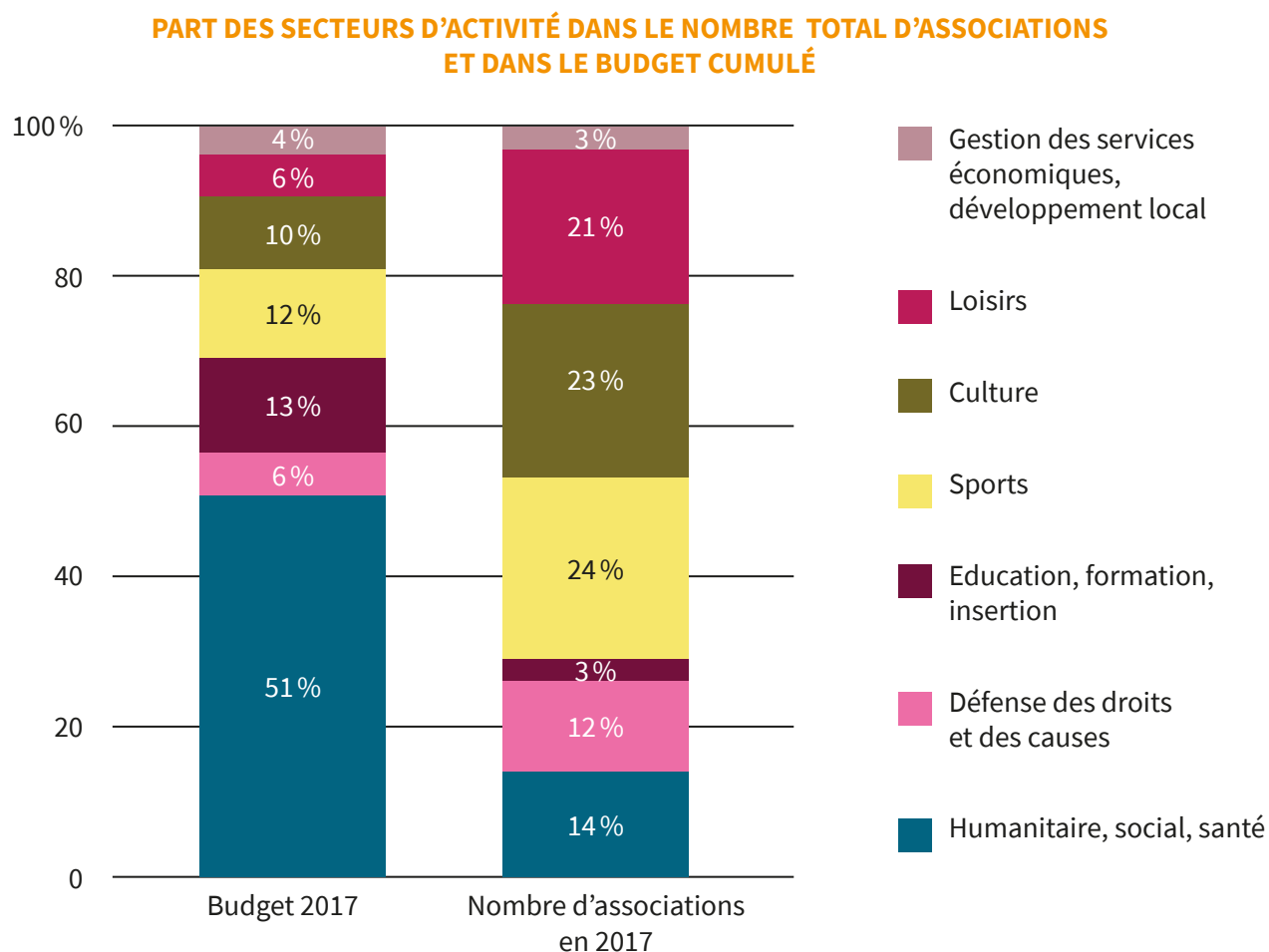
***** Le nombre de bénévoles ne peut être mesuré à partir des enquêtes auprès des associations, une personne pouvant être bénévole dans plusieurs associations. Le nombre de bénévoles présenté ici est issu de l'enquête menée auprès de 5 000 Français par Lionel Prouteau.

TABLEAU 3.

| CONCENTRATION DES BUDGETS ASSOCIATIFS SELON LA TAILLE DE L'ASSOCIATION MESURÉE À PARTIR DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES ANNUELLES | | | | |
|---|---|--|--|---------------------------|
| | Part dans le nombre d'associations sans salarié | Part dans le nombre d'associations employeuses | Part dans le nombre total d'associations | Part dans le budget total |
| Moins de 1 000 euros | 27,9 % | 4,7 % | 25,6 % | 0,2 % |
| 1 000 à 9 999 euros | 52,9 % | 14,6 % | 49,0 % | 3,8 % |
| 10 000 à 49 999 euros | 17,9 % | 27,8 % | 18,9 % | 8,4 % |
| 50 000 à 199 999 euros | 1,3 % | 27,1 % | 3,9 % | 7,6 % |
| 200 000 à 500 000 euros | non significatif | 12,8 % | 1,3 % | 8,8 % |
| plus de 500 000 euros | non significatif | 13,1 % | 1,3 % | 71,2 % |
| Total en % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| Total en effectifs ou en valeur | 1 341 000 associations | 159 000 associations | 1 500 000 associations | 113,283 milliards d'euros |

Source : V. Tchernonog, L. Prouteau, *le Paysage associatif français – Mesures et Evolutions*,

GRAPHIQUE 1.



Source : V. Tchernonog, L. Prouteau, *le Paysage associatif français – Mesures et Evolutions*, 3e éd., Juris Editions – Dalloz, à paraître en mai 2019.

Ressources, comment vivent les associations ?

Un des objectifs majeurs des enquêtes « Paysage associatif » est de repérer la nature et la structure des ressources budgétaires des associations. Quelle est l'importance de ces ressources ? Quel est le poids des dons, des subventions publiques, de la participation des usagers dans les budgets associatifs ? Quelle en est l'origine ? Comment évoluent les ressources d'un type d'association à l'autre ?

La mesure du budget cumulé du secteur associatif s'est appuyée sur une notion de ressources courantes, hors ressources exceptionnelles et subventions d'investissement. Elle ne tient notamment pas compte du travail bénévole ni des ressources humaines ou matérielles mises à disposition des associations par des partenaires, le plus souvent publics. Une première approche des ressources budgétaires propose une mesure des quatre principaux types de ressources : les cotisations, les dons, les recettes d'activité et les subventions publiques. Une deuxième approche présente les ressources selon leur origine, notamment publique. La troisième approche indique le poids respectif des subventions et des commandes publiques dans les budgets associatifs.

LES RECETTES D'ACTIVITÉ LARGEMENT MAJORITAIRES DANS LES BUDGETS ASSOCIATIFS

Contrairement à de nombreuses idées reçues, les associations vivent principalement des ressources tirées de leur activité, c'est-à-dire, pour l'essentiel, de la vente de services. Les recettes d'activité représentent, tout compris – les ressources d'origine privée ou publique –, soit 65,9 % du budget cumulé du secteur. Les subventions publiques, qui représentaient 34 % du budget cumulé en 2005, n'en représentent plus que 20 % aujourd'hui. Les cotisations des membres, le plus souvent des personnes physiques, qui constituent la ressource unique de nombreuses associations, représentent 9,3 % du total des ressources. Le poids des ressources tirées de la générosité est pour sa part limité. Les dons et le mécénat, perçus directement ou par le biais de fondations, alimentent 4,6 % du budget total du secteur associatif (v. tableau 1).

Les associations sans salarié et employeuses, tous secteurs d'activité confondus, présentent des profils de ressources très différents qui résultent de la spécificité de leur projet associatif, des populations cibles et de leur articulation avec les politiques publiques. Les cotisations des adhérents constituent une ressource majeure pour les associations sans salarié puisqu'elles alimentent leur budget à hauteur de 25,5 %, contre 7,2 % pour les associations employeuses. Les recettes d'activité sont majoritaires dans les deux types d'associations, mais leur poids est nettement plus important dans le budget des associations employeuses (68 % des ressources totales). Les associations sans salarié perçoivent des subventions publiques qui alimentent leur budget de façon limitée (15,2 % du total), alors que cette part est de 20,9 % dans celui des associations employeuses (v. tableau 4 page suivante).

La nature des ressources évolue considérablement selon les secteurs d'activité (v. tableau 5 page suivante). Les cotisations sont ainsi une ressource essentielle pour le secteur sportif (35 %), mais aussi dans les associations de défense des droits et des causes (20%), et dans le secteur des loisirs (18%). Les recettes d'activités sont variables mais importantes dans tous les secteurs d'activité, et notamment dans l'action sociale et la santé (81 % du budget total), dans le secteur de l'éducation et de la formation (64 %), et dans le secteur des loisirs (59 %). Les subventions publiques occupent une part importante du budget des associations culturelles (37 %) (v. tableau 5 page suivante).

TABLEAU 4.

| STRUCTURE DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ DANS L'ASSOCIATION | | | | |
|---|---------------------------|--------------------------|----------|-----------------------------|
| | Associations sans salarié | Associations employeuses | Ensemble | Budget en milliards d'euros |
| Cotisations | 25,5 % | 7,2 % | 9,3 % | 10,554 |
| Dons et mécénat | 7,2 % | 4,2 % | 4,6 % | 5,195 |
| Recettes d'activité | 52,1 % | 67,7 % | 65,9 % | 74,643 |
| Subventions publiques | 15,2 % | 20,9 % | 20,2 % | 22,891 |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 113,283 |
| Budget en milliards d'euros | 13,343 | 99,940 | 113,283 | |

Source : V. Tchermog, L. Prouteau, *le Paysage associatif français - mesures et évolutions*, 3e éd., Juris éditions - Dalloz, à paraître en mai 2019.

TABLEAU 5.

| NATURE DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ | | | | | | | | |
|--|----------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--------|---------|---------|---|----------|
| | Humanitaire, social, santé | Défense des droits et des causes | Education, formation, insertion | Sports | Culture | Loisirs | Gestion des services économiques, développement local | Ensemble |
| Cotisations | 1 % | 20 % | 4 % | 35 % | 13 % | 18 % | 20 % | 9 % |
| Dons et mécénat | 4 % | 7 % | 5 % | 8 % | 4 % | 1 % | 1 % | 5 % |
| Recettes d'activité | 81 % | 40 % | 64 % | 40 % | 46 % | 59 % | 52 % | 66 % |
| Subventions publiques | 14 % | 33 % | 28 % | 18 % | 37 % | 22 % | 28 % | 20 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| Part dans le budget total | 51 % | 6 % | 13 % | 12 % | 10 % | 6 % | 4 % | 100 % |

Source : V. Tchermog, L. Prouteau, *le Paysage associatif français - mesures et évolutions*, 3e éd., Juris éditions - Dalloz, à paraître en mai 2019.

ORIGINE PUBLIQUE ET PRIVÉE DES RESSOURCES

PARTICIPATION DES USAGERS AU SERVICE RENDU : 41,6 % DES RESSOURCES

Les ressources liées aux cotisations et aux dons demeurent inchangées dans la présentation des ressources budgétaires des associations selon leur origine publique ou privée. Concernant les recettes, on distingue les recettes d'origine privée, pour l'essentiel, la participation des usagers au service rendu, et les commandes publiques, qui sont intégrées avec les subventions publiques dans le total des financements publics apportés aux associations par types de collectivités (v. tableau 6 page suivante). Cette présentation appelle un constat majeur : la participation des usagers au service rendu représente une part considérable des ressources budgétaires des associations, soit 41,6 % des ressources totales. Elle apparaît encore plus importante dans les associations sans salarié puisqu'elle représente 47,1 % de leur budget (v. tableau 6 page suivante).

TABLEAU 6.

| ORIGINE DES FINANCEMENTS SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ DANS L'ASSOCIATION | | | |
|---|----------------------------------|---------------------------------|-----------------|
| | Associations sans salarié | Associations employeuses | Ensemble |
| Ressources privées | 79,8 % | 52,3 % | 55,5 % |
| • Adhérents | 25,5 % | 7,2 % | 9,3 % |
| • Donateurs, mécènes, fondations | 7,2 % | 4,2 % | 4,6 % |
| • Usagers | 47,1 % | 40,9 % | 41,6 % |
| Ressources publiques | 20,2 % | 47,8 % | 44,5 % |
| • Communes | 14,9 % | 10,9 % | 11,3 % |
| • Départements | 1,7 % | 13,6 % | 12,2 % |
| • Régions | 1,0 % | 4,3 % | 3,9 % |
| • État | 1,3 % | 10,6 % | 9,6 % |
| • Union européenne (UE) | non significatif | 1,2 % | 1,0 % |
| • Organismes sociaux | 0,3 % | 4,3 % | 3,8 % |
| • Autres financeurs publics | 1,0 % | 2,9 % | 2,7 % |
| Total des ressources privées et publiques | 100 % | 100 % | 100 % |

Source : V. Tchernonog, L. Prouteau, *le Paysage associatif français - mesures et évolutions*, 3e éd., Juris éditions - Dalloz, à paraître en mai 2019.

LES DÉPARTEMENTS, PREMIER FINANCEUR PUBLIC DES ASSOCIATIONS

L'analyse des ressources selon leur origine met en relief l'importance du poids des départements dans le financement public du secteur associatif. Alors que les communes et l'État étaient, il y a encore quelques années, les premiers financeurs publics du secteur, ce sont les départements qui apportent aujourd'hui la contribution la plus importante – de l'ordre de 12,2 % – aux budgets associatifs. Ils soutiennent principalement les grandes associations du secteur humanitaire, social et de santé qui, pour une grande part, mettent en place les politiques sociales dans les territoires et vers lesquelles sont orientés 4/5^e des financements des départements. Les communes participent à hauteur de 11,3 % aux budgets associatifs. Les collectivités généralistes orientent leurs financements vers tous les types d'associations et tous les secteurs d'activité, et sont souvent le partenaire public unique des petites associations. L'État, qui est également une collectivité généraliste, soutient plutôt les grandes associations de différents secteurs d'activité. Les régions sont un partenaire public moins important en termes de budget en raison de leurs compétences très spécialisées dans l'éducation et la formation (v. tableau 6).

LES RESSOURCES PRIVÉES : 55,5 % DES RESSOURCES TOTALES

Le ralentissement de la croissance des financements publics observé durant plusieurs décennies et leur baisse intervenue dans les dernières années ont pour conséquence une augmentation continue de la part des ressources privées dans le financement des associations. Elles sont constituées par la majeure partie des cotisations, par les dons et le mécénat et, surtout, par la participation des usagers. Les ressources privées représentent ainsi aujourd'hui 55,5 % des ressources du secteur associatif (v. tableau 6). Désormais, les ressources publiques sont donc nettement minoritaires dans les budgets associatifs.

LE RÔLE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



**PHILIPPE
JAHSHAN**
Président
du Mouvement
associatif

Bonjour à toutes et tous. Joyeux anniversaire à l'ALEFPA tout d'abord et merci à vous de cette invitation et de m'accueillir ici. J'ai un plaisir personnel d'être là car j'ai un lien indirect avec l'ALEFPA, issu de l'association dans laquelle je milite à l'origine et dont l'ALEFPA est une des composantes essentielles, c'est donc un plaisir pour moi de participer à ce colloque.

Les sujets que vous avez soumis aujourd'hui à la discussion, sont au cœur des grandes questions politiques et stratégiques qui traversent le secteur associatif et dont il faut que nous nous en saisissions collectivement de manière urgente. Les tendances chiffrées qui ont été présentées tout à l'heure donnent un cadre très utile à la réflexion. Et c'est le sujet du Mouvement associatif au titre duquel je m'exprime aujourd'hui.

Deux mots sur Le Mouvement associatif tout d'abord. Le Mouvement associatif est le représentant national et régional de la vie associative fédérée et depuis mars dernier, il peut désormais accueillir en son sein des associations individuelles qui n'adhèrent à aucune fédération. Il est le successeur dans l'histoire de ce qu'était la CPCA, la Conférence permanente des coordinations associatives, qui a changé de nom à l'occasion d'une première réforme statutaire en 2012. Il dispose d'une représentation régionale, comme ici au travers du Mouvement associatif des Hauts-de-France, et dans l'ensemble des régions métropolitaines. Nous avons également une représentation dans les Départements et Régions d'Outre-Mer, c'est la première et je m'en félicite, sur l'île de La Réunion. Et nous avons pour ambition de poursuivre la structuration associative dans les Départements et Régions d'Outre-Mer.

Le Mouvement associatif regroupe donc aujourd'hui l'essentiel des coordinations et des fédérations nationales associatives qui rassemblent et représentent la grande majorité des secteurs d'intervention du monde associatif.

Ainsi, directement ou indirectement, ce sont un peu plus de 600 000 associations qui sont représentées et sont constitutives du fait fédératif en France et qui sont donc adhérentes du Mouvement associatif au niveau régional ou national.

Pour en revenir à notre sujet, j'organiserai mon propos autour trois points. Le premier peut-être pour dire deux mots sur la nature de la question associative et de l'économie associative, sa place dans l'ESS* comme cela été dit mais plus globalement dans l'organisation de l'économie.

Ensuite, sur les constats qui sont les nôtres aujourd'hui sur la question associative et les politiques publiques qui sont menées à son endroit, mais également sur les faiblesses qui sont les nôtres et les faiblesses peut-être structurelles auxquelles nous faisons face. Enfin je présenterai évidemment les propositions du Mouvement associatif, celles que nous avons porté au nom des acteurs qui ont contribué au dialogue ouvert par le gouvernement en novembre 2017, et que j'ai remises dans un rapport au Premier ministre en juin 2018.

Je conclurai avec quelques mots sur le contexte qu'est le nôtre et pour une mise en perspective plus prospective.

Sur l'économie associative en tant que telle, je voudrais partir d'une citation des économistes Mauss et Polanyi qui disent que « l'économie associative c'est l'extension de la démocratie à l'économie » faute de quoi les lois du marché risquent de vider la citoyenneté de son sens.

* Economie Sociale Solidaire

C'est une citation qui est reprise d'ailleurs par Jean-Louis Laville qui lui-même précise que l'économie associative n'obéit pas à une logique d'accumulation ni à un comportement dicté par la rentabilité.

Cela été dit par le Président Caron tout à l'heure, la capacité et la liberté des citoyens qui s'associent, mutualisent les moyens pour utiliser l'outil économique à des fins d'intérêt général, pour changer les choses et leur environnement.

C'est là la grandeur de la loi 1901 qui est une grande loi de liberté publique et qui effectivement dans son premier article consacre cette liberté d'association, et par conséquent cette capacité pour les citoyens à mettre en commun leurs moyens matériels et intellectuels dans un but autre que la lucrativité.

Rétrospectivement depuis la loi 1901 mais peut-être même au-delà puisque le fait associatif est antérieur à la loi 1901 ; on peut dire que cette loi a eu un succès massif. Les chiffres le démontrent aujourd'hui, la vitalité associative est bonne. Nous atteignons le chiffre de 1.5 millions d'associations en France !

Tous les sondages démontrent que parmi les formes organisées de la société civile, la forme associative de la loi 1901 reste celle qui bénéficie de la plus grande confiance des citoyens.

Des citoyens aujourd'hui qui sont plutôt en défiance vis-à-vis des formes traditionnelles de représentation ou délégation de pouvoirs. Ils perdent confiance dans les capacités à modifier le cours des choses par les voies électives ou au sein de leur travail ou de leur entreprise et s'engagent en direct d'une certaine manière et se saisissent de la capacité d'engagement associatif pour agir par eux-mêmes sur le quotidien.

Il ne faut pas se réjouir évidemment de l'affaissement de la confiance dans les formes institutionnelles de représentation, même si cela pose à notre République de vraies questions de fond sur l'organisation de l'Etat et de la démocratie. Pour autant, c'est également un indicateur et la liberté associative reste un élément éminemment d'actualité et moderne qui répond à une vitalité réelle de la société, une soif de participation, et peut servir d'appui pour tout pouvoir politique souhaitant moderniser les modalités de l'action publique.

De ce point de vue-là, la question associative occupe une place particulière qui ne peut être assimilée ni à l'État (dimension parapublique), ni à l'économie de marché.

Il s'agit réellement de penser le triptyque Etat association ou économie sociale et solidaire plus globalement et marché. Pour nous, il paraît évident qu'on ne peut pas conjuguer l'économie associative avec les formes de l'économie de marché ou avec les formes de l'économie publique.

Ce n'est pas du dogmatisme que de dire cela mais c'est très certainement une précaution nécessaire pour nous tous pour sauvegarder et continuer à nourrir cette forme d'économie particulière dans la société et donc plutôt travailler sur les complémentarités nécessaires qu'elle doit avoir avec l'économie de marché et avec les services publics.

De ce point de vue-là c'est aussi un élément de différenciation sur lequel je voudrais insister au moment où se développent (notamment par la loi pacte) les réflexions sur le renforcement de la RSE ou de l'intégration des missions sociales environnementales dans les statuts des sociétés commerciales. On ne peut d'ailleurs que se réjouir de ce que l'économie de marché, ou la société de capitaux, se préoccupe plus fortement de son utilité sociale et de ses impacts environnementaux, cela est même devenu une urgence. Pour autant, une société de personnes, une association à but non lucratif, une entreprise de propriété

collective çà ne produit pas la même chose dans la société que des entreprises de capitaux à but lucratif.

C'est pour nous un point important aujourd'hui c'est un point de discussions et de débats qui traversent l'économie sociale et solidaire dans son ensemble. Et nous pensons que nous avons un enjeu essentiel non pas de se différencier pour se différencier, mais de se rappeler quels sont les fondements historiques et politiques de nos mouvements, le projet de société qu'ils ont porté et portent encore, et sur quoi et à partir de quelle forme de service nous rendons à la société il faut donc que les politiques publiques soient organisées.

De ce point de vue-là, nous plaidons pour que le fait associatif soit pensé en tant que tel et donc à partir de ce que des réalités de la question associative dans la société et de sa distinction à la fois de l'État et l'économie de marché impose de penser. Oui, il est temps de considérer l'économie associative en tant que telle, comme une économie souveraine et qui est consubstantielle d'une République démocratique et sociale. Aussi, cela engage l'Etat à penser une politique associative qui ne soit pas uniquement une politique par morceaux ou par petites mesures ou par secteur comme c'est souvent le cas aujourd'hui mais d'avoir une politique associative qui soit pensée dans sa totalité et transversale à l'ensemble des politiques publiques.

Malheureusement on en est loin encore et çà ne date pas d'aujourd'hui.

J'ai coutume de dire que la question associative constitue un impensé de la République. Elle est à la fois partout dans notre quotidien, dans le quotidien des citoyens (22 millions de bénévoles), un français sur deux concernés par la question associative qui adhère à une association, et en même temps invisible des politiques publiques. Il y a une forme d'inculture politique de la question associative et qui doit nous préoccuper collectivement.

C'est probablement l'une de nos faiblesses aussi à nous autres acteurs de la vie associative, faiblesse de la dispersion qui peut aussi s'accroître si on regarde les chiffres avec la vitalité de la création associative d'une part et l'affaiblissement du fait fédératif d'autre part.

Il y a un enjeu à structurer, un enjeu à s'unir, il y a un enjeu à rassembler les acteurs associatifs pour justement peser et faire émerger cette politique. Tout le monde y a intérêt. Tout le monde perd toujours de la dispersion.

Si on regarde du côté des constats et de la manière dont aujourd'hui ou depuis 20 mois les choses ont été traitées : la fin des emplois aidés, celle de la suppression de la réserve parlementaire, celle de la réforme de l'ISF ou plus récemment ce qu'on entend qui n'est pas encore acquis mais qui risque fort de l'être qui est la réduction de la défiscalisation pour le mécénat, ce sont autant de mesures qui évidemment ont touché de plein fouet le secteur associatif tous secteurs confondus.

On compte à peu près 1,6 milliard de perte au travers de la suppression des emplois aidés, et qui n'ont pas été comblés par les « parcours emploi compétences » qui ont été mis en place ; la réserve parlementaire, c'était plus de 50 millions d'euros qui soutenaient la vie associative locale. La réserve avait ses défauts mais nous avons alerté sur le fait qu'en la supprimant sans attention aux conséquences pour les associations, on donnait le signal d'un désintérêt pour la santé du secteur. Notre mobilisation nous a permis de récupérer 25 des 50 millions qui ont été reversés au Fond de Développement de la Vie Associative pour financer des projets de terrain (FDVA), mais nous sommes toujours à un solde négatif de -25 millions depuis 2017.

La réforme de l'ISF c'est un impact de -4,2 % de dons pour les associations en 2018 et donc si la baisse

de la défiscalisation du mécénat se confirmait, on passerait de 60 à 40 % pour les dons des entreprises, et donc là aussi avec les conséquences potentielles sur le fléchissement de cette ressource.

C'est d'une certaine manière le paradoxe que nous sommes ; à la fois, des injonctions permanentes pour dire aux associations : « diversifiez vos ressources, mobilisez-vous pour vous désintoxiquer de l'argent public » et en même temps, des mesures qui rendent cela de plus en plus difficile sans perspective réelle pour répondre à ces problématiques et accompagner le secteur. L'économie associative, pour y revenir, c'est à la fois de la richesse humaine par l'engagement, par le volontariat et le salariat, c'est aussi des moyens financiers dont la diversité est une nécessité, mais dont l'extension de la dimension commerciale est forcément limitée par la loi, et dont la part de subvention publique doit continuer à constituer le reflet du contrat de coresponsabilité qui unit les associations et les pouvoirs publics pour servir l'intérêt général.

C'est pour cela, que nous avons proposé - vous l'avez peut-être vu - un certain nombre de pistes pour nourrir une politique structurée de vie associative et pour redonner perspective aux dirigeants associatifs.

Il n'y a pas de raison qu'un secteur qui pèse 110 milliards d'euros et qui contribue pour presque 4 % du PIB, ne bénéficie pas de la même perspective et de la même attention de la part des pouvoirs politiques que celle dont peuvent bénéficier d'autres secteurs économiques de la société.

De surcroît dans le contexte que connaît le pays, c'est un paradoxe que de délaissier l'économie associative au moment où il y a un besoin accru de services de proximité, au moment où il y a un besoin de services sociaux et au moment où il y a un besoin de répondre à des fractures sociales qui s'accroissent ; c'est un paradoxe que de ne pas soutenir davantage ceux qui sont au front des innovations sociales et environnementales.

Aussi, nous avons proposé 8 axes autour desquels structurer une politique publique de vie associative :

1° - LA RECONNAISSANCE DU DROIT INITIATIVE ASSOCIATIF, RECONNAISSANCE DE L'ESPRIT DE LA LOI 1901

Pour faire réellement en sorte que l'ensemble des règles et réglementations et formes de financement soit adaptés à ce droit d'initiative.

Quand on voit aujourd'hui la réalité des évolutions, la capacité d'innovation des associations, est de plus en plus contrainte par les règles des appels d'offres ou la réduction des subventions sur projet. La reconnaissance du droit d'initiative doit être au cœur de l'ensemble des politiques et du financement de la vie associative. Le droit d'initiative, c'est aussi la reconnaissance et la protection des engagements citoyens sous forme associative, pour nourrir la vitalité démocratique de notre société.

2° - LE DÉPLOIEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE SOCIÉTÉ D'ENGAGEMENT

L'engagement va bien. Mais ce qui va moins bien c'est l'accompagnement de cet engagement tout au long de la vie et depuis le plus jeune âge, les moyens pour soutenir, pour protéger le bénévolat, pour le sécuriser, pour former les bénévoles qui s'engagent et qui sont soumis à de plus en plus de contraintes, à un accroissement de la complexité de l'engagement associatif. C'est pourquoi nous avons par exemple proposé de renforcer significativement les moyens du FDVA*, c'est-à-dire ceux qui sont dédiés à la formation des bénévoles.

C'est aussi relancer une politique du volontariat, le service civique est une grande réussite depuis deux

* Fonds pour le Développement de la Vie Associative

ans, la demande d'engagement des jeunes en France est forte mais le budget et les moyens du service civique ne suivent pas. Il faut donc continuer à poursuivre l'objectif de l'accès universel au service civique et à toutes les formes d'engagement volontaire.

3° - UN FINANCEMENT STRUCTUREL PÉRENNISÉ ET STABILISÉ, ET UN CADRE FISCAL SÉCURISÉ

La généralisation de la pluri annualité des conventionnements qui est inscrit dans la circulaire dite Valls de 2016 mais qui n'est toujours pas appliquée par de nombreuses administrations.

La transformation du FDVA pour en faire un véritable instrument de développement structurel de la vie associative, notamment en territoire, en le dotant d'un financement public bien plus significatif et en l'ouvrant à la possibilité de dotations financières privées par exemple.

Nous avons également demandé l'ouverture d'un groupe de travail sur les enjeux de la fiscalité associative et de la consolidation du cadre fiscal de 1998. Cela dans une période où la soumission des associations à une plus grande concurrence du marché, mais aussi à la nécessité d'accroître leurs revenus propres, pose de plus en plus de difficultés.

4° - UNE GRANDE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

Il y a besoin d'une grande politique d'accompagnement structuré qui soit le corollaire d'une certaine manière des évolutions et des transitions actuelles qui touchent le secteur, avec une dotation financière renforcée et une mise en articulation des différents dispositifs d'offres d'accompagnement au secteur, pour les rendre plus complémentaires et plus visibles.

5° - LA VISIBILITÉ, LA CONNAISSANCE ET L'ÉVALUATION

Un point essentiel est la question de la valeur sociétale produite par le monde associatif. Il y a encore trop peu d'analyses, d'études, de capacité de recherche sur le fait associatif et son impact.

Nous ne savons pas toujours dire où donner à voir ce que produit la vie associative dans toutes ses actions et au-delà de sa dimension strictement économique. Le lien social, la vitalité démocratique et le service économique plus humain, ce sont trois piliers de ce que nous avons écrit dans le Manifeste du Mouvement associatif.

Ce sont des éléments essentiels que permet la vie associative et qui doivent plaider pour la défense de l'économie associative. Nous avons donc besoin de le regarder, de le démontrer et d'évaluer plus le bilan de nos activités.

Là aussi les moyens dédiés à l'évaluation sont extrêmement faibles. Il y a besoin d'une grande politique de l'évaluation qui soit co-construite avec les acteurs associatifs et qui soit adaptée à nos métiers et à la réalité de ce qu'est l'action associative. Non pas uniquement pour rendre des comptes mais pour un travail qui puisse être mis au bénéfice de la qualité de nos actions et de nos missions, et de la lisibilité de nos projets.

6° - UNE POLITIQUE DE SOUTIEN À L'EMPLOI ASSOCIATIF QUALIFIÉ

Nous avons besoin d'une véritable politique de l'emploi associatif qualifié qui ne se confonde pas avec une politique d'insertion. Il y a des expériences dans certains territoires qui fonctionnent très bien : par exemple, Le Mouvement associatif Centre Loire et la région ont développé un dispositif cogéré appelé « Cap Asso » et qui permet justement de mettre en commun des moyens et de pouvoir doter des associations sur leur projet d'emploi qualifié. Le FONJEP* est un modèle également qui mérite d'être soutenu et déployé sur l'ensemble des champs sectoriels.

Le combat sur ce champ-là se poursuit et nous avons obtenu un engagement pour 4000 postes « Fonjep » du gouvernement. Cela est insuffisant toutefois pour constituer un levier structurel, particulièrement dans une période où, comme on l'a vu, pour la première fois l'emploi associatif fléchit alors qu'il a connu une croissance quasi continue sur les 10 dernières années.

7° - L'EUROPE

Nous partageons avec l'ensemble des familles de l'ESS l'enjeu à faire reconnaître les modèles de l'économie non lucrative au niveau européen.

Nombre de directives européennes qui s'imposent à nos secteurs, la mise en concurrence des associations avec secteur marchand constituent autant d'éléments qui pèsent négativement sur nos organisations et sur des secteurs entiers de la vie associative.

Et ce n'est pas qu'un sujet français comme souvent on a tendance à le dire, mais la France forte de la vitalité de son économie sociale et solidaire, a une responsabilité majeure en la matière.

8° - LA GÉNÉRALISATION DES CHARTES DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

La Charte des engagements réciproques a été signée en 2014 par le Mouvement associatif, le Premier ministre et les têtes de réseaux des 3 échelons de collectivités territoriales.

C'est un texte éminemment moderne, qui pose les bases d'une action publique renouvelée en considérant effectivement le monde associatif et les autorités publiques comme des partenaires de cette action publique avec des engagements réciproques.

La Charte prévoit un déploiement dans chaque ministère et auprès de chaque collectivité territoriale. Elle doit inspirer tous les acteurs publics et associatifs. Elle reste toutefois encore peu déployée même si une Charte a été signée récemment entre le ministère de la culture et les associations culturelles dans la foulée de la remise de notre Rapport et des engagements du Secrétaire d'Etat, Gabriel Attal, à relancer le processus de déploiement. Cette Charte est une base non contraignante, symbolique certes, mais qui a un potentiel très structurant si on s'en saisit vraiment. Elle peut justement inspirer les réglementations, les formes de partenariat, de financement et de redevabilité des associations.

L'évaluation qui en avait été faite en 2017 par le ministère, démontre les effets positifs de la signature là où elle a été signée ; il y a eu partout une transformation qualitative de la relation entre les associations et les autorités publiques.

Voilà les grands axes de cette politique que nous avons portée et pour laquelle nous plaidons toujours. Une politique de reconnaissance, de soutien, d'accompagnement et qui nourrisse un pacte de confiance

* Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

et de coresponsabilité entre la puissance publique et le monde associatif. 59 mesures ont été réunies pour décliner chacun des axes présentés ici.

Le gouvernement y a répondu très partiellement seulement à ce jour. 15 mesures ont été reprises sur les 59 et ont commencé à être engagées.

Tout ça nous l'avons fait un moment où il n'y avait pas de ministère dédié à la question associative. Depuis un secrétariat d'État a été créé auprès du ministre de l'Éducation nationale, pour autant on est très loin du compte par rapport à l'enjeu de la centralité de la question associative dans l'organisation de l'économie du pays et de sa dimension interministérielle.

Nous avons donc une responsabilité de continuer à nous rassembler et unir les forces à se retrouver autour de cet enjeu-là au-delà des différences naturelles qui existent entre les champs associatifs. Nous avons aussi beaucoup de similitudes que nous partageons, comme les valeurs premières de l'engagement associatif et c'est déjà beaucoup. Et nous avons la force et la confiance citoyenne de notre côté.

La demande d'associativité de la société est très forte aujourd'hui.

Là où nous pensions que la société était faite d'individus uniquement intéressés par leur gain personnel, je pense qu'il y a aussi de l'individu social et l'individu qui a besoin d'associativité face à l'isolement social qui s'accroît dans le pays.

Cela doit nous conforter et nous obliger aussi quant à nos responsabilités à répondre, à nous transformer pour épouser aussi les nouvelles aspirations et les nouveaux besoins, pour continuer à être ces acteurs de l'innovation sociale que nous avons toujours été. Cela naturellement oblige aussi les pouvoirs publics, et j'en ai longuement parlé. Le fait associatif je pense a un bel avenir devant lui et la question c'est d'arriver aussi pour nos associations, à faire fruit de cet élan associatif ; et donc d'être en capacité de continuer à faire vivre le fait associatif y compris dans nos propres structures ; ce qui vaut à reconnaître qu'être une association ne suffit pas à faire vivre la vie associative en son sein. C'est un exercice du quotidien, tout à la fois exigeant et indispensable.

Pour terminer, je voudrais simplement citer Alexis de Tocqueville qui a beaucoup parlé de la question associative notamment dans son analyse de la démocratie américaine et qui dit « pour que les hommes restent civilisés, il n'y a pas mieux que l'art de s'associer et il faut que l'art de s'associer se développe et se perfectionne dans le même rapport que l'égalité de conditions s'accroît ».

Il a également dit que « la première des sciences, c'est la science de l'association », je pense qu'à partir de là il faut demeurer confiant dans la force de notre modèle, et continuer à le clamer, tout autant que par le contexte social qui appelle à plus d'association, même si pour le moment les pouvoirs publics ne semblent pas en avoir pris pleinement conscience.

Je vous remercie.

Questions / Réponses

DIDIER PRUVOST, BÉNÉVOLE ALEFPA ET ADMINISTRATEUR

Comment se fait-il à votre avis que les hommes et les femmes politiques ne s'engagent pas dans cette voie alors qu'il y a un électorat sans doute très important à aller conquérir ? Est-ce que cet électorat est trop volatil, trop engagé par ailleurs ?

PHILIPPE JAHSHAN :

Je l'explique par ce paradoxe dont j'ai parlé tout à l'heure, c'est-à-dire de l'invisibilité de la question associative alors qu'elle est effectivement partout dans la société et donc c'est aussi en raison de la faiblesse de la culture politique de la question associative, ou de son affaiblissement. Mais je pense aussi que cela est dû à la dispersion du monde associatif et à la faiblesse de notre organisation collective.

Les associations elles-mêmes sont d'abord actrices et engagées autour de leur mission sociale, autour de l'objet pour lequel elles ont été créées. Elles ont tendance, d'abord à se préoccuper des questions sociales, des questions écologiques, des questions d'éducation, des questions de jeunesse, des questions de santé etc... et à en oublier parfois le fait que nous sommes tous assis sur la même branche, qu'est la branche associative.

Nous sommes donc parfois responsables. Là où d'autres secteurs savent très bien défendre leurs intérêts collectifs, savent parfaitement s'organiser pour faire valoir leurs droits, faire valoir la question relevant de leur champ statutaire, nous sommes peut-être un peu moins performants collectivement là-dessus. C'est pour ça qu'il y a besoin d'union et d'un lieu de rassemblement qui nous permet de plaider et de valoriser ce sujet, et faire en sorte qu'il ait l'attention qu'il mérite.

Si j'étais conseiller d'un candidat politique je lui dirai de se préoccuper de la question associative. C'est un sujet qui est bien vu, il y a donc un bénéfice à en tirer. Il y a effectivement 22 millions d'électeurs potentiels. Cela paraît donc une évidence.

Il y a une fragilisation du système, donc il faut continuer à faire voix commune et à faire entendre ces questions-là collectivement.

MADAME DOMINIQUE NELS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE D'UNE ASSOCIATION DANS LE SECTEUR MÉDICO - SOCIAL DANS L'ESSONNE (21 structures et 1000 personnes accueillies en situation de handicap psychique et mental principalement)

J'ai aussi la particularité d'avoir été 25 ans dans la fonction publique territoriale donc avec un regard de l'autre côté de la barrière d'un certain point de vue puisqu'on parlait des problèmes de subventions aux associations. Étant d'habitude d'un grand optimisme je ne partage pas tout à fait le vôtre même si aujourd'hui l'idée est de se dire qu'on n'est pas tout seul et qu'on vient un peu se ressourcer et se redonner un peu d'enthousiasme dans les missions qui sont les nôtres.

De toute façon on voit que le secteur associatif et notamment le secteur associatif professionnalisé et salarié sont

de plus en plus soumis à des cadres réglementaires, des cadres législatifs et des cadres financiers auxquels nous sommes obligés de nous soumettre pour ne pas nous démettre. C'est-à-dire que d'un certain point de vue c'est la mort assurée si nous ne rentrons pas dans les contraintes qui nous sont fixées.

Quand on regarde hors secteur handicap, moi j'ai vu les centres sociaux associatifs se municipaliser j'ai vu les clubs de prévention spécialisée se départementaliser, et j'ai vu toutes les associations politiques de la ville qui à l'époque où il y avait des gros événements dans certaines villes de France, c'était l'explosion et qui était liée à une baisse de subventions drastique du ministère de la politique de la ville à l'époque. J'ai participé aux entretiens pour demander des subventions et qu'ils ont vite fait de rétablir effectivement les subventions aux associations de terrain.

On a voulu obliger les petites associations de secteurs à se regrouper en disant vous avez les mêmes objectifs, vous avez les mêmes publics, c'est complètement idiot cette dispersion donc on vous donne de l'argent à condition que... C'est le mariage de la carpe et du lapin. Effectivement les associations ne retrouvaient plus leur identité associative. On peut avoir des divergences et plutôt que de jouer finalement les complémentarités la solidarité et les coopérations; aujourd'hui, tout est orchestré pour diviser, pour mieux régner...

Vous parlez de la qualité des indicateurs nécessaires, mais ils sont tous quantitatifs et pas qualitatifs. Donc on peut s'interroger aussi sur la distorsion entre le discours qui peut paraître généreux et intéressant et puis la mise en œuvre qui est décidée sauf par des personnes qui sont concernées par leur engagement associatif.

PHILIPPE JAHSHAN :

Je partage pleinement tous les constats que vous faites, j'essaie d'exposer des formes de réponse ou de réactions à ce constat-là. Donc quand je dis que nous avons effectivement pour responsabilité de défendre le droit d'initiative associative, de l'exiger, c'est justement pour répondre à ça et pour desserrer les corsets qui de plus en plus enserrant la vie associative et l'empêchent justement de se déployer d'innover donc, d'exercer cette liberté constitutionnelle d'engagement et d'expérimentation.

C'est un combat essentiel aujourd'hui ! La question de l'innovation sociale a deux approches : il y a l'approche qui est celle de considérer que sur un projet, la proposition de nouvelles solutions et donc de la façon de les entreprendre avec un certain nombre de critères arrêtés, déterminent l'innovation. C'est une façon de faire de l'innovation et de la valoriser.

Il y a une autre approche plus processuelle : celle de l'innovation sociale qui se co-construit, on innove sans le savoir. On expérimente d'abord, dans des démarches collectives et puis l'innovation émerge par l'action, la recherche de solutions, la co-construction de ces solutions.

Ce qui signifie qu'il y a une prise de risque nécessaire du financeur, qu'il soit public ou privé, pour permettre cette expérimentation sans savoir exactement si cela va faire naître de l'innovation, mais en se mettant d'accord sur un certain processus pour y parvenir, et en nous laissant la liberté de la méthodologie pour le faire.

Aujourd'hui cette souplesse n'existe pas en tout cas. Elle est de plus en plus contrainte et donc ça n'est pas uniquement par la labellisation ou par la création de labels d'innovation qui accroissent la concurrence entre acteurs associatifs qu'on va s'en sortir, mais bien au contraire en nourrissant une capacité à faire ensemble et à faire naître des coopérations innovantes entre acteurs d'un même territoire.

Sur la question de la mise en concurrence et de la subvention, en tout cas la façon d'utiliser l'argent public: nous avons je pense aujourd'hui une nécessité collective à réhabiliter la question de la subvention, mais une subvention qualitative.

La subvention je la vois plutôt comme un investissement public d'intérêt général. C'est l'argent public, donc notre argent qui transite par l'État et qui doit être réinvesti par l'Etat dans de l'action d'intérêt général porté par les associations auprès des citoyens.

Çà ne veut pas dire que ce sont des contrats à vie, qu'il n'y a pas d'exigence derrière, qu'il faut rentrer dans des phénomènes d'abonnement à la subvention. Au contraire, il faut considérer la subvention comme un investissement public d'intérêt général. C'est peut-être une façon d'en parler autrement parce que malheureusement aujourd'hui, le terme est devenu connoté négativement et de façon tout à fait injuste, comme une forme d'assistanat à des acteurs qui en seraient strictement dépendants. Cette lecture empêche toute réflexion intelligente et constructive sur un sujet majeur finalement, qui est celui de la façon dont on considère et dont on utilise l'argent public, et de notre coresponsabilité en la matière.

Sur la question de l'évaluation enfin, ce dont vous parlez cela relève pour moi des missions de contrôle et de type audit.

Les évaluations sont nécessaires mais çà n'est pas de l'évaluation qualitative effectivement et il ne faut pas confondre les exercices. Aussi, nous ne sommes pas obligés d'accepter de subir en permanence ce qui s'impose à la vie associative, donc il faut exiger que cela soit bien distingué et que l'évaluation soit un exercice coconstruit et adapté à la réalité de nos processus et de nos métiers. Mais il faut être ensemble pour çà et redire que la façon de faire l'évaluation c'est notre affaire, ce n'est pas l'affaire du financeur c'est d'abord notre affaire parce que c'est notre responsabilité vis-à-vis des bénéficiaires de nos actions, vis-à-vis des usagers de nos services. C'est de notre responsabilité de citoyens engagés de regarder, d'apprécier la qualité de ce que nous faisons et que nous sommes bien d'accord pour en parler avec le financeur parce que nous partageons avec lui cette responsabilité, nous d'agir, et lui de soutenir notre engagement.

RÉINVESTIR L'ACTION SOCIALE DANS SA DIMENSION POLITIQUE



ROLAND JANVIER
Docteur en science
de l'information et
de la communication,
Directeur Général
de la Fondation
Massé Travidy

Réinvestir la dimension politique de l'action sociale est un enjeu particulièrement vif dans la période de rationalité instrumentale que nous connaissons actuellement. Nous assistons en effet à une véritable dépolitisation de l'action sociale du fait des considérations budgétaires dans lesquelles elle est enfermée – considérant que l'aide aux personnes en difficultés représente un coût plutôt qu'un investissement¹. Cette dépolitisation remet en cause les intuitions initiales des associations d'action sociale. Nous traversons une tendance lourde de rationalisation de l'humain qui tend à réduire les pratiques du travail avec et pour autrui à de simples prestations méticuleusement comptabilisées mais en perte de sens. Or, il y a semble-t-il quelques incompatibilités génétiques entre cette tendance à tout standardiser et normaliser et la réalité des situations de vulnérabilité, de la relation d'aide et de la nature des projets mis en œuvre. Il nous faut donc repolitisier la question sociale et, pour ce faire, les associations d'action sociale ont un rôle de premier plan à jouer.

UNE DÉPOLITISATION DE LA QUESTION SOCIALE

Le travail social est né d'une attention bienveillante pour son prochain puis est devenu une question politique quand l'État a pris à son compte la dette sacrée que constituent les secours publics. C'est par sa professionnalisation qu'il s'est progressivement constitué comme technique. Puis, dans un contexte de rationalisation, il s'est progressivement réduit à n'être plus qu'une dépense.

Une affaire budgétaire

Les premières initiatives de nature sociale étaient le fait de quelques philanthropes ou de congrégations religieuses qui tentaient de remédier à la détresse des miséreux. C'est le modèle de la charité chrétienne qui dominait les pratiques : gagner son ciel en faisant le bien de son prochain.

Un premier basculement s'est opéré à la Révolution française quand l'État a pris à son compte la question de la solidarité nationale. C'est le décret du 19 mars 1793 qui introduit cette notion de « dette sacrée » de l'État. Le projet républicain intègre l'idée qu'aucun citoyen ne peut être laissé sur le bord du chemin.

Cette orientation ne va pas entraîner immédiatement une substitution de l'État aux œuvres privées. Un mouvement que nous pourrions qualifier d'étatisation de l'action sociale va s'instaurer progressivement. Il passera essentiellement par la question du financement des activités.

Dans l'immédiat après-guerre nous assistons à la floraison d'initiatives pour la création de réponses adaptées aux différentes situations sociales de vulnérabilité. Ce développement est massivement porté par des associations régies par la loi du 1er juillet 1901. Puis, à la suite des lois du 30 juin 1975 – l'une relative aux personnes handicapées, l'autre aux institutions sociales et médico-sociales – le financement des établissements et services par la collectivité publique va s'imposer partout.

Un second basculement s'opère alors. Les associations, nées sur la volonté de citoyens de prendre en compte de problèmes sociaux – projet hautement politique – vont laisser s'instaurer un lien de dépense avec l'État, condition de l'obtention des subsides nécessaires à leur projet. Ainsi, subrepticement, le projet associatif va se trouver formaté par des règles techniques qui encadrent les activités. Cette conformité étant la condition de la survie des œuvres.

1. Cf. R. Janvier, Les financements et les moyens de l'action sociale, sur <https://www.repolitiserlaction sociale.org/article/les-financements-et-les-moyens-de-laction-sociale>

La tentation de tout compter

De la mise en ordre d'un champ d'action où foisonnaient les initiatives de tous ordres à la mise aux ordres, il n'y a qu'un pas. Ce pas va se franchir de manière insensible et il serait délicat de dater un moment précis où le formatage des associations d'action sociale se serait imposé.

D'autant que la standardisation n'est pas le fruit d'une volonté explicite de quelques-uns. Nous sommes en présence d'une mutation sociétale générale. La tendance de notre civilisation est de tout rationaliser. La standardisation a des effets vertueux à tous les niveaux de la vie sociale. Elle permet à nos camions de rouler sur des voies adaptées à leurs tailles, d'échanger des données numériques aux quatre coins de la planète, de garantir une certaine sécurité alimentaire, etc.

Mais de la nécessaire standardisation qui permet les échanges au fantasme d'une rationalité qui réduirait tout phénomène à quelques équations simples, il n'y a, là encore, qu'un pas que notre inconscient collectif a franchi.

Le monde vécu est devenu binaire. C'est ainsi que s'entretient une illusion selon laquelle la représentation que nous construisons de notre environnement serait la réalité. La carte est devenue le territoire. C'est-à-dire, à l'ère du numérique, les modalités selon lesquelles nous traduisons notre perception du monde se confondent avec le monde lui-même.

C'est par cette dérive lente et insensible que s'impose la quantophrénie, cette pathologie qui réduit tout phénomène à des chiffres. Cette réduction est d'autant plus problématique qu'elle s'opère sous la dictature binaire. Le codage en bits et octets (suites de 0 et 1) est une forme d'interprétation du monde. Mais c'est aussi le fruit d'une pensée clivée qui oppose des éléments deux par deux.

Nous vivons une époque où nous pensons que tout se compte, que tout peut se compter et que cette comptabilisation est une vérité indépassable.

La rationalisation de l'humain

Cette tendance lourde pose un problème redoutable au travail avec et pour autrui qui est le fondement de l'action sociale. L'accompagnement de personnes fragiles ou en difficulté s'accommode mal des algorithmes. L'altérité n'est pas une comptabilité débit/crédit mais l'expérience de la différence et de la similitude. Le rapport à l'autre ne repose pas sur un calcul mais sur un pari. La relation est une aventure à vivre où tout ne peut être écrit d'avance. Elle s'invente au fur et à mesure d'un compagnonnage où l'un et l'autre s'approprient et apprennent à se connaître, à se reconnaître. Le travail avec et pour autrui est, au quotidien une invention, une création. C'est, pour reprendre les catégories d'Aristote, une praxis, non une poësis. La poësis c'est une action établie en fonction de son but, une production matérielle, elle attache l'acte à un but prédéfini. En ce sens, elle n'accorde pas d'importance à l'acte, seul compte le but à atteindre. La praxis, au contraire, immerge la finalité dans l'acte. Le but n'est pas un objet extérieur à ce qui se passe dans la création. La praxis rejoint l'idée d'œuvre développée par Hanna Arendt. La rencontre d'autrui dans le travail social est une œuvre qui ne peut être réduite par le fantasme de la rationalisation du monde.

Le temps de la rencontre est également un élément essentiel. Là encore, allons chercher chez les grecs la distinction qu'ils opèrent entre les différents types de temps. Le chronos, c'est le temps qui passe, celui que l'on peut compter dans un rapport mécanique à l'évènement. C'est ce temps là qui tente de s'imposer dans le mouvement de rationalisation. A l'inverse, le Kairos c'est le moment de l'opportunité, le temps qui offre le possible, qui ouvre de nouveaux chemins. Une troisième notion du temps est également présente chez les

grecs, c'est l'aiôn qui nous renvoie aux cycles, au temps long des destins et des générations. Aujourd'hui, seul le chronos tend à s'imposer alors que le travail social repose sur le temps long de l'accompagnement, de la rencontre et de la découverte.

QUELQUES INCOMPATIBILITÉS GÉNÉTIQUES

Cette instrumentalisation du travail social à travers l'histoire récente de ses évolutions produit donc une dépolitisation de ses ambitions initiales. Mais, me direz-vous, pourquoi défendre cette dimension politique du travail social alors que l'important c'est plutôt son efficacité immédiate à résoudre les problèmes des gens ? La réponse se situe du côté de quelques incompatibilités génétiques qu'il y a entre la voie de performance et le chemin de la rencontre créatrice entre personnes.

La vulnérabilité

S'adresser à autrui n'est pas un acte uniforme qui peut ne pas tenir compte des sujets en présence. Traiter dans une logique de guichet un problème administratif a peu de chose en commun avec l'accueil d'une personne en souffrance, vulnérable, fragilisée par ses expériences accidentelles de la vie. Autant, dans le premier cas il est aisé de fixer un cadre relationnel (lieu, temporalité, contenus, process, traçabilité), autant il est difficile et contre-productif d'appliquer les mêmes repères au travail social.

La rencontre d'un sujet vulnérable, au lieu d'être enfermée dans un cadre, doit ouvrir tous les possibles pour laisser à chacun des acteurs la possibilité de trouver le bon espace relationnel, le bon étiage de l'échange, les formes ajustées de contenu à travailler, le temps nécessaire et forcément long de la rencontre, de la juste proximité relationnelle à inventer. Il ne peut s'agir du traitement d'un problème mais de la mise au travail d'une situation.

Les notions de performance, de retour sur investissement, de formatage des pratiques sont génétiquement incompatibles avec la réalité qui fait l'objet du travail social.

La relation

La souffrance complexifie la relation dans le travail social. L'utilisateur est pris dans ses peurs, ses craintes, ses maux. De plus, sa situation entrave sa possibilité à exprimer clairement ses ressentis et ses attentes. Ce qui caractérise substantiellement la relation, c'est une forte dissymétrie des places entre l'intervenant et le bénéficiaire. Le premier est dans une posture de savoir, le second dans une position d'incertitude.

Vouloir enfermer la complexité de ce jeu relationnel dans des normes est une ineptie. Le champ des possibles doit être le plus largement ouvert afin que les hésitations, aléas et ruptures du parcours de l'utilisateur n'entraînent pas la rupture de la relation d'aide.

La relation dans le travail avec et pour autrui est génétiquement incompatible avec toute tentative de standardisation des pratiques en travail social.

Le projet

La finalité du travail social ne se réduit pas à la résolution du problème posé. Ou plutôt, le problème posé ne peut être réduit à lui-même car il est toujours à décrypter dans l'ensemble social où il se pose. Une situation de handicap ne peut être interprétée dans la seule dimension des incapacités de la personne mais aussi dans l'inadéquation d'une société insuffisamment inclusive. Une situation de mise en danger d'un enfant ne

peut être interprétée par les seules incapacités éducatives des parents mais également dans les conditions socio-économiques de vie de la famille, de ses héritages générationnels, etc. La dépendance liée au grand âge ne peut être vue sous le seul angle de la personne âgée mais doit être analysée dans la singularité des liens intrafamiliaux et dans le contexte social de vie des personnes.

Bref, au-delà du problème, c'est le projet de la personne qui est mis en branle par l'accompagnement social. Ce projet ne peut être circonscrit à l'individu. Il concerne un sujet situé dans une histoire, des filiations, un jeu social. Travailler le projet de la personne, c'est, inévitablement, aborder la question du projet collectif. Le projet personnalisé a quelque chose à voir avec le projet de société car il en est un élément incontournable.

La prise en compte du projet de la personne est génétiquement incompatible avec l'individualisation des prises en charge.

COMMENT RÉINVESTIR L'ACTION SOCIALE DANS SA DIMENSION POLITIQUE ?

Ce mouvement tellurique de rationalisation des pratiques met en évidence l'incompatibilité génétique de la standardisation des actes avec la réalité des pratiques du travail social. Il induit une dépolitisation des questions sociales qui se trouvent insidieusement réduites à de simples prestations, actes isolés et politiquement insignifiants simplement juxtaposés dans une nomenclature d'offres. La question est donc bien: Comment réinvestir l'action sociale dans sa dimension politique ? La voie à rouvrir par le secteur associatif apparaît comme une stratégie majeure et urgente.

Repenser la complexité

Face au fantasme de simplification du monde – ce que le philosophe Edgar Morin nomme le paradigme de la pensée simplifiante – il est nécessaire de repenser la complexité des choses et des phénomènes. La pensée complexe ouvre la voie d'une intelligence plus subtile de la réalité. Elle invite à l'humilité devant un univers que nous ne pouvons jamais comprendre totalement. La pensée complexe laisse ouvert l'imprévu, refuse de téléguider les comportements, assume l'aléa comme une force positive. Elle met en lumière la stupidité du schéma action => réaction.

Or, dans la tentative de rationalisation de l'humain, c'est bien ce schéma qui prévaut. Il entretient l'illusion qu'il suffit de dire ce qu'il faut faire pour que les choses soient faites. Qu'il suffit de trouver et d'imposer « la » bonne méthode pour que les problèmes soient réglés. Qu'il suffit de définir le cadre et le temps dans lesquels l'action doit être réalisée pour que ça se fasse. Les professionnels de terrain savent que ça ne marche pas ainsi.

Le même schéma s'impose dans les dispositifs d'intervention. Il suffit que l'autorité publique édicte les règles, les codes et les commandes pour que les opérateurs exécutent les consignes. Ainsi le monde est bien ordonné. Ce schéma s'impose d'autant plus que les restrictions budgétaires imposent de faire des économies. Il faut donc ajouter un peu plus de contraintes aux opérateurs car l'initiative libre est censée coûter plus cher. SERAFIN-PH² est l'avatar de ce fantasme de toute puissance de l'ordre sur la complexité du monde.

C'est là que le système associatif apparaît comme une opportunité. Les associations d'action sociale doivent défendre leur spécificité originelle : des citoyens s'unissent pour œuvrer à une cause. La dimension fortement politique qui a prévalu à la création des premières associations, dans les champs du handicap ou de l'éducation, retrouve dans le contexte actuel toute sa légitimité. C'est en réaffirmant la dimension politique de leur projet que les associations résisteront à l'instrumentalisation des opérateurs du travail so-

2. Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des financements aux parcours des Personnes Handicapées.

cial. Espaces de médiation démocratique, elles inventent des pratiques de terrain qui ouvrent la possibilité d'une transformation sociale. Sinon, elles ne sont que les instruments d'une standardisation des pratiques.

Ce faisant, affirmant la nature politique de leur existence, les associations créent les conditions de pratiques professionnelles libérées du joug de la normalisation.

Réhabiliter la médiation associative

Mais il ne suffit pas d'affirmer qu'il faut renouer avec l'origine politique des associations d'action sociale pour que cela se produise. Elles doivent réinvestir leur fonction de médiation entre les pouvoirs publics et les citoyens. Affirmer ici une fonction de médiation, c'est refuser de les réduire à n'être que de simples courroies de transmission chargées de mettre en œuvre les politiques sociales étatiques. Les associations occupent une place essentielle et irremplaçable dans le contrat social. Ce contrat repose sur trois termes³:

- L'État, qui, dans sa légitimité républicaine et démocratique, édicte les règles selon le projet politique issu des élections ;
- Les citoyens-usagers qui bénéficient des politiques publiques mais qui les orientent par ses choix au nom de la souveraineté du peuple ;
- Les corps intermédiaires – dont essentiellement les associations – qui traduisent et médiatisent ce lien démocratique entre les décideurs publics et les habitants.

Chaque pôle de cette triangulation agit sur les deux autres selon un effet systémique. Aucun ne peut être aliéné par un autre sous peine de mettre en péril le subtil équilibre démocratique qui prévaut. Si les associations instrumentalisent les usagers-citoyens, c'est la liberté des sujets qui est menacée. Si l'État aliène les citoyens, c'est l'édifice démocratique qui s'effondre. Et si l'État aliène les associations, c'est également le principe démocratique qui est remis en cause.

La liberté des associations dans la manière dont elles mettent en œuvre les ambitions de la solidarité nationale est une condition incontournable du jeu démocratique.

Repolitiser l'action sociale

L'enjeu est donc bien de repolitiser l'action sociale. Repolitiser non pour en faire un enjeu politicien qui cliverait les orientations en fonction des idéologies. Repolitiser pour que la question de la participation de tous et de chacun à la vie de la cité soit une préoccupation centrale du vivre ensemble et du projet de société. Repolitiser pour que le travail social se pense comme un facteur de transformation de la société pour qu'elle soit plus respectueuse des personnes, plus inclusive, plus juste.

C'est d'ailleurs le sens de la définition du travail social introduite dans le Code de l'Action Sociale et des Familles en son article D. 142-1.

« Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. (...) »

Pour atteindre ces objectifs, les associations doivent occuper un rôle de premier plan.

3. f. R. Janvier, Pour une nouvelle triangulation du contrat social ?, sur <https://www.rolandjanvier.org/droit-usagers/523-pour-une-nouvelle-triangulation-du-contrat-social-16-09-2012/>

LE FAIT ASSOCIATIF ET LES DROITS DES ENFANTS



JOSIANE BIGOT
Présidente de la
CNAPE et
magistrat
honoraire

Merci, en particulier au Président Michel Caron, de m'accueillir et de me permettre un petit pas de côté ce matin en venant vous parler des droits de l'enfant.

Lorsque nous nous sommes rencontrés avec Michel Caron et qu'il m'a parlé de cette journée anniversaire de l'ALEFPA sur le fait associatif, spontanément j'ai pensé qu'il fallait parler de fait associatif alors que nous fêtons les 30 ans de la Convention Internationale des Droits des Enfants.

J'ai vu ensuite que le fait associatif allait être étudié un peu autrement. Il m'a permis toutefois de maintenir ma proposition. Je vais donc essayer de montrer comment effectivement, les droits de l'enfant ont été porté fortement par le fait associatif, et comment ils ont échappé peut-être à une mainmise et une tutelle de l'État, et en tout état de cause, à une marchandisation.

Je vous rappellerai très succinctement et très brièvement que cette Convention Internationale des Droits des Enfants distingue trois types de droits auxquels nos associations doivent veiller plus spécifiquement.

Il s'agit notamment des droits à la protection, des droits aux prestations (santé, éducation, lecture) et des droits des libertés. Nos associations ont le devoir de faire en sorte que les enfants deviennent des citoyens en veillant également au respect du droit à l'expression, du droit à la participation, du droit de penser, du droit d'exercer sa religion, du droit d'association, et du droit de réunion.

Il y va de l'intérêt supérieur de l'enfant. Le monde associatif est certainement et historiquement le premier à avoir exercé la mission de protection de l'enfance. C'est le fait associatif qui a permis qu'on se préoccupe des droits de l'enfance. La mise en place des autres droits a été plus lente et elle n'est peut-être pas encore achevée s'agissant du monde associatif.

Les associations peuvent contribuer à l'effectivité de certains droits, certaines en ont fait même leur objet principal. Je viens de croiser dans l'assistance une personne avec laquelle j'ai partagé pendant des années le fait de porter associativement et exclusivement la question des droits des enfants. C'est ce que fait une association que je préside en Alsace et qui s'appelle l'association Thémis.

J'ai identifié plus spécifiquement comment le monde associatif a fait respecter certains droits tels que le droit à la protection, le droit au maintien du lien, le droit à la santé, le droit spécifique de l'enfant handicapé, et le droit d'expression de participation.

Le droit à la protection, je l'ai dit d'emblée, c'est certainement celui qui est exercé le plus largement par le service associatif habilité, je dirais que c'est son essence même, son ADN.

Mais la prise en charge proposée se doit de tenir compte d'autres données qu'il faut prendre en considération aujourd'hui. Nous avons eu en 2017 la conférence de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant qui viennent nous apporter des éléments totalement nouveaux dans la prise en charge et dans ce respect du droit à la protection. Bien sûr, nous n'en sommes pas surpris, les besoins fondamentaux de l'enfance sont d'abord ses besoins vitaux. Et pour que ses besoins puissent être respectés, il faut en tout état de cause que l'enfant soit traité avec bienveillance. Par conséquent la protection de l'enfance a deux piliers aujourd'hui qui sont la bientraitance et la bienveillance.

Le droit à la protection contre la violence est fondamental. Je m'y arrêterai un peu plus longuement parce qu'il me semble que c'est une actualité brûlante pour de nombreuses associations, de nombreux établissements, et de nombreux secteurs.

Les effets dévastateurs du climat de violence sur les tout-petits étaient pressentis depuis fort longtemps. L'apport des neurosciences aujourd'hui nous a démontré à quel point l'effet était absolument catastrophique sur certains enfants et le développement de certains enfants si on ne mettait pas un coup d'arrêt rapidement et si on ne prenait pas en compte ce qui avait été vécu par ces enfants.

Faut-il comme certains faire le constat d'un accroissement des violences ? Je n'en suis pas certaine. Je pense personnellement qu'il y aurait plutôt une plus grande connaissance aujourd'hui des phénomènes de violence dont souffrent les enfants et une plus grande acuité aussi évidemment à les reconnaître.

A la CNAPE*, la fédération que je représente aujourd'hui, nous venons de remettre un rapport récent sur les violences. La violence est un mot que nous avons utilisé plusieurs fois ce matin. Ce sont les violences invisibles dans le cadre de la protection de l'enfance, dans le cadre aussi de la protection judiciaire de la jeunesse, et dans le champ du médico-social qui est un champ important et essentiel pour vous.

Evidemment, ces violences invisibles, on les retrouve sous différentes formes.

Ces violences faites aux enfants et aux jeunes sont exercées par des adultes, leur famille, par des professionnels au domicile, dans les quartiers, mais aussi au sein des établissements et des institutions d'accueil, ou entre les personnes elles-mêmes accueillies.

Il est donc de la responsabilité des institutions de définir un cadre de vie sécurisant, et c'est une des exigences les plus fortes d'éviter la banalisation de ces situations.

Voyons d'abord les violences des enfants : les violences des enfants entre eux, les violences dont ils sont témoins, les violences envers eux-mêmes, les scarifications, les conduites suicidaires, les violences envers les autres, les violences sur le matériel. Elles empruntent différentes formes verbales, physiques et psychiques et elles sont, on le sait, en augmentation et ce, vraisemblablement, en raison des réseaux sociaux.

On sait bien que les enfants et les jeunes sont exposés, soit en tant que victime de harcèlement, soit ils deviennent des auteurs, plus facilement grâce aux réseaux sociaux. On sait aussi que le seuil de tolérance varie, notamment en fonction du cadre d'intervention. On voit que dans la protection de l'enfance, la réponse de la justice est différente pour un établissement médico-social que lorsqu'il s'agit d'un établissement d'accueil d'enfants concernés par la justice pénale. La réponse est plus facilement de la thérapie quand on est dans le médico-social.

On sait encore mieux aujourd'hui, et on en tient plus compte, que la violence des enfants est souvent l'expression d'un mal-être, d'un sentiment d'insécurité, d'une difficulté de communication, raison pour laquelle effectivement, on va peut-être plus éviter le recours au judiciaire que ce ne fut le cas autrefois. Mais la réponse est sans aucun doute à adapter car la répétition peut elle-même générer de la violence, notamment la répétition de la sanction et la répétition de la réponse. J'ajouterai à titre là très personnel, qu'il me semble que la violence peut aussi surgir de la non-réponse et donc de cette banalisation que j'évoquais tout à l'heure.

Qu'en est-il de la violence des adultes ? Dans le cadre familial, les conséquences ont été évaluées sur l'évolution psychique des enfants, et sur le développement de certains troubles.

Dans le cadre institutionnel, la violence naît souvent du fait même de la décision de confier l'enfant et de le faire sortir de son milieu naturel. Et puis ensuite, évidemment, elle peut naître des dysfonctionnements des institutions.

Alors on peut décliner : la non-réponse au besoin, le non-respect de l'intimité de l'enfant, le non-respect

* Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant

dans certaines pratiques. Pour toutes ces violences, la CNAPE a réalisé un catalogue de réponses possibles, je n'en évoquerai que quelques-unes avec évidemment :

- la promotion de la bientraitance en premier lieu
- puis l'institutionnalisation d'un appui à l'encadrement, à la hiérarchie, à tout le personnel, pour que dans les institutions la sécurité du personnel soit assurée tout comme celle des enfants de manière induite.

Les réponses apportées sont du côté des échanges, de l'ouverture à favoriser, identifier les facteurs de risques, les points de faiblesse. Les réponses sont également dans l'intervention de tiers, la supervision qui commence à se généraliser mais qui n'est pas encore une obligation partout, ou dans la reprise collective d'un incident, de ce qui a pu un moment donné, être susceptible d'être un acte de violence ou qu'il a été véritablement, de se référer aux travaux universitaires, faire des séminaires, élaborer peut-être une position associative éthique concernant la violence avec un cadre. Cela permettrait de distinguer ce qui relève de la violence, et ce qui relève plutôt de la gestion des incidents.

Il est nécessaire de multiplier les temps de parole avec les enfants sur la question de la violence et d'une manière plus positive. Il faut valoriser le travail éducatif, valoriser les enfants et ce qu'ils ont pu réaliser de positif, et sans réserve. Enfin, il est indispensable de repenser la formation à la fois initiale et continue pour donner corps à une recommandation de l'ONU qui disait qu'il faut faire en sorte que les enfants reçoivent une protection immédiate des soins médicaux et psychologiques dispensés par un personnel convenablement formé.

C'est évidemment la pierre angulaire sur laquelle on peut construire cet édifice d'une protection de l'enfance non-violente.

Nous avons eu aussi, et c'est un soutien, ce texte tout récent qui promeut l'éducation non-violente et qui le fait dans un cadre positif. Ce texte n'est pas du pénal. C'est une inscription dans l'autorité parentale où l'éducation non-violente qui est donc devenu la règle. Habituellement, vous savez que la France a plutôt tendance à pénaliser plus qu'autre chose.

J'évoquerai maintenant le droit au maintien du lien. La théorie de l'attachement, nous la connaissons évidemment. Elle est forcément à mettre en pratique dans le milieu familial mais également dans les lieux d'accueil des enfants avec la non rotation géographique fréquente du personnel, avec l'absence de déplacements trop faciles des enfants d'une institution à une autre.

Mais surtout, et c'est ce sur quoi je voulais insister, la loi protège le lien parent-enfant.

Elle le protège. La convention internationale le dit également, elle le protège en demandant que l'enfant soit maintenu dans son milieu naturel aussi longtemps que cela se peut et en permettant, en instituant, en imposant même un droit de visite et d'hébergement parental sauf exception.

Il a donc fallu pour le service associatif habilité s'adapter en essayant d'aller plus vers les familles. Au départ, toutes nos structures étaient des structures d'accueil dans le service de protection de l'enfance. Puis on a développé les interventions en milieu ouvert. Aujourd'hui elles sont même renforcées grâce aux aides à domicile de plus en plus importantes.

En cas de placement, il y a une nécessité évidente de favoriser l'accueil par la famille, mais aussi de sécuriser l'enfant dans son lien familial en l'accompagnant dans sa famille, en accueillant la famille et en soutenant la famille.

Enfin, lorsque tout cela est trop complexe pour l'enfant, le monde associatif a mis en place d'une manière très forte les visites médiatisées. Cela n'est 'ailleurs pas sans poser beaucoup de problèmes et de questions

auxquelles on s'attèle à la CNAPE.

Je crois cependant qu'il est important d'essayer de distiller. Il ne faut pas faire un dogme à tout prix de ce maintien familial.

Voilà encore quelques années, le juge des enfants et j'en ai fait partie par le passé, a peut-être trop respecté la loi sans écouter suffisamment la voix de l'enfant.

Ces enfants qui venaient expliquer qu'ils rencontraient des difficultés lors des retrouvailles avec leurs parents et que pour eux ce maintien du lien à tout prix était une souffrance.

Aujourd'hui on entend un peu un autre discours qui serait de dire qu'il faut séparer définitivement l'enfant de ses parents très carencés et bien, à mon sens restons dans la nuance. Essayons, tout en étant très respectueux des droits de l'enfant, de faire valoir ses envies, en lui assurant une aide et son maintien dans sa famille, ou bien au contraire en favorisant une prise de distance avec son milieu familial.

Un autre droit qui est fortement en question dans le fait associatif, c'est le droit à la santé.

Le rapport précité de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant indique que les enfants en protection de l'enfance disposent souvent déjà d'un lourd passé médical qui s'inscrit à l'origine de leur histoire.

Combien de mamans ont été dans un déni de grossesse ? En tout état de cause, on peut l'évaluer comme étant cinq fois supérieur à celui de la population générale et le taux de prématurité est deux fois et demi plus important lui aussi que dans la population générale.

On note aussi des hospitalisations fréquentes dès la naissance des enfants et quelquefois pour des violences ou des négligence graves.

Ces enfants présentent souvent des souffrances physiques et des signes de souffrance psychique importants dont on ne sait pas toujours suffisamment mesurer l'impact sur leur développement.

Aujourd'hui, il est recommandé que l'évaluation par la cellule de recueil des informations préoccupantes soit améliorée par la présence de professionnels du soin et de la santé, mais ce n'est pas encore le cas sur tout le territoire.

Il est préconisé aussi des bilans de santé. Un rapport récent de la défenseur des enfants montre que rares sont encore les bilans de santé fait en lien avec les parents.

Il y a donc certainement des points à améliorer pour être plus respectueux du droit à la santé des enfants.

Dans ce même rapport, on constate aussi que les informations ne sont pas communiquées systématiquement par les acteurs de la protection de l'enfance lors du changement de prise en charge.

Il y a une recommandation d'un carnet de santé permettant ainsi un suivi plus facile pour ses enfants de la protection de l'enfance. Cette recommandation n'est pas suivie pour le moment.

On aimerait aussi, lorsqu'il existe, que le projet pour l'enfant comporte une évaluation médicale et psychologique de l'enfant. La loi de 2016 le demande mais on est loin de l'effectivité de ce droit.

La dimension santé est peu présente dans les projets d'établissement.

On constate aussi un grand cloisonnement, très peu de coordination, très peu d'articulation entre les différents secteurs lorsque la santé intervient dans des établissements.

Alors peut-être que la présence de médecins de la protection de l'enfant, qui maintenant va se généraliser dans chaque département, va pouvoir remédier à ces carences, ces lacunes qui sont dans le monde associatif par rapport au droit de l'enfant.

Et puis, je ne ferai que l'évoquer parce que c'est une question qui est la question globale de la majorité: évidemment il y a une rupture du droit à la santé qui se produit lors de la majorité si, au moment de la majorité, il n'y a pas une poursuite de la prise en charge.

Enfin, et je crois que je ne veux pas clore cette question des droits à la santé sans évoquer la pédopsychiatrie, et sans évoquer surtout la question qui est quand même fort peu respectueuse de la prise en charge des adolescents de plus de 15 ans par les services de psychiatrie adulte.

J'évoquerai assez rapidement les droits spécifiques de l'enfant handicapé parce que je suis persuadé que l'ALEFPA est particulièrement respectueuse dans tous ses établissements de cette spécificité des droits de ces enfants.

Il est peut-être important de rappeler que l'État français a déjà été condamné, d'autres états aussi par la convention, la cour européenne des droits de l'homme. C'est à l'État de garantir aux enfants handicapés la pleine jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les autres enfants.

Les associations sont garantes de l'application de ce droit lorsqu'elles prennent en charge les enfants porteurs de handicaps que ce soit dans les services à domicile ou dans les services d'accueil. La question se pose de manière beaucoup plus cruciale, lorsque ce sont des établissements de protection de l'enfance qui accueillent ces enfants dans l'attente d'établissements spécialisés ou parce que le handicap n'avait pas été suffisamment repéré.

On constate aujourd'hui une augmentation du nombre des enfants porteurs de cette double problématique: protection de l'enfance et handicap. On fait le même constat quant à une autre double problématique: protection judiciaire de la jeunesse et handicap. On l'a vu au niveau de la CNAPE, parce qu'on y a fortement travaillé, des enfants en situation de handicap et en conflit avec la loi. Les causes sont évidemment liées à la gravité de certaines pathologies. C'est bien sûr le meilleur repérage bien que le nombre de places en internat dans les établissements spécialisés diminue.

Les placements par défaut que l'on connaît aujourd'hui sont évidemment une énorme problématique tant pour les enfants que pour les professionnels. C'est ce qui explique la nécessité d'une coordination accrue et la mise en place de ce qui pourrait véritablement être plus respectueux des droits de l'enfant, et du projet autour de l'enfant.

Au niveau du monde associatif il nous appartient aussi, et je rejoins là des interventions précédentes, d'être dans l'interpellation des politiques publiques sur ces questions.

Nous l'avons vu d'ailleurs, et nous sommes nombreux à nous être mobilisés lorsqu'est parue en février cette recommandation de l'ONU qui demandait à la France de désinstitutionnaliser la prise en charge médico-sociale des enfants porteurs de handicap. Dans le respect des droits des enfants, nous avons évidemment tous fait part de la volonté très forte d'inclusion de ces enfants.

Ce qui importe, c'est de mettre en place un projet unique et coordonné pour l'enfant, prenant en compte à la fois son besoin de protection, le besoin de le mettre plus en lien avec la loi lorsqu'il est en conflit

avec la loi et son handicap

Je terminerai par le droit à l'expression. Du droit à l'expression en découle bien sûr le droit à la participation dans les établissements. La loi de 2002 avait amené à la mise en place des conseils de la vie sociale qui doivent permettre aux enfants et aux jeunes accueillis de s'exprimer sur tout ce qui concerne leur lieu de vie. Toutefois, la difficulté pour la mise en place de ces conseils, c'est la capacité de faire émerger la parole, la capacité de la sécuriser, et la capacité de la respecter. Ce droit à la participation et ce droit à l'expression des enfants ne peut avoir de sens que s'il est articulé avec cette capacité des adultes accompagnateurs et de cette sécurisation de leurs paroles.

Evidemment ce conseil n'est pas suffisant. Beaucoup d'institutions et beaucoup d'établissements ont innové. Ils ont créé des instances participatives très vivantes qui permettent aux enfants et aux jeunes accueillis de connaître une véritable culture de la participation et de découvrir ce que peut être la citoyenneté à venir pour eux.

Je voudrais citer en particulier un projet qui a été initié par la défenseur des enfants et qui est porté par quelques adhérents de la CNAPE. Ce projet permet une réflexion des enfants sur l'effectivité de leurs droits dans les établissements qui les accueillent. L'objectif est de nourrir un rapport qui va abonder le rapport de la France et en particulier celui du défenseur des enfants au comité des droits de l'enfant de l'ONU lorsque la France vient présenter son rapport final de mise en œuvre de la Convention internationale et du respect de la convention internationale par l'État français.

En conclusion, je crois qu'il ne peut être question de faire émerger un droit au profit d'un autre, il n'y en a pas un qui prime. Il y a en effet une interdépendance des droits et une nécessité d'une approche globale sans aucune hiérarchie.

Si l'on veut faire vivre ce principe général, que j'évoquais tout à l'heure, et qui est celui du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et que nous devons faire respecter dans toutes nos associations, nous devons le corrélérer aux droits de l'enfant pour faire sens.

Que voudrait dire l'intérêt supérieur d'un enfant si l'on venait rappeler que ce principe n'était pas viable, réel, sans s'assurer qu'il puisse être respecté, et qu'il a les moyens nécessaires pour ce faire.

Avez-vous des questions ?

Je vous remercie d'avoir écouté ce pas de côté.

MICHEL CARON :

Je pense qu'il peut y avoir une ou deux questions parce que vous avez été à la fois très synthétique et très générale. Je pense que l'on peut aussi parler de l'engagement des associations, du contenu de cet engagement. Je pense que c'était en effet, l'objectif d'illustrer concrètement à travers la défense des droits des enfants ce que peuvent faire les associations.

Est-ce que vous avez une question à poser Madame Bigot ? oui ? non ?

Je vais être très courte et c'est une vraie question. Dans le champ de la prévention de la protection de l'enfance, les contrats jeunes majeurs dans plein de départements aujourd'hui ne sont plus pris en compte par les départements. Je voulais savoir ce que vous en pensez d'une part et comment éventuellement on peut aider les associations qui les ont en charge. Je pense notamment aux services d'accueil en milieu familial, aux services décentralisés où l'accompagnement se fait dans les familles d'accueil. Comment peut-on résoudre cette question ? Parce que les familles d'accueil sont aussi très embêtées de devoir dire à un majeur qui vient tout juste d'avoir 18 ans « désolé mon garçon ou ma fille, c'est terminé ».

MADAME BIGOT :

Bien sûr. Vous avez peut-être suivi le débat récent autour de la proposition de loi déposée par Madame Bourguignon qui est députée qui avait suscité beaucoup d'espoir et notamment beaucoup d'espoir du côté des associations d'anciens pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

A l'arrivée, et après quelques amendements, ce texte n'était plus tout à fait à la hauteur de ses promesses. En particulier, il y avait une exigence d'une présence de 18 mois sur le territoire français pour pouvoir bénéficier d'un contrat jeunes majeurs.

A l'inverse, il y a malgré tout encore des avancées dans ce texte puisque ce texte va permettre des contrats et va contraindre les départements à formaliser des contrats. Mais c'est un peu une coquille vide parce que dans ce contrat il y est dit que le département doit permettre l'accès au logement, alors qu'en fait, c'est plus l'accès à des dispositifs. Donc si on n'a pas plus de précisions, cette loi sera effectivement particulièrement décevante.

La mobilisation qui s'est faite, est peut-être apparue à la CNAPE un petit peu tiède et modérée. Notre position était de dire ne jetons pas totalement ce texte aux orties parce qu'il y a des avancées, mais essayons au contraire de nous mobiliser pour que ce texte de loi soit soutenu devant le Sénat. Parce qu'à ce stade rien n'est acquis. En effet, on ne sait pas si le gouvernement reprendra cette proposition de loi. Donc si ce texte doit être repris par le Sénat, et bien faisons en sorte qu'il soit amélioré.

Alors évidemment, l'alibi pour la non prise en charge des contrats jeunes majeurs ce sont les MNA* qui sont nombreux aussi sur ce territoire du Nord, et qui sont l'alibi d'une manière générale à une protection de l'enfance à moindre coût. Vous savez bien que d'une manière générale le dispositif en pâtit et que beaucoup de départements se sont emparés de cette question.

A l'inverse, et très politiquement, d'autres départements viennent aussi refuser ce nouveau texte qui pourtant pourrait être une avancée parce que c'est encore une fois souvent le conflit politique qui l'emporte au détriment peut-être de la véritable avancée des droits des enfants et des jeunes.

* Mineurs Non Accompagnés

POUR LA COOPÉRATION ENTRE LES (HER)CHEURS ET LES PROFESSIONNELS



MICHEL CARON
Président de
l'ALEFPA

D'abord, un bref mot, comme déjà dit en introduction, un grand merci pour les interventions que nous avons écoutées.

Madame Tchernonog, c'est vrai que, à l'ALEFPA comme dans la plupart des associations, nous préférons participer au débat sur la base des faits et sur la base des connaissances qui sont établies, sachant qu'un chiffre en lui-même ne dit rien.

L'important, c'est de savoir comment il est construit et vous avez compris qu'avec la rigueur de votre démarche et l'expérience de chercheur que vous portez, c'est aussi le signe de la grande dignité de l'action associative que d'affirmer, de défendre des convictions, mais en tout cas de ne pas dire n'importe quoi quand on parle des choses importantes.

Et donc, chacun mesure bien l'importance et la signification de la présence dans ce colloque du chercheur qui fait référence sur le monde associatif.

Je voulais aussi dire à Philippe Jahshan que je mesure la chance de l'avoir eu à nos côtés.

J'espère qu'il pourra rester un petit moment parce que le Mouvement associatif, en effet, par les temps qui courent, est porteur d'un certain nombre de grandes solutions, que les mouvements d'idées classiques ou des organisations classiques n'ont plus la force de produire aujourd'hui.

On dit de manière assez banale que les associations sont une force d'expérimentation sociale.

Eh bien, je crois en effet que, dans cette période, c'est une nécessité absolue que de réinvestir dans l'expérimentation sociale.

Permettez-moi aussi de dire et de redire l'importance totalement négligée par la plupart des grandes institutions, des pouvoirs publics aujourd'hui, de ce texte d'engagement qui est défini entre Lionel Jospin et Hubert Prévost que j'ai bien connu, entre le Premier ministre de l'époque et le président de la conférence permanente des coordinations associatives, la charte des engagements réciproques entre l'État et les associations, et ce texte ayant été rejoint, comme vous avez justement rappelé, par les collectivités territoriales.

C'est un texte de référence, cela fera partie de mes interventions-clés parce qu'il me semble que l'avenir est au sein et au creux de ce texte.

Ce texte est de portée européenne et il faut le dire.

Je voulais aussi saluer le propos de Roland Janvier.

Au fond, Monsieur Janvier, la conférence que j'attendais de pied ferme, c'est ce que vous avez dit en conclusion, j'ai été très intéressé par la vigueur de la pensée que vous avez développée.

Vous aurez les actes de ce colloque parce qu'il y a du contenu. Et on aura besoin de relire le propos très dense de Monsieur Janvier, mais vous avez raison de dire qu'il y avait un peu de malice dans le thème de ce colloque.

Est-ce qu'on a un profil de gens coincés entre l'État et la marchandisation ?
Je ne crois pas.

Je crois en effet, qu'il y a un au-delà de l'État, dans son sens classique du terme, dans l'ambition associative mais il y a aussi un au-delà de l'économie classique dans l'ambition associative.

Donc, on voit bien cette relation de l'association avec la marchandisation et avec l'État.

En effet, nous avons postulé dans ce colloque que nous étions capables de dépasser la pensée binaire et l'opposition du noir et du blanc.

Alors, grand merci pour votre intervention.

Madame Bigot aussi, c'était important encore une fois d'illustrer l'engagement associatif, sur ce que nous avons à défendre le mieux et le plus, parce que c'est l'avenir : il s'agit des droits des enfants et de nos enfants.

Alors, en guise de souhaits de bon appétit, je vous donnerai les quatre ou cinq thèmes que je développerai volontiers brièvement en conclusion de ce colloque mais qui ressortent des propos déjà tenus ce matin, que les tables rondes vont illustrer plus largement cet après-midi.

Le premier thème évidemment sera celui qui est inscrit sur le programme, ce rôle de l'économie sociale et solidaire, cet enjeu en même temps pour les politiques publiques : on se place des deux points de vue.

Je commençais d'y répondre quand je reprenais au fond le propos de Roland Janvier quand je parlais d'un au-delà de l'économie classique et d'un au-delà de l'étatisme dans la tradition de l'action publique.

Nous avons à parler de cette charte des engagements réciproques.

Nous avons à expliquer comment nos associations peuvent être entreprenantes sans être des entrepreneurs classiques. C'est une thèse que je défends sans me cacher.

Deuxièmement, nous avons aussi à affirmer une deuxième proposition tournée vers l'avenir, c'est la position centrale des associations vis-à-vis des personnes vulnérables de notre société.

C'est vrai que ce qui nous caractérise en propre, c'est que nous avons fait le choix de la solidarité. Nous pensons que les clés de l'avenir sont précisément dans le principe de solidarité, encore faut-il, par les temps qui courent, essayer de le démontrer plutôt que d'en faire un choix totalement irrationnel.

Le troisième thème sur lequel je voulais attirer votre attention en introduction, c'est la question de la relation, entre les chercheurs, entre l'établissement, entre la construction de la connaissance et l'expérience, le monde des professionnels et le monde des chercheurs.

Il ne s'agit pas de voies parallèles qui ne se parlent pas, qui ne se rencontrent jamais, mais bien ici d'une conception de la construction du savoir, et de liens entre les multiples sources possible de cette construction.

Je pense, que cela constitue une vraie exigence de coopération et qu'il faut aussi parler de l'avenir de cette coopération, entre les savants, les professionnels et les personnes directement concernées pour partager cette idée.

Je m'adresse aux chercheurs mais je m'adresse aussi aux responsables associatifs. Nous avons beaucoup de progrès à faire ensemble sur cette conception de la coopération, dont nous avons besoin, aussi bien dans la constitution des conseils scientifiques lorsque nous essayons de parler de l'innovation, de l'expérimentation, sur certains sujets lorsque la recherche trouve pertinent d'engager des travaux et, en espérant, que les pouvoirs publics s'y intéressent.

Enfin, dernier thème que je voudrais développer en conclusion de ce colloque, je parlerai de l'association dans sa perspective européenne. Je crois que, maintenant que tout le monde a vu et apprécié le succès de ces dernières élections européennes, il faudra que notre mouvement associatif se mobilise comme il l'a fait l'an passé, mais il faut recommencer.

Je pense que la grande ambition d'aboutir à un statut de l'association européenne est une exigence. Depuis le temps que l'on en parle et depuis le temps que l'on continue y compris à ne pas écouter les députés européens qui le proposent, et que l'on trouve toujours de bonnes raisons de ne pas passer à l'acte, je crois que, après la campagne des européennes, il y aura notre campagne européenne pour la promotion d'un statut des associations.

Et vous pouvez être sûr, mon cher Président du Mouvement associatif, que nous nous mobiliserons et que nous vous rejoindrons pour donner force et vigueur à cette grande ambition européenne dont nous avons besoin précisément parce que je ne suis pas sûr que dans tous les pays d'Europe l'idée même d'un espace public et d'un lien social capable de s'y déployer soit aussi présente que ça.

Il faudra donc que nous nous y mettions.

Voilà Mesdames, Messieurs et merci de votre attention pour ce matin.

TABLE RONDE N°1

Politique de santé et cohésion sociale



MICHEL LAFORCADE
Directeur Général
de l'Agence Régionale
de Santé
Nouvelle - Aquitaine



PEGGY ROBERT
Présidente de la CRESS
Hauts-de-France
et Directrice Générale
Adjointe de la Vie Active



ANTOINE PERRIN
Directeur Général
de la FEHAP

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes interlocuteurs, avec à ma droite Michel Laforcade. Vous avez fait toute votre carrière dans l'administration sanitaire et sociale. Vous êtes Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine depuis sa création en 2015. Auparavant vous aviez dirigé l'ARS Limousin, et Aquitaine.

Antoine Perrin, vous êtes Directeur Général de la FEHAP depuis février 2007. Au départ vous êtes médecin, praticien hospitalier dans des établissements publics. Vous avez dirigé trois ARH avant d'intégrer en 2007 le cabinet de la ministre en charge de la santé, Roselyne Bachelot, comme Directeur Adjoint.*

Peggy Robert présidente de la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire Hauts-de-France (CRESS), à ce titre, membre du conseil économique et social régional, vous êtes Directrice Générale Adjointe de la vie active en charge de la filière adulte handicapé et personnes âgées, et vous êtes juriste de formation.

Ma première question, je vais vous l'adresser Peggy Robert, honneur aux femmes, j'aimerais que vous nous expliquiez en quoi pour vous, la structure associative est particulièrement pertinente en termes de représentation des usagers.

PEGGY ROBERT :

Au niveau de la pertinence de la représentation de l'approche associative sous l'angle de la personne accompagnée, il y a un certain nombre d'outils qui existent autour de l'accompagnement des personnes. Ils sont consacrés notamment, par des recommandations de bonnes pratiques, autour de la participation de la personne à sa mesure, et la participation de la personne accompagnée à l'organisation des services. C'est un socle important. L'autre axe, il est politique, c'est-à-dire que les associations ont un outil juridique absolu. On en a beaucoup parlé ce matin. C'est donc l'expression de la ligne politique dans le projet d'établissement qui se nourrit de la base. C'est une base très respectable qui se nourrit de l'accompagnement des personnes sur le terrain et de comment on alimente les projets personnalisés. Et nous avons en quelque sorte un assemblage sous la forme d'une poupée russe, entre les projets d'accompagnement personnalisé, les projets d'établissement, et plus globalement le projet associatif et politique. Dans l'approche associative,

* Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs

une fois de plus, nous avons cet outil juridique qui est garant de l'expression des personnes vulnérables dans l'offre proposée par l'association. On parlait tout à l'heure des étapes d'évaluation externes et internes. Et bien ces étapes d'évaluation viennent questionner la cohérence du projet, questionner bien évidemment la personnalisation, c'est un point phare des évaluations. Avons-nous, en tant que client de l'évaluation, à nous garantir un certain nombre de paragraphes dans l'évaluation externe. Les autorités regardent cette nourriture dans les évaluations pour ensuite faire évoluer les cahiers des charges et les offres, quelles qu'elles soient. Les cahiers des charges vont ensuite donner lieu à des procédures d'appel à projets. Voilà en gros quelques focus sur ce qui me paraît pertinent dans le secteur associatif.

Les opérateurs, qu'ils soient publics ou privés, sont soumis aux mêmes évaluations et au même conseil de vie sociale...

PEGGY ROBERT :

Dans mon vocabulaire je ne vais pas avoir d'approche clanique, pour ou contre, je suis hybride moi-même et je pense que c'est la pluralité de l'offre qui va donner toute sa richesse à un accompagnement des personnes vulnérables. Par contre un opérateur, au niveau de sa structuration de droit commercial, n'a pas forcément les mêmes automatismes de participation d'usagers à la réponse à un cahier des charges. Nous avons des ADN complètement différents, tout aussi respectables, et qui sont encadrés de manière différente. Une structure de droit privé à but lucratif peut tout à fait choisir des modes de participation d'usagers. Vous avez cité un conseil de vie sociale par exemple, après c'est la volonté, sauf que parfois la volonté ne suffit pas pour sécuriser une offre à destination des personnes vulnérables. Je rajouterai un point important là-dessus, c'est que la loi consacre depuis longtemps, et ça a été rappelé en 2002, le libre choix des prestations. Un usager a un droit fondamental de liberté. Et il est décliné sur différents outils dans l'appareil associatif. Je ne dis pas que c'est mieux ou moins bien, je dis simplement qu'on a des mécanismes qui nous sont propres et d'ailleurs on vient, nous, les partager. L'idée c'est que le secteur à but lucratif vient de temps en temps consommer des outils qui sont issus d'un secteur non lucratif et c'est tant mieux.

Michel Laforcade, vous en tant qu'autorité de tutelle vous avez un regard là-dessus. Vous estimez que le secteur associatif est quand même assez pertinent sur ces questions de participation et d'intérêts des usagers.

MICHEL LAFORCADE :

Bien sûr ! Si on veut ne retenir qu'un des avantages, j'ai presque envie de dire un des immenses avantages, du secteur associatif, c'est quand même son infinie liberté, son infinie souplesse, et son infinie agilité faut-il dire maintenant. En tout cas si en 1901, notre pays, un peu plus d'un siècle après la révolution, une révolution de liberté, a inventé cette loi de 1901, c'est précisément pour sacraliser cette infinie souplesse et cette infinie liberté. Toute l'histoire de l'action sanitaire et sociale c'est bien celle de la société civile, avant même la loi de 1901 bien sûr, qui se met en route pour répondre à des besoins. Des besoins de santé, des besoins sociaux, et qui ensuite s'institutionnalisent quelque peu.

A ceux qui auraient en tête de supprimer le secteur associatif ou la loi de 1901, on peut tous répondre simplement qu'ils seraient très rapidement obligés d'inventer un dispositif qui ressemblerait beaucoup à la

loi de 1901. Sauf que cette infinie liberté présente aussi des risques indéniablement. En particulier le fait que le statut de la loi de 1901 soit le même pour une association de pêcheurs à la ligne, fort sympathique, qui organise deux kermès et trois lotos par an, et pour une association qui est largement représentée dans cette salle, qui peut gérer des dizaines d'établissements et des milliers de salariés, c'est donc une force et aussi un talon d'Achille. On pourra en reparler peut-être tout à l'heure, avec en particulier cette ligne de crête qui n'est pas forcément toujours facile à tenir entre une association qui pense légitimement à son patrimoine, à ses personnels, ses financements et qui en même temps doit avoir l'impulsivité d'une association de défense des usagers. Elle doit être capable de parler librement, haut et fort quand il le faut, aux pouvoirs publics pour défendre les usagers du champ du handicap ou des personnes âgées par exemple. Je pense que cette ligne de crête m'apparaît effectivement de vérité absolue, le savoir-faire au quotidien.

Monsieur Perrin, quels sont les avantages, mais aussi peut-être les inconvénients, de se situer dans le secteur associatif privé non lucratif ?

ANTOINE PERRIN :

Je partirai de ce qu'a dit Michel, en commençant toujours par les avantages, j'insisterai particulièrement sur eux d'ailleurs, je parlerai un petit peu des inconvénients quand même. L'avantage, c'est que notre secteur a créé ce que l'État n'était pas capable de faire pendant des dizaines d'années. C'est la société civile qui a créé tout le secteur médico-social, quasiment, sauf pour les personnes âgées maintenant, qui est partagé un peu avec le commercial et le publique, mais tout ça est issu de milieux confessionnels, de milieux laïques. C'est donc très intéressant de voir qu'à la FEHAP, nous avons comme adhérents des congrégations catholiques, des congrégations protestantes, israélites, nous avons des défenseurs de la laïcité, pour lesquels les valeurs de la laïcité sont très ancrées, des valeurs de l'enseignement, des valeurs syndicales, tout ça c'est la société civile, et une société civile ancrée sur le territoire. On voit qu'à l'origine dans l'histoire de chacune des associations, il y avait une personnalité ou des personnalités, y compris des familles, dans une région, dans un département, dans une ville, ils ont identifié un sujet et sont partis. Et c'est à partir de là que ça s'est créé. Donc les avantages, premièrement, le tissu de la société civile, deuxièmement, l'ancrage en territoire très clairement, ça n'est pas issu du sommet, c'est issu du terrain correspondant réellement à des besoins et c'est à partir de là que ça s'est créé. Autre avantage, Michel en a parlé aussi, c'est la souplesse. Nous sommes réactifs et d'ailleurs, si nous n'étions pas réactifs, si nous n'étions pas capables d'évoluer, nous serions morts. Puisque la lourdeur de certains systèmes, certains process, la difficulté d'obtenir des financements nouveaux, avec une société qui évolue et qui demande des évolutions, fait que on aurait disparu. Si on est toujours là, qu'on se porte bien, qu'on est capable d'augmenter nos réponses, c'est bien parce qu'on est évolutif. Maintenant, les dangers, il y en a quand même, c'est qu'on constate qu'il y a bien évidemment la nécessité de se structurer et de grossir. Le danger c'est qu'à partir du moment où on a une grosse taille critique, on puisse perdre une partie de l'identité associative et du message associatif qu'on voulait donner, pour devenir une grosse structure. Je ne dis pas qu'il ne faut pas se regrouper, bien au contraire. A l'inverse, le danger c'est pour les tout-petits, pour lesquels tout est « personne dépendant ». C'est très « personne dépendant », que ce soit par la gouvernance ou par la direction, on constate que le milieu est difficile, les enjeux sont difficiles, quand on a un directeur qui est tout seul comme cadre dans une association mono établissement à 40 salariés, et que ce directeur doit être en mesure de négocier son CPOM, de faire son EPRD*, de préparer un PGFP**, d'avoir une stratégie de système d'information, une démarche qualité etc., et bien parfois il y a danger. Si cette personne n'est plus là, l'association peut être en danger, de même que le

* Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses

** Plan global de financement pluriannuel

conseil d'administration, qui est issu de personnes, encore une fois de la société civile, qui ont été à l'origine de cette association. Quand ces personnes vieillissent et qu'elles n'ont pas le relais derrière elles, il peut donc y avoir un danger de fragilité de l'association quand la gouvernance disparaît.

D'où la question du renouvellement des administrateurs et de l'âge, dans beaucoup d'associations, de ses administrateurs. Que peut-on faire pour éviter de se retrouver, régulièrement dans des petites associations, dans des situations dramatiques, parce que le conseil d'administration n'est plus très présent un moment, le directeur ne va pas bien, etc. ?

ANTOINE PERRIN :

Je peux vous dire ce que l'on essaie de faire à la FEHAP. Nous n'avons pas forcément la science infuse, nous avons une direction spécialement dévolue à la direction et à la gouvernance pour les directeurs et pour les gouvernants. Une direction qui propose des formations, qui propose une imprégnation culturelle, pour permettre aux directeurs de se ressourcer entre eux et avec des experts, pour justement bien comprendre que dans cette logique actuelle l'isolement du tout petit, qui d'ailleurs est un autre sujet mais abordons-le quand même, le tout-petit ne peut pas répondre seul au parcours des personnes. On est bien dans une logique de parcours pour les personnes, à partir de leur domicile. Un tout petit peut répondre à une partie du parcours, donc il est forcément amené, ne serait-ce que pour son offre, à travailler avec d'autres. Dans cette direction, on travaille avec les directeurs, on tâche de les inciter au travail collectif, et qu'elles qu'en soient les modalités, au rapprochement et au partenariat pour ne pas dire aux fusions, ça peut arriver et c'est parfois très bien. Au niveau des gouvernances également nous avons des formations pour les administrateurs, des universités, de façon à leur permettre de comprendre les évolutions, de comprendre politiquement quel est leur rôle et quel n'est pas leur rôle vis-à-vis des autorités de tarification et de contrôle, de savoir proposer et construire un projet. Une direction doit également savoir attirer des jeunes et également des jeunes dans les conseils d'administration. Les enquêtes de France bénévolat montrent que nous ne sommes pas en faillite de bénévolat en France. Il y a un potentiel de bénévolat extraordinaire en France, le tout c'est que les jeunes qui veulent devenir administrateurs puissent s'intéresser au projet. Ils n'iront pas comme administrateur dans des associations s'ils ne sentent pas un projet intéressant une dynamique, et c'est donc une place qu'ils pourraient prendre avec un enrichissement personnel à développer. Tout l'enjeu est bien d'apporter de la dynamique aux directeurs dans leur direction, de la dynamique aux administrateurs de façon à donner envie de venir et pour que la succession puisse se faire.

J'imagine que du côté de la CRESS, vous avez aussi des actions et une réflexion sur la question de cette gouvernance ?

PEGGY ROBERT :

Je reviens sur le mot « projet » à travers ce que peut entreprendre la CRESS* au soutien des jeunes qui ont besoin de sens et qui sont là vraiment avec une grosse capacité d'investissement. L'idée c'est de les connecter à un projet qui pourra peut-être leur ouvrir une porte attractive. Je prends l'exemple des JO 2004—un certain nombre d'associations n'ont pas pour objet premier le sport mais elles peuvent toutefois favoriser la participation des personnes à la cité à travers des actualités comme les JO – donc en effet

* Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Hauts de France

je suis tout à fait raccord avec le fait de dire force du projet global comment ensuite on décline une approche satellitaire autour du projet politique. Prenons l'exemple des MNA ou des migrants, un sujet a priori misérabiliste mais qui vu sous un autre angle peut attirer des experts. Nous avons en effet des retraités dont les petits-enfants ne sont pas toujours en demande, ces retraités peuvent donc donner de leur temps pour favoriser l'alphabétisation de jeunes, l'accès à la lecture. Autre sujet, l'illectronisme. Aujourd'hui des personnes âgées souhaiteraient communiquer par Skype avec leurs petits-enfants, mais ils n'ont pas cette capacité à le faire. Des jeunes pourraient alors les initier aux nouvelles technologies. L'idée c'est de marier ou plutôt de réunir des gens qui normalement ne se seraient pas rencontrés. On parle alors de maillage.

Pour rebondir sur la notion de maillage, y-a-t-il une ambiguïté entre un fonctionnement pour un appel à projets, une mise en concurrence associative, et derrière la constitution de réseaux pour aider au parcours des personnes ?

MICHEL LAFORCARDE :

Il n'y a pas vraiment d'ambiguïté dans la mesure où chaque fois que nous lançons un appel à candidature, un projet il se nourrit fort heureusement des remontées du terrain et de l'analyse des besoins que font les professionnels eux-mêmes au quotidien. En même temps les projets que l'on financera sont par définition des projets de réseaux correspondant à un parcours. Un projet autarcique ça n'existe plus à l'heure actuelle, en tout cas ce n'est pas ce qu'on retient. Par contre ce qui me semble important c'est cette capacité de travailler en partenariat qui demande un type de personnalité un peu différent de celui que l'on connaît. Voilà 10, 15, 20 ans et pour caricaturer, je pense au directeur d'établissements ou au directeur général de l'association grande gueule charismatique qui faisait un peu peur à la tutelle et qui obtenait beaucoup de sous pour sa structure dans une posture assez autarcique quand même. A la tête d'un établissement nourricier il apportait à peu près tout ce dont les gamins avaient besoin. Aujourd'hui, un autre type de management est capable de travailler avec l'éducation nationale, avec l'hôpital, avec les bailleurs sociaux pour l'habitat inclusif. On est vraiment dans d'autres logiques. Je crois vraiment que depuis quelques années nous évoluons vers un changement de paradigme en termes managériales. Ce ne sont peut-être pas les mêmes talents pour faire prospérer un établissement et pour travailler dans le partenariat.

ANTOINE PERRIN :

Dans ma vie antérieure je dirigeais une association privée à but non lucratif orientée sanitaire, médico-social et social. En tant que Directeur Général, j'ai répondu à de nombreux appels d'offres, des appels d'offres que l'on gagnait et des appels d'offres que l'on perdait parfois. De cette période, je garde en tout cas un souvenir extrêmement riche. Nous étions obligés de sortir de nos bureaux, de creuser, chercher des idées, de prendre des contacts. Celui qui présente un projet tout seul est d'emblée disqualifié. Dans une logique de parcours de partenariat on a frappé à des portes auxquelles on ne frappait pas auparavant. On a creusé des idées qu'on ne creusait pas auparavant. On s'interrogeait sur la cible, le service à apporter, la valeur ajoutée. Qu'il s'agisse d'appels d'offres gagnés ou perdus globalement je garde un très bon souvenir de cette période extrêmement dynamisante qui nous obligeait à sortir de nous-même. Le principe de l'appel d'offre nous amenait à nous interroger sur le projet, la cible, le service que je dois rendre.

PEGGY ROBERT :

Quand on entend parler de la meilleure offre au meilleur coût, certains ont pensé que les associations allaient s'affaiblir. Finalement une association se crée parce qu'il y a un besoin. Une association travaille avec la recherche. Elle est là aussi pour mettre sa capacité experte d'expérimenter. Avant même de parler d'appels d'offres, il y a d'abord les expérimentations qui parfois nourrissent un cahier des charges puis un appel d'offre. Cela prouve notre capacité associative à nous réinventer, à nous adapter. On est partenaire avec les autorités. C'est ce croisement des savoirs qui va enrichir un certain niveau d'exigence donc les appels d'offres. Ensuite, les appels d'offres ont cette capacité ensemble de poser des indicateurs de réussites qui sont à la fois quantitatifs et qualitatifs. A cet égard, je pense qu'il y a des choses positives à extraire. Nous devons continuer à évoluer. Les structures associatives quand elles répondent, répondent avec une quotation très importante sur le partenariat. La capacité à unir des forces sur le territoire est très importante. Quand je prends les projets européens, c'est la même logique. On est pertinent ensemble au niveau de la France. Je crois qu'il faut continuer à préserver le modèle associatif pour le renforcer, et ensuite on peut parler d'appel d'offre, en fait c'est un détail juridique.

ALAIN PERRIN :

Je souhaiterais partager avec vous les évolutions des 30, 40 dernières années au travers de mon parcours professionnel. J'ai commencé ma vie professionnelle comme chirurgien dans un service hospitalier. Je travaillais et je m'organisais en fonction de moi, et ça ne me posait aucun problème. Tout s'organisait autour du personnel hospitalier, et donc à l'époque c'était comme ça. C'était bien évidemment un mode de fonctionnement plus avantageux pour ceux qui avaient le plus de notoriété. Mais le monde change, aujourd'hui on est totalement dans un mode de fonctionnement inverse. On ne raisonne pas en fonction des structures qui existent et de ce qu'elles veulent faire mais en fonction du besoin des personnes. Aujourd'hui les usagers sont au centre. Il nous faut savoir s'ils sont en bonne santé ou pas, en autonomie ou pas, socialement dans une bonne situation ou pas... C'est à partir des usagers eux-mêmes, de leurs besoins, de leur lieu de vie que nous organisons leur parcours de soins. C'est un changement radical, et je pense qu'on est pas arrivé encore au bout de la logique de ce changement culturel. Je pense que le secteur associatif était celui qui était le plus réactif et le plus souple pour s'adapter à ça. Même si ce changement énorme n'est pas encore totalement acquis, je suis très optimiste quant à la manière avec laquelle le secteur associatif l'abordera et continuera à l'aborder.

Concernant la gestion, est-ce que pour vous les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) sont un outil et un bon outil ou sont comme un piège ?

MICHEL LAFORCARDE :

Je pense qu'il s'agit tout aussi bien d'un bon outil que d'un piège. Tout dépend de ce que nous en ferons. L'utilisation la plus importante n'est pas pour tel établissement ou telle ARS, mais bien pour l'usager lui-même. Le CPOM* est une façon d'arrimer un établissement ou une association aux politiques publiques, régionales et nationales avec une mise en oeuvre qui dépend de l'association elle-même ou de l'établissement. Cet arrimage me semble très franchement plutôt positif. Comment peut-on imaginer par exemple que tel établissement ou telle association reste complètement à l'écart du respect de l'usager, complètement à l'écart de la volonté d'inclusion, complètement à l'écart de toute la logique de parcours. Donc fondamentalement nous avons quand même un outil charnière qui me paraît très intéressant. Ensuite, le piège ça peut être celui de s'engager notamment du côté de l'ARS à proposer ou à affirmer des choses qu'on ne tiendra pas. On risque alors de perdre toute crédibilité. C'est vraiment l'occasion de parler

* Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

ensemble de quelque chose de fondamental à savoir la stratégie qu'on va partager pour les prochaines années, les objectifs, les résultats en termes de stratégie. C'est vraiment l'essence de notre partenariat. C'est ce qu'on fait de plus intelligent dans notre métier. Plutôt que de discuter en permanence du bout de gras, c'est se dire qu'avec l'argent dont on disposera on va avoir des objectifs stratégiques. C'est une belle invention des CPOM*. Dernier point, c'est le souci de transparence sur les objectifs et les moyens financiers. Si on a en tête que ce qu'on demande de faire doit se faire par redéploiement, alors il faut le dire. A titres d'exemples : les ITEP se transforment en Centres Ressources, les IME** auxquelles on dit qu'avec 50 % de vos moyens classiques d'accueil intramuros vous devez les redéployer pour faire des services au plus près de la population concernée. Il me semble que ça n'a rien de scandaleux, que la plupart du temps d'ailleurs on s'aperçoit que ces politiques sont assez faciles à partager et c'est même l'occasion de se dire les choses, et de se les dire explicitement sur le papier.

ANTOINE PERRIN :

L'avis de nos adhérents sur le CPOM est parfois un peu mitigé. Dans CPOM, il y a quatre lettres, et quatre mots. La première lettre correspond au mot « Contrat ». Une fois que le contrat est signé et bien on sait où on va, on est autonome dans le cadre de ce contrat, on en est responsable. Nous avons des adhérents qui nous disent leur déception par rapport aux objectifs qu'on leur donne parce que tous les CPOM n'ont pas la même ambition, la même stratégie d'évolution. Je suis tout à fait d'accord avec Michel sur la nécessité parfois au sein d'une structure de faire évoluer son offre, de la transformer en interne. Il faut admettre que parfois les objectifs c'est du copier/ coller entre deux ou trois outils pour des associations qui font la même chose. Pour les petites associations les moyens sont difficiles à négocier d'une année sur l'autre. Par conséquent, les moyens ne suivent pas toujours et les marges de manœuvre sont réduites. Le CPOM est attendu mais avec toutefois beaucoup de craintes sur sa consistance et sur sa pluriannuité, sur la liberté au sein de ce qui a été négocié.

Comment le vivez-vous sur le terrain ?

PEGGY ROBERT :

On a entendu le mot transformation, je dirais même à coût constant. Qui dit CPOM dit contrat et dit dialogue de gestion sur la base d'indicateurs. Il faut savoir que les choses ont changé à la table des négociations. Contrairement à hier, aujourd'hui il n'y a pas que des financiers autour de la table. Les indicateurs qualitatifs bougent et ouvrent une porte sur finalement comment coconstruire ensemble les indicateurs de demain. Sur les CPOM, cela nous oblige à des arbitrages qui doivent respecter le projet politique de l'association. Je trouve que c'est intéressant et ça remet le cercle de la direction générale dans un rôle d'orchestration et d'arbitrage. C'est donc quelque chose d'important et puissant. Il doit forcément faire aussi la jonction avec ce qui fait sens au niveau du projet politique et l'acteur salarié est garant de cette politique. En même temps, on a des modifications et parfois même de temps en temps des frictions. Ce travail est fait sans la participation des autorités. Je trouve que les outils devraient peut-être avoir plus de souplesse. En fait, on parlait tout à l'heure des contrats de coopération et comment coopérer avec d'autres acteurs. Un CPOM c'est entre nous. Il y a quelque chose d'enfermer. C'est cette réflexion d'ouverture qu'il est nécessaire de poursuivre.

* Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
** Institut médico-éducatif

Nous avons parlé de la question du handicap ce matin, de la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées et des recommandations faites à la France. Avec un désengagement des subventions publiques, le risque est d'aller au bout de la logique d'un financement du citoyen. L'utilisateur ira lui-même faire son marché pour choisir les meilleurs services en fonction de ses besoins. Par conséquent, c'est aussi un risque de fragilisation pour les associations.

PEGGY ROBERT :

On peut quand même se dire qu'il n'y a pas forcément de la place pour tout le monde. Aujourd'hui, des personnes vulnérables, des familles n'ont pas de réponse et attendent parfois deux ans voir plus pour avoir l'espoir de l'ouverture d'une porte dans un établissement. On a parlé du principe de liberté, mais finalement cette liberté de choix est quand même très impactée par cette réalité. Quand on tape sur les associations en considérant que l'institutionnalisation est une mesure d'enfermement. Et bien, j'invite ces personnes à venir rencontrer les professionnels au quotidien qui accompagnent parfois des personnes atteintes de troubles autistiques qui mangent leurs couches et leur fauteuil. Je ne veux pas donner une approche misérabiliste de la situation, mais au final que ces gens viennent voir ce qui se passe dans nos établissements. Que chacun puisse voir comment on essaie de conjuguer bien-être des usagers et bien-être des salariés. Parce que à terme, viendra s'ajouter la difficulté de garder nos professionnels dans nos établissements. On sait qu'on travaille beaucoup autour des enjeux de convention collective aujourd'hui et de professionnalisation. Le fameux DIPM, le Document Individuel de Protection des Majeurs quand on gère un service de tutelle, est signé par les usagers quand cela est possible, ou par leur famille, dans le cas contraire un mandat judiciaire est nommé à la personne ou au bien. Toutes les mécaniques existent déjà mais le problème c'est que l'on les détruit pour les reconstruire. Il faudrait déjà composer, co-construire avec les mécanismes qui sont le fruit d'un partenariat intelligent entre les acteurs sur le territoire français. Les médias font parfois l'écho d'épiphénomènes, sans montrer tout ce qu'on ne peut pas voir.

MICHEL LAFORCADE :

Sur ce point je pense vraiment que le scénario que vous venez d'évoquer n'est pas vraiment d'actualité. Je ne pense pas que ce scénario soit dans l'air du temps et que grosso modo l'utilisateur devienne un client qui paie en espèces. Nous ne sommes pas dans ce cas-là.

On peut imaginer que ce soit l'utilisateur qui soit solvabiliser.

MICHEL LAFORCADE :

Oui, solvabiliser mais je veux dire qu'il paie sur ses deniers personnels. Il pourrait être solvabilisé et ne pas payer sur ses deniers personnels. La deuxième caractéristique c'est que l'utilisateur ait forcément le choix entre plusieurs offres possibles. N'imaginons pas que beaucoup d'utilisateurs aient le choix entre plusieurs maisons de retraite dans leur chef-lieu de canton, plusieurs associations d'aides à domicile en zone rurale, plusieurs établissements dans des villes moyennes. La troisième caractéristique c'est qu'il doit avoir la capacité à avoir un choix éclairé, c'est-à-dire ne pas être comme on dit dans l'économie, dans un jeu de connaissances complètement asymétriques, pour que l'utilisateur ou sa famille soit capable de faire un choix éclairé. Je ne crois pas vraiment que ces trois conditions soient remplies. C'est peut-être mon statut de fonctionnaire qui réapparaît et je pense que dans la fonction publique comme dans les associations nous n'avons pas besoin de clients ou d'imaginer que les personnes que l'on accompagne

soient des clients pour les respecter. On peut les respecter par beaucoup d'autres mécanismes, notamment avoir à l'esprit l'idée de l'amélioration continue de la qualité, de l'évaluation, de cette capacité à trouver ensemble de très bons critères d'efficacité du soin ou de l'accompagnement sans avoir forcément besoin de passer par le truchement de cette réforme. Surtout qu'en matière de réforme, il me semble qu'avant d'en proposer une, il faut se demander ce qui dysfonctionne dans la situation actuelle et se demander ensuite si la réforme qu'on propose apporterait vraiment des solutions beaucoup plus intéressantes. En l'espèce, je n'en suis pas sûr mais ça n'engage que moi.

ANTOINE PERRIN :

On est typiquement dans le projet Séraphin PH et le sens de ce projet. Alors qu'il a démarré depuis quelques années déjà, avec la CMH* de septembre le ministre va donner une nouvelle impulsion au projet. On verra bien ce que ça donnera. Pour compléter ce qui a été dit, je vais être optimiste, je ne crois pas au danger de marchandisation de l'offre avec une personne qui aura son enveloppe à gérer et qui pourra choisir strictement comme elle le veut des prestataires, y compris commerciaux pour faire ce qu'elle pense devoir faire. Il y aura toujours un lien, j'espère en tout cas, avec des professionnels. L'intérêt qu'on peut y voir c'est par rapport au système actuel avec des institutions dans des services, dans des établissements, qui ont une dotation, et au sein de cette dotation il y a des salariés, des compétences, il y a aussi dans certains domaines des trous dans la raquette sur les compétences. Le fait d'avoir une évolution d'un financement qui va à la personne permettrait à l'utilisateur de trouver à l'extérieur des prestations que cet établissement n'est pas en mesure de lui fournir. Je pense qu'on peut améliorer le parcours des usagers à condition de ne plus partir des professionnels des structures et de ce qu'ils veulent faire, mais bien à partir des usagers, de leurs besoins, de ce qu'ils veulent, et à partir de là d'être plus raccord. Je pense donc qu'il y a plus d'espoir que de crainte à avoir avec ce type de réforme qui ne sera pas, encore une fois, une bascule totale d'un financement à l'établissement vers un financement strictement à la personne.

Dans ce cadre cela signifie aussi des coopérations beaucoup plus larges. Parce qu'aujourd'hui en fait il y a des coopérations entre structures médico-sociales, demain il faut les faire avec les structures culturelles, sociales ...

ANTOINE PERRIN :

Regardons autour de nous et regardons ce que nous faisons. Je ne crois pas que des structures travaillent strictement en autarcie en interne sans ouverture sur la cité. Même si tout n'est pas encore résolu, la question sur la personne handicapée est identifiée et des évolutions sont en cours au sein des structures sanitaires qu'elles soient hospitalières, ambulatoires ou pas. Il faut donc rester optimiste.

PEGGY ROBERT :

Pour revenir sur des expérimentations, c'est vrai qu'avec l'Agence Régionale de Santé on travaille sur la télémédecine. Par contre sur les coopérations on n'a pas de supports juridiques possibles. On constate toutefois que les groupements de coopération ont leurs limites aujourd'hui. Je pense qu'il y a beaucoup d'inquiétude aussi sur des conséquences fiscales, sur le détachement de personnel. Une directive européenne est venue rajouter une certaine ambiguïté sur ces supports des coopérations. Je pense qu'un travail de réassurance pour travailler ensemble est nécessaire, le socle est parfois poreux. Quand je parle de conséquences fiscales, ça a été évoqué ce matin, il est vrai que quand on emploie et on détache une ressource il faut reverser à la structure mère le coût de la prestation. Les petites structures n'ont pas toujours de services étoffés avec par exemple un

* Communauté Médicale Hospitalière

service juridique qui est le plus souvent externalisé. Tout cela a un coût et je me souviens d'un expert dans la démarche qualité qui disait qu'un système souffre quand la part financière consacrée aux consultations juridiques contentieuses explose. Et ce n'est pas parce qu'on va chercher une expertise à l'extérieur d'une structure associative que pour autant il faut nous payer un peu moins. Il faut donc penser à travailler sur ce point. On peut faire mieux.

TABLE RONDE N°2

Les associations et l'avenir des politiques de solidarité



OLIVIER BARON
Directeur Général
de l'ALEFPA



JEAN-RENÉ LECERF
Président du conseil
départemental
du Nord



CÉCILE PARENT-NUTTE
Chargée de mission sur
les politiques de cohésion
dans les Hauts-de-France



PHILIPPE CALMETTE
Président délégué
de NEXEM

Jean-René Lecerf, le département c'est la collectivité qui supporte la majorité des dépenses de solidarité. Il y a eu et il y a encore je pense une bataille des présidents de conseils départementaux et en particulier ici dans le Nord pour réclamer à l'État une plus juste compensation des dépenses sociales qu'il vous délègue. Plus de 60 % du budget du département est consacré au social, entre le RSA, le secteur enfance jeunesse familles, les personnes handicapées et les personnes âgées.

Sur ces dépenses, vous nous direz quelle est la part du secteur associatif, on y reviendra après.

Philippe Calmette, vous êtes depuis 2016 inspecteur général des affaires sanitaires et sociales et Président de la fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et DYS en France, la FISAF.

A ce titre, vous êtes administrateur de NEXEM dont vous êtes depuis novembre 2018 le Président délégué.

Vous avez eu tour à tour les casquettes à la fois de dirigeant associatif et de tutelle puisque vous avez été Directeur de la FEGAPI qui a fusionné avec la SINEAS en 2017 pour donner naissance à NEXEM et vous avez aussi dirigé l'ARS Limousin de 2012 et 2015, est-ce que c'est exact ? Oui.

Olivier Baron, vous occupez des postes de direction depuis très longtemps dans le secteur associatif, sanitaire et médico-social et puis on va peut-être commencer par vous.

A l'ALEFPA, vous défendez une vision de la particularité du secteur associatif qui n'est pas forcément partagée par tous les opérateurs du secteur, comme par exemple le Groupe SOS de Jean-Marc Borello qui a plus l'oreille du gouvernement aujourd'hui et qui lui revendique plutôt dans la mouvance des entrepreneurs sociaux. Alors j'aimerais bien que vous nous expliquiez ce qui vous différencie, la place d'une association comme la vôtre, ce qu'elle donne comme place à ses administrateurs et ce vers quoi éventuellement vous vous refusez de vous engager dans un secteur social où la tentation est parfois grande pour les tutelles de choisir le prestataire le moins cher.

OLIVIER BARON :

Bigre, c'est une grande question.

Sur la première partie de la question, je pense que l'ALEFPA représente une typologie d'associations, vous comparez par rapport au Groupe SOS qui est reconnu et très important au niveau national, donc on n'est pas du tout dans la même configuration ni dans la même organisation.

L'ALEFPA est une association nationale, une seule association avec un conseil d'administration nationale qui porte le projet politique de l'association et chacun des établissements de l'association est implanté dans son territoire avec au sein de chaque territoire, une direction territoriale, un administrateur territorial qui assure le maillage territorial de l'association. Il y a un président, Michel Caron, un conseil d'administration, il y a un directeur général et nous assumons les responsabilités associatives chacun à notre niveau.

Quand vous prenez des groupes associatifs, vous citez SOS mais y en a d'autres, DOCTOGESTIO par exemple, ce sont des groupes d'associations qui, à un moment donné, non pas se fédèrent parce que le mot n'est pas juste mais adhèrent à une organisation sommitale qui assure les fonctions, les directions fonctionnelles et la stratégie globale. Donc la notion de groupe en termes associatifs est difficile à apprécier. On peut avoir un groupe de sociétés où vous avez une société holding et en dessous, vous avez des sociétés filles de la société holding.

Dans une association, vous avez un GIE*, en l'espèce SOS c'est un GIE, vous avez une URL si vous prenez DOCTOGESTIO, c'est une structure privée lucrative et en dessous, vous avez des associations avec des gouvernances associatives.

Tout dépend ensuite le niveau de liberté des gouvernances associatives et le niveau organisationnel qui permet ou pas cette liberté.

Je vais prendre un exemple.

Si vous prenez une association, si vous dites écoutez, votre association va tout gérer, je ne sais plus qui disait ce matin dans une des interventions, il y a des politiques qui expliquaient « ne vous occupez plus de rien, on va s'occuper de tout » donc vous dites à l'association « ne vous occupez plus de rien, on va s'occuper de tout », on va garder le président et on va créer un conseil d'administration avec des gens à nous qui seront dans le conseil d'administration.

Quelque part, cette association-là, je ne dis pas pour le groupe mais l'association en question, elle perd de sa liberté, de son autonomie associative.

Et nous ce qu'on prône comme idée c'est qu'il doit y avoir une vivacité d'association, une vivacité associative qui doit permettre que chacune des associations elle est à la fois sa gouvernance, sa direction, qu'elle ait à la fois les moyens de porter son projet politique et stratégique, et c'est ça en fait toute la différence entre un groupe d'associations et une association ou des associations.

Maintenant, quand on considère qu'on a à répondre aux demandes des autorités de tutelle ou des autorités publiques, et on le sait bien avec le département du Nord, car c'est comme ça qu'on travaille. C'est une relation de partenaire, on est pas dans une relation de faire le moins cher possible.

Le moins cher possible ça a toujours un coût, soit un coût social, un coût dans la prise en charge, un coût dans les relations avec les professionnels qu'on embauche, et donc il ne faut pas faire le moins cher, il faut faire simplement ce que l'on sait faire.

Vous citez tout à l'heure dans la précédente table ronde les mineurs non accompagnés.

Sur la question des mineurs non accompagnés quand on a discuté avec le département on a dit voilà ce que nous on sait faire, on est une association qui fait de l'éducatif mais on ne fait pas de l'humanitaire donc si ce dont vous avez besoin c'est une prise en charge éducative, mettons nous d'accord sur des objectifs éducatifs, tenons-les et faisons le point régulièrement, puis évaluons les avancées.

L'évaluation est un élément essentiel dans le rapport des associations avec les autorités de tutelle, évaluons et c'est comme ça qu'on a démarré fin 2017 sur les 100 et quelques mineurs non accompagnés qu'on a pris en charge.

On a pas essayé de faire le coût le moins cher possible, on a fait le coût le plus juste par rapport aux ob-

* Le groupement d'intérêt économique

jectifs éducatifs que nous nous étions fixés.

Je crois que, il faut faire en sorte que les associations soient autonomes, vivaces et des vrais partenaires pour les autorités de tutelle.

Monsieur Lecerf, comment fait-on quand on a un budget contraint pour justement réussir ce dialogue, est-ce que la tentation d'en faire le plus possible et donc le moins cher possible ne prime pas parfois quelquefois et quel est pour vous l'intérêt d'avoir des partenaires associatifs ?

JEAN-RENÉ LECERF :

Alors, si vous voulez, la situation des départements est une situation quand même d'une très grande complexité et celle du département du Nord peut-être encore plus que les autres.

Pour ceux qui sont pas du Nord, ici il doit y en avoir pas mal, c'est quand même un département hors-norme, le département le plus important de France, un département qui a 400 000 habitants de plus que la ville du département de Paris et qui connaît effectivement des problèmes sociaux certainement beaucoup plus lourds et un taux de chômage sans commune mesure effectivement avec celui que peut connaître Paris et la région parisienne.

Notamment dans notre budget qui est un budget qui peut paraître considérable parce que c'est un budget qui avoisine les 3 000 000 000 ½ d'euros, c'est un budget qui est l'équivalent du budget de la région Hauts-de-France.

On a notamment à faire face aux compétences obligatoires, aux allocations individuelles de solidarité. Or, c'est relativement facile à retenir comme chiffre, pour nous les AIS c'est-à-dire le RSA revenu de solidarité active, la PCH prestation compensation du handicap, l'APA allocation personnalisée d'autonomie, cela représente 1 milliard d'euros et dans ce milliard d'euros la part de l'État elle est à peu près exactement de 50 % et la part du département de 50 %.

Si vous ajoutez à cela effectivement la compétence envers les MNA qui nous est arrivée de manière massive à partir de 2016 avec le concours de l'ALEFPA pour nous aider à gérer les choses. On en arrive effectivement à devoir signer ce que j'appellerai des chèques de l'ordre de 600/700 millions d'euros quasi à la solidarité nationale, je serais tenté de dire à l'État avant de commencer à gérer les affaires départementales.

Alors bien sûr, on est parfois dans des situations qui vous obligent à faire un certain nombre de choix. Je vais prendre par exemple le cas des MNA. Le cas des MNA, dans un premier temps, on les accueille dans les foyers de l'enfance, dans les maisons de l'enfance. Ils seront accueillis avec les jeunes originaires de notre département au prix de journée qui est le prix de journée de l'aide sociale à l'enfance, de l'ordre de 170 €. Puis très vite, on se rend compte qu'on n'y arrive plus, que ce n'est plus possible et que ce n'est pas également la même problématique pour les mineurs non accompagnés que la problématique des enfants effectivement classiques de l'aide sociale à l'enfance.

Donc on cherche des solutions dans des structures dédiées et ça c'est vraiment les épées dans l'airain et l'impossibilité de faire autrement, qui nous a amené effectivement à nous orienter vers des structures dédiées, on a été parmi les premiers à le faire.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des départements fait effectivement la même chose et on se rend compte que dans ces structures dédiées, la plupart des jeunes entre 16 et 18 ans MNA, veulent bien sûr le gîte, le couvert, l'orientation vers la formation professionnelle et l'orientation vers l'emploi avec un certain nombre de problèmes psychologiques pour un certain nombre d'entre eux, pas tous, loin s'en faut, qui se posent également.

On s'est trouvé dans une situation de dénuement quasi-total. Je suis tenté de dire qu'au départ, le choix

de l'ALEFPA a été relativement simple, c'était quasi les seuls qui étaient candidats pour venir nous aider, à une époque où le préfet me téléphonait le matin à neuf heures pour me dire « Monsieur le président il y en a 200 qui arrivent à Lille Europe, qu'est-ce qu'on fait quoi grosso modo ? »

Donc, on n'avait pas les personnels compétents pour s'occuper d'eux car la formation du personnel du département n'était pas directement liée vers ces jeunes de 16 à 18 ans en situation effectivement de migrants économiques et on n'avait pas non plus les locaux pour les accueillir.

Moi je me souviendrai toujours de cette époque un peu héroïque où je prenais mon téléphone pour appeler Madame le maire de Lille par exemple. « Bonjour Martine, voilà j'ai un problème, est-ce que vous pouvez m'aider ? ».

Et c'est comme cela qu'a été mis à disposition par la ville de Lille et par l'État les anciens établissements de Sciences-Po Lille pour accueillir ces jeunes mais il fallait qu'il y ait du personnel compétent pour s'en occuper.

L'ALEFPA s'en est occupé, ça c'est très très bien passé.

Je pourrais prendre un autre exemple qui me vient en tête qui était un gymnase à Dunkerque où de la même manière, on a utilisé un gymnase pour accueillir une cinquantaine de mineurs non accompagnés dans des conditions qui étaient des conditions vis-à-vis des parents d'élèves un peu apocalyptiques.

Moi, je me souviens des questions lors d'une réunion de parents d'élèves qui défient l'imagination.

C'était : « est-ce qu'on peut leur tendre la main sans tomber malade », « est-ce que je peux laisser sortir ma fille ou est-ce qu'elle sera violée dans la semaine si je la laisse sortir » ?

Là aussi on avait un local provisoire, un gymnase, on avait passé une convention avec l'ALEFPA pour qu'il s'en occupe et tout de suite la ville de Dunkerque s'est mise effectivement dans le mécanisme de partenariat et d'aide.

Je me souviendrai aussi toujours de la réponse du maire de Dunkerque la première fois que je l'ai appelé à ce sujet où il m'a dit « tu m'enquiquines » et il l'a pas dit comme ça d'ailleurs, puis il a ajouté « mais je peux pas te laisser tomber donc je vais t'aider ».

Il a ajouté « fais en sorte que ce ne soit pas des jeunes qui veulent repartir en Angleterre parce que sinon on arrivera pas à faire grand-chose avec eux mais que ce soit plutôt des jeunes effectivement d'Afrique Subsaharienne qui veulent effectivement s'implanter en France, apprendre et ensuite trouver un emploi.

Et je me souviens de la transformation des parents d'élèves grâce à vous, grâce à vos collaborateurs où le jour où ces mineurs, parce qu'on avait trouvé à ce moment-là des solutions pérennes, ont été accueillis d'une manière plus normale, plus efficace en d'autres lieux, ils ont fait une petite fête non pas pour fêter leur départ mais pour exprimer leur tristesse de voir s'en aller des jeunes qu'ils avaient appris effectivement à connaître.

Et moi, j'étais très heureux à Rouzy qui est une petite commune près de Maubeuge où vous aviez également effectivement une responsabilité vis-à-vis de mineurs non accompagnés où je n'avais pas demandé l'autorisation de Madame le maire avant d'utiliser des locaux qui étaient des anciens locaux de l'AFPA. Quand je demandais l'avis des maires généralement, c'était « bah oui, moi je suis d'accord sur le principe mais j'ai des élections municipales, j'ai pas envie que ça vote à l'extrême droite et puis tu vas me faire perdre les prochaines élections donc va plutôt voir ailleurs si c'est possible ».

Donc Madame le maire de Rouzy, je ne lui avais rien demandé et elle m'appelle quelques jours ou quelques semaines plus tard.

Je suis convaincu qu'elle m'appelle pour me dire tout le mal qu'elle pense de moi mais pas du tout.

Elle me dit « vous m'avez envoyé une cinquantaine de MNA qui sont gérés par l'ALEFPA, ça se passe très bien. Finalement, j'ai un autre local qui est disponible. Si vous voulez, vous pouvez m'en envoyer d'autres. »

Donc je me suis dit que là-dessus, il y avait quand même des progrès qui avaient été réalisés dans l'état d'esprit des gens et aussi par une attitude qui, je crois, est une attitude spécifique au monde associatif qui est une attitude très souple, très comment dire très agile comme on dit parfois dans notre jargon aujourd'hui.

Il est peut-être plus difficile au niveau de la fonction publique classique, si vous voulez, d'avoir des évolutions

aussi rapides dans l'état d'esprit.

Moi, je suis assez admiratif devant ce qui s'est passé. Depuis, on a fait des appels à manifestation d'intérêt, par exemple le dernier en 2018.

C'était pour accueillir 800 mineurs non accompagnés supplémentaires. Ce travail est réalisé aujourd'hui par des associations, que ce soit effectivement l'ALEFPA, l'AFEJI, d'autres structures associatives ou des établissements publics comme l'EPDSAE, l'établissement public départemental qui a aujourd'hui un travail qui n'est plus exercé par nos 45 UTPAS, nos unités territoriales de prévention et d'action sociale parce que le travail fondamental important qu'elles ont à jouer en matière de PMI, en matière de prévention précoce, en matière d'accompagnement des difficultés des personnes, suffit plus qu'amplement effectivement à caractériser leur cœur de travail.

Alors c'est vrai que chez nous la compétence sociale, elle est la plus importante de très loin. En matière de dépenses de fonctionnement, c'est pas 60 %, mais plus de 75 % de nos compétences qui sont des compétences sociales, les autres compétences, les collèges, les routes n'ayant pas du tout la même importance.

Sans l'agilité du secteur associatif, ça aurait été très difficile de gérer ce dossier des MNA ?

JEAN-RENÉ LECERF :

Honnêtement, je pense que c'était impossible.

C'est, entendons-nous, je ne dis pas que tout est gagné sur la gestion des MNA.

Le problème des MNA est un problème d'aujourd'hui, de demain et d'après-demain.

On est aussi très vigilant au niveau des dispositions législatives comme la proposition de loi Bourguignon qui a ce profil aujourd'hui. On a pour faire face à ce problème, des interlocuteurs qui sont des interlocuteurs compétents, qui ne sont pas choisis non plus exclusivement sur les critères financiers, même si c'est quand même, pardonnez-moi, un des éléments du choix, mais sur lesquels il y a d'abord un accord sur le caractère éducatif du travail qui devra être fait et la philosophie du travail qui est réalisé.

Je pense aussi, et c'est peut-être pas bien de ma part, mais je pense que tous les présidents du département jugeraient un peu de la même manière que le fait d'avoir un nombre d'acteurs relativement importants du secteur associatif et notamment du secteur associatif non lucratif, c'est aussi une façon de créer une certaine forme, non pas de compétition mais d'émulation sur la manière d'appréhender cette compétence qui est une compétence quand même tout à fait nouvelle pour laquelle les conseils départementaux et les personnels des conseils départementaux n'avaient en aucune mesure été formés. Et Dieu sait si avec l'aide sociale à l'enfance, si avec les maisons de retraite, si avec les maisons d'usagers en situation de handicap où intervient aussi le monde associatif, il y a du boulot à faire pour les 4000 collaborateurs assistants, sociaux du département.

OLIVIER BARON :

Et j'ajouterai sur la question des mineurs non accompagnés, sur ce que vient d'évoquer le président Lecerf, on a aussi travaillé sur la coopération inter associative.

La réponse a été faite par un groupement momentané d'entreprises. C'est un outil juridique qui existe pour les entreprises du secteur lucratif et qu'on a adapté au secteur associatif avec trois autres associations que sont l'ASRL qui est ici représentée, Temps de Vie et puis Alter-Egaux.

On a monté ce groupement momentané d'entreprises pour répondre aux besoins de l'appel d'offres du département qui a un seul interlocuteur qui est un coordonnateur pour l'ensemble des associations, avec pour chacune le respect de leur mode de fonctionnement et de leur valeur.

À un moment donné, les enfants qui sont accueillis par Temps de Vie ou par l'ASRL sont accueillis selon un protocole qui a été validé tous ensemble, mais ce n'est pas une seule association qui prend la décision pour tout le monde.

On a vraiment travaillé sur la coopération inter associative pour répondre à cette problématique qui est une problématique très importante dans le département et dans d'autres départements.

Madame Parent-Nutte, est-ce que vous, au niveau de l'État, vous travaillez de la même façon avec le secteur associatif ou est-ce qu'il y a des différences ?

CÉCILE PARENT-NUTTE :

Je vais quand même compléter ma présentation. Tout à l'heure, j'étais un petit peu courte pour dire qu'auprès du préfet de région sur les politiques de cohésion, j'ai la charge de coordonner l'action des services de l'État, et au niveau régional, sur la mise en oeuvre des politiques de cohésion sociale.

Actuellement, le sujet qui nous occupe, bien sûr, c'est la stratégie de lutte et de prévention contre la pauvreté dans l'attente de la nomination du haut-commissaire à la pauvreté qui sera bientôt auprès du préfet de région. Voilà, je coordonne la mise en oeuvre, la déclinaison de cette stratégie pauvreté.

Je répondrai à votre question plutôt justement par rapport à cette actualité et la place des associations dans cette stratégie.

Cette stratégie a été lancée, comme vous le savez, en septembre par le Président de la République.

Elle repose aujourd'hui dans sa déclinaison territoriale sur deux volets : un premier volet avec la contractualisation avec les conseils départementaux, et là je salue effectivement le Président Lecerf qui a été le premier département à signer avec l'État sur cette contractualisation. Le deuxième volet de cette territorialisation, c'est cette animation régionale que l'on a mise en oeuvre autour des 15 thématiques prioritaires de la stratégie pauvreté. Aujourd'hui, on a 15 animateurs en région sur ces thématiques, et là je voulais saluer effectivement l'implication du mouvement associatif, puisque sur nos animateurs sont issus pour la plupart du milieu associatif dont la déléguée régionale des Restos du Cœur par exemple, la directrice de l'AREFIE sur les missions locales, et aussi la déléguée de la CNAPE.

On sent une très forte implication du réseau associatif sur cette thématique de stratégie pauvreté et sur l'animation régionale.

Nous, effectivement, ce que l'on attend, c'est que, parallèlement à l'action qui est menée au plus près des territoires par les conseils départementaux, on ait également de la part des acteurs de la solidarité une remontée de ce qui marche, de ce qui ne marche pas, de ce qu'il faudrait faire, et que les acteurs s'approprient cette stratégie pauvreté au plus près du terrain et pour que justement elle soit efficace. Donc je pense que là, le premier point par rapport au rôle de l'État sur les associations, c'est effectivement qu'il joue le rôle d'acteur de terrain pour nourrir justement cette dynamique de lutte contre la pauvreté qui est vraiment le cœur du sujet du gouvernement mais c'est surtout une priorité pour la région puisque je le rappelle quand même qu'on est une des régions les plus pauvres de France métropolitaine avec des indicateurs sociaux quand même très dégradés.

Çà, c'est le premier point.

Après, de la même façon que pourrait être d'autres collectivités aussi, on va s'appuyer sur les associations pour être opérateur de nos politiques.

Je prendrai pour exemple notamment tout ce qui est lié à la politique de l'hébergement d'urgence où, sans vraiment le tissu associatif, le réseau associatif, on ne pourrait pas, de la même façon que la problématique des mineurs accompagnés, faire jouer ce rôle-là.

Par conséquent c'est bien aux associations d'être aussi ces opérateurs de l'État.

En gros, ce que je pourrais dire sur ce sujet, sachant que je suis plus impliquée au niveau régional et moins au niveau local.

Justement, Monsieur Calmette, est-ce pour vous c'est cette capacité d'innovation du secteur associatif inspire quelque part les politiques publiques ?

PHILIPPE CALMETTE :

Oui, vous venez les uns et les autres, et merci de l'avoir souligné. Vous avez marqué la capacité d'adaptation, de souplesse et la rapidité de réponse aux enjeux de société quand, collectivement nous étions démunis pour trouver des solutions rapides et adaptées. C'est le monde associatif qui a su apporter des réponses de qualité et rapidement.

Çà, ce sont les vertus de souplesse, d'adaptation et de réactivité.

La vertu originelle de nos associations, elle est dans la création même des services et des réponses.

Quand une société a des difficultés pour répondre à des besoins sociaux, à des besoins d'accompagnement, quand l'État ne répond pas, quand le marché ne répond pas, et bien historiquement, ce sont les associations qui ont apporté des réponses.

Les services, les établissements que l'on connaît aujourd'hui, qui subissent d'importantes mutations, et on y reviendra tout à l'heure, ont été créés par la société civile qui s'est mise en mouvement, par les parents d'enfants handicapés qui ne trouvaient pas de réponse pour leurs gamins et qui ont créé des établissements. Pour les enseignants qui trouvaient que face à des situations de handicap, l'école ordinaire ne répondait pas de manière satisfaisante, et bien les enseignants vont créer des associations : l'ESAPAJ, l'entraide universitaire...

Toutes ces associations dites laïques ont été créées par des enseignants.

Ce sont les gens de robe qui ont créé des sauvegardes.

Ils trouvaient que les réponses apportées par la justice n'étaient pas satisfaisantes et qu'il fallait développer de nouveaux services. Ce sont donc les magistrats, les gens de robe qui ont créé les sauvegardes et les exemples on pourrait les multiplier.

Donc, c'est bien la société elle-même qui s'est mise en mouvement pour créer des établissements et des services dans les années 50, 60, et 70. Ce n'est qu'après, que l'État est intervenu pour venir ordonner, réguler ce qui s'était créé de manière spontanée avec des partenariats qui pouvaient être avec les collectivités territoriales, les communes, parfois avec l'État dans un certain désordre. Il a fallu organiser cela.

La loi de 75, la grande loi de 75 qu'on connaît tous, c'est une loi de régulation de dispositifs qui était déjà opérationnels sur le terrain et qui avait été créée par les associations.

À partir de ce moment-là, on est rentré dans un moment de co-construction entre le secteur associatif et les acteurs publics, de co-construction de l'offre et de co-régulation de cette offre. Concernant le régime des autorisations, les modalités de financement, tout çà, c'est de la régulation et ces politiques de régulation ont été ensuite co-construites mais à l'initiative, à l'origine des services des établissements. Il y a l'initiative associative qui a répondu pour sa part quand il y avait une absence de réponse de l'État ou une absence de réponse du marché. Réponse du marché qui n'est d'ailleurs pas systématique. Le marché sait parfaitement répondre à des besoins sociaux, auxquels on peut être confronté.

Il sait répondre quand le public est solvable.

Çà revient à la question que vous posiez tout à l'heure sur la solvabilisation d'eux-mêmes.

Est-ce qu'on solvabilise les acteurs ou est-ce qu'on solvabilise les personnes ?

Plus on solvabilisera les personnes, plus on verra le marché intervenir sur nos secteurs d'activité et ceux

qui préconisent aujourd'hui plutôt la solvabilisation des personnes, et il y en a, j'ai trouvé notre ami Michel Laforcade très optimiste tout à l'heure dans sa réponse.

Il y a aujourd'hui des partisans de la solvabilisation de la personne parce qu'ils souhaitent que notre secteur soit mis en concurrence entre des acteurs principalement aujourd'hui non-lucratifs et d'autres acteurs qui seraient eux des acteurs lucratifs et qui trouveraient un intérêt à venir sur un marché avec des publics désormais solvabilisés.

Cet élément d'histoire est essentiel, je crois qu'il faut le rappeler.

Les vertus du monde associatif, c'est la souplesse, l'adaptation, la capacité de réponse quand des enjeux surgissent, vous l'avez très bien rappelé.

La première des vertus du monde associatif, c'est d'avoir tout simplement imaginé, construit, développé des réponses aux besoins sociaux, aux besoins d'accompagnement des personnes les plus fragiles.

Et ce défi de l'adaptation, de l'offre de services aux besoins des populations, on y est confronté aujourd'hui et encore plus demain. Le défi demain, c'est la construction des parcours, l'accès au droit ordinaire, le virage inclusif pour reprendre le jargon à la mode, c'est la prise en compte de la singularité de chaque personne et la construction avec elle de son parcours, un parcours qui peut être très modeste, ou aussi très ambitieux. L'enjeu collectif du monde associatif c'est aussi un enjeu avec les pouvoirs publics pour pouvoir mettre en relation l'ensemble des acteurs qui va apporter une partie de la réponse dont la personne dans sa singularité a besoin.

Donc c'est le travailler ensemble, c'est ça l'enjeu de demain.

Nous serons plus efficaces parce que les professionnels du social travailleront avec les professionnels du médico-social, avec les professionnels du soin, les acteurs publics qui interviennent aussi dans l'action sociale, c'est ça ce défi.

C'est en mutualisant nos compétences de professionnels que nous pourrons répondre aux besoins de réponses singulières, correspondant à la particularité de chaque personne.

Ça renvoie à ce qui était évoqué tout à l'heure sur le projet associatif.

Nous sommes en train de passer d'un accompagnement des publics fragiles qui a été construit au cours de ces 50 dernières années autour la notion d'un accompagnement protection.

On a créé des établissements, des services, des places pour protéger.

Moi qui ai dirigé pendant des années une fédération d'associations parentales, la préoccupation des associations de parents, c'était de protéger leur enfant contre une société qui était a priori hostile, qui ne laissait pas de place aux personnes handicapées avec un handicap mental donc on créait des structures qui étaient avant tout des structures de protection.

Aujourd'hui, les besoins, les attentes des associations, des personnes fragiles elles-mêmes, c'est celle d'un accompagnement qui reste un accompagnement de protection évidemment mais qui devient un accompagnement d'émancipation, un accompagnement vers la citoyenneté, qui s'ouvre vers la société civile, vers le milieu ordinaire, vers l'école ordinaire, vers les entreprises, vers la cité.

On ne pourra réussir ce challenge là dans une société plus inclusive, qu'en travaillant ensemble.

C'est le professionnel du social qui va travailler avec le professionnels du soin, avec le professionnel de l'accompagnement, avec les familles. Le professionnel de soins va également travailler beaucoup plus avec la personne elle-même, dans des logiques d'auto détermination, où la personne est véritablement au cœur de son parcours. On la met en situation de choisir, de décider de son parcours. C'est un challenge à nouveau de création, d'expérimentation, d'innovation, de nouveaux services et de nouvelles manières d'intervenir.

Et pour vous, ce virage inclusif, qui l'a enclenché ? C'est le politique ou c'est l'associatif ?

PHILIPPE CALMETTE :

Ah mais c'est évidemment l'associatif.

Il y a deux étapes fondamentales sur la construction de ce virage inclusif.

La première étape se joue dans les années 90, quand au niveau mondial mais aussi au niveau français, on repose la question de la définition du handicap.

Le handicap c'est quoi ?

Jusqu'aux années 90, le handicap, c'était les incapacités d'une personne, point barre.

Dans les années 90, les associations au niveau mondial relayées par l'OMS redéfinissent le handicap, non plus simplement comme l'incapacité des personnes à faire certaines choses mais comme la rencontre entre une personne avec ses incapacités et un environnement qui est hostile, qui est défavorable et qui ne tient pas compte de ses incapacités, d'où l'expression « situation de handicap ».

Je me retrouve en situation de handicap parce que j'ai mes incapacités mais parce que j'ai un environnement qui ne tient pas compte de mes incapacités.

Et donc cette redéfinition du handicap qui devient la définition de l'OMS dans les années 90, qui est reprise par la société, par les associations françaises et par les pouvoirs publics français, engage la responsabilité de l'ensemble de la société.

Il faut que la société, pour permettre le parcours des personnes, se transforme elle-même, qu'elle devienne plus inclusive et qu'elle s'adapte aux personnes qui sont en situation de handicap.

Çà, c'est la première étape et cette redéfinition du handicap, c'est le mouvement associatif mondial, français qui s'y est employé, l'OMS qui l'a repris et ensuite les pouvoirs publics.

Est apparue à ce moment-là, vis-à-vis des personnes handicapées, une responsabilité de la société elle-même, qui devait changer, s'adapter, devenir plus inclusive et apparaissent alors les terminologies situation de handicap et société inclusive.

Deuxième étape, celle-là au début des années 2000 et pour ce qui concerne la société française, l'affirmation des droits des personnes et le concept extrêmement novateur qui apparaît en particulier dans la loi de 2005 qui est le droit à compensation du handicap.

Comme la société a une part de responsabilité, comme elle n'est pas suffisamment inclusive, elle doit mobiliser des moyens qui permettent la compensation pour chaque personne de son handicap et c'est l'origine de la prestation de compensation du handicap. Cette définition, ces droits nouveaux vont évidemment dans le sens d'une citoyenneté effective des personnes handicapées et çà, c'est des mouvements de fonds et la reconnaissance des droits, la compensation du handicap et la définition d'un handicap, c'est le mouvement associatif qui en est à l'origine, qui met les sujets sur la table.

Alors les pouvoirs publics après sont plus ou moins prompts et plus ou moins ouverts à un dialogue et à faire évoluer les droits, les réglementations, les législations. Mais le point de départ, l'initiative, elle appartient là aussi à la société civile et au monde associatif.

Après il y a quelquefois le risque d'une politique qui est écrite par un mouvement associatif qui ne correspond pas toujours à l'avis de l'ensemble ? Qui participe à l'écriture de ces politiques ? Quel est le rôle du politique, là je vous pose la question un peu à tous, quel est le rôle du politique, quel est le rôle de l'associatif et comment le balancier fonctionne ?

PHILIPPE CALMETTE :

Alors çà, on est dans les aléas des relations entre les pouvoirs publics, la société civile, la diversité de ses représentations, le monde associatif et avec des représentations qui sont multiples, qui tendent d'ailleurs à se regrouper aujourd'hui.

Les mouvements de rassemblement des têtes de réseau sont une réalité.

NEXEM, d'ailleurs, que je représente aujourd'hui, en est l'illustration.

NEXEM, c'était quatre organisations il y a dix ans.

Aujourd'hui, c'est une seule organisation.

Donc on est là dans les aléas.

La diversité de nos représentations, c'est une richesse, incontestablement, parce qu'il y a une diversité de sensibilités, d'approches, de connaissances, de sujets, de proximités mais c'est aussi, quand il s'agit d'agir ensemble, une faiblesse. Tout en gardant la diversité de nos légitimités, il faut essayer de trouver des modes de représentation qui fassent en sorte qu'ensemble on est plus fort.

On a d'ailleurs de ce point de vue un sujet devant nous, qui est un sujet majeur là aussi pour le coup à discuter avec les pouvoirs publics, c'est le sujet de l'exclusion.

Aujourd'hui, il y a dans la société française une angoisse qui est celle des classes moyennes, qui est de basculer dans la pauvreté ou dans l'exclusion, une exclusion liée à une situation de handicap, acquise ou qui survient au cours de la vie, liée à une perte d'autonomie ou liée au vieillissement, à un accident social ou à un accident professionnel, nos réponses face à ce risque d'exclusion sont des réponses qui sont extrêmement diverses et variées.

On a des dispositifs pour les personnes handicapées, on a des dispositifs pour les personnes âgées qui sont gérés tous aujourd'hui dans des logiques d'aide sociale, dont on connaît les vertus, cher Président, mais aussi les limites.

Est-ce qu'on peut, dans une société française et prise d'égalité, supporter encore longtemps que les écarts de financement de deux prestations comme l'APA* ou la PCH**, entre les 10 % de financement, entre les 10 % de conseils départementaux qui financent le mieux et les 10 % de conseils départementaux qui financent le moins, on a un écart de 1 à 1,4, de 17 € de l'heure à 24 € de l'heure.

Ces inégalités de financement au cours de ces 10 dernières années ne se sont pas réduites, elles se sont accrues.

Est-ce qu'on peut supporter longtemps que nos politiques d'aides sociales sur les publics dont on parle soient principalement des politiques de réparation alors qu'on sait que ce qui est efficace c'est la prévention et le repérage le plus tôt possible des risques de situation de handicap ou des situations d'exclusion ?

Et nos politiques publiques ne sont pas organisées pour, en priorité, porter sur la prévention ou la promotion.

Donc il y a là des enjeux essentiels qui nous font poser l'avenir vis-à-vis de toutes ces situations d'exclusion, comme l'a posé le rapport LIBO sur le périmètre exclusivement de la perte d'autonomie des personnes âgées. On peut le poser également sur le périmètre beaucoup plus large de l'ensemble des exclusions.

L'exclusion, c'est 15 % aujourd'hui de la société française qui, pour une raison ou une autre, est en situation d'exclusion avec un fossé entre la société en général et la situation d'exclusion qui ne se réduit pas mais qui se creuse.

C'est l'expression de la formule des six générations pour sortir de la pauvreté qu'a utilisé Agnès Buzin.

Quand on tombe dans une trappe d'exclusion, dans une trappe de pauvreté, notre société est organisée de telle manière qu'il faut six générations pour en sortir, donc c'est là un sujet essentiel.

Dominique LIBO, dans son rapport, fait une proposition de réponse qui est celle d'un cinquième risque. Cette question d'un cinquième risque, donc pris en compte par la solidarité nationale dans le cadre d'une politique globale de prévention, de promotion et de réparation, se pose. L'ensemble du monde associatif doit se la poser, avec les pouvoirs publics pour tous les publics en situation d'exclusion, et pas simple-

* Allocation personnalisée d'autonomie

** Prestation de compensation du handicap

ment pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

Voilà un vrai sujet pour demain qui est de nature d'abord, sur ce risque d'exclusion, à apporter une réponse en terme de solidarité nationale parce que c'est bien ça le sujet.

Quand pour les personnes handicapées, on parle de société inclusive et de responsabilités de la société, tirons-en les conséquences au niveau du financement et allons dans des logiques de solidarité nationale.

Quand vous demandez, cher Président, à l'État de compenser les charges sociales qui sont les vôtres à hauteur de votre contribution et de votre engagement, vous faites appel à la solidarité nationale. Donc construisons globalement nos systèmes autour d'une construction de solidarité nationale comme on l'a fait dans l'immédiat après-guerre sur les quatre risques de la sécurité sociale.

Depuis, il y a un nouveau risque qui n'était pas au centre de la société française dans l'immédiat après-guerre mais qui est devenu aujourd'hui au centre de la société française, c'est le risque d'exclusion que jusqu'à présent on a traité dans des logiques d'aides sociales.

Posons cet enjeu au niveau d'un enjeu national comme un cinquième risque pris en charge par l'ensemble de la société française et dans le cadre de dispositifs de solidarité nationale.

Çà, c'est un sujet politique de construction de nos systèmes de protection sociale qui est un sujet à mon avis, qui est devant nous.

Sans revenir sur le cinquième risque, je pense qu'on n'avancera pas beaucoup aujourd'hui là-dessus. Plus concrètement sur le terrain, Madame Parent-Nutte, comment co-construit-on les politiques avec le secteur associatif ?

CÉCILE PARENT-NUTTE :

Comme je vous l'ai dit, je suis plus sur une vision régionale et moins sur le terrain, mais je pense qu'un bon exemple de co-construction de politiques avec le tissu associatif, c'est la politique de la ville. L'idée c'est de mettre autour de la table tous les partenaires qui agissent pour ces quartiers prioritaires et tous les partenaires, c'est l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs comme Pôle Emploi, la CAF, les bailleurs sociaux et aussi les associations de ces territoires qui vont ensemble agir pour les habitants du quartier donc ça, c'est un premier type de construction, de travail avec le réseau associatif.

Après, au-delà de ça, je dirais que l'État s'appuie sur le réseau associatif pour la mise en œuvre de ces politiques, de ces dispositifs. Mais nous, on tient aussi à ce qu'il y ait une animation de la vie associative au niveau régional. Je pense qu'on est la seule région à soutenir le mouvement associatif, la tête de réseau pour qu'elle assure, justement, un soutien, une animation de la vie associative au niveau du territoire régional. On a donc des relations de partenariats en tant qu'opérateurs mais aussi des relations sur lesquelles on s'appuie sur le tissu associatif pour mailler notre territoire régional et pour que cette vie associative soit un vecteur d'animation territoriale forte.

Je vais peut-être reposer cette question-là à Olivier Baron, est-ce qu'il y a pas un risque, quand on est aussi dépendant des financements publics et de décisions politiques ? Si je reprends la mésaventure qui est arrivée à l'UNIOPS qui s'est vue sucrer une subvention de 50 000 € parce qu'elle avait été critique sur Christophe Hitier, est-ce qu'il y a pas un risque ? Et peut-être que je peux aussi vous poser la question aussi à vous, Monsieur Lecerf, pour les associations, est-ce qu'il y a pas un risque de perdre une liberté de parole, quand on est autant dépendant des subventions publiques ?

OLIVIER BARON :

Je crois que la liberté de parole, vous l'avez constaté aujourd'hui, on ne l'a pas perdu au niveau associatif d'une part.

D'autre part, on ne va pas se prononcer sur le cas d'une autre association que vous évoquez.

Ce que je peux dire, c'est que la liberté associative, elle s'exerce tous les jours dans les expérimentations qui sont portées par les établissements.

Philippe Calmette rappelait toutes les évolutions qui sont mises en place depuis les années 90.

Moi, je crois que, dans nos établissements et c'est valable pour toutes les associations qui interviennent sur le secteur social et médico-social, il y a déjà eu un virage fondamental dans la prise en charge des gens telle qu'elle est faite aujourd'hui.

Jusqu'à une période récente, voilà 10/15 ans, on accueillait les enfants dans des établissements fermés comme il le rappelait et le métier d'éducateur était dans un établissement fermé, ça convenait à tout le monde.

Depuis une quinzaine d'années, on ouvre les établissements et aujourd'hui, le métier d'éducateur, le métier de chef de service, le métier de directeur est un métier qui s'exerce en dehors des établissements. Alors, on n'en est pas à l'inclusion, voir même à l'inclusisme qui pourrait être la volonté de certains. On en est aujourd'hui à un tournant extrêmement important dans la prise en charge des gens et ça, ça n'est que le résultat d'expérimentations qui sont faites sur le terrain.

Vous savez, on a un établissement qui est en Haute-Marne à Montigny-le-Roi, et je pense que la directrice est ici, elle s'appelle Pascale MEYER. Elle nous racontait il y a quelque temps voilà une dizaine d'années, elle est allée taper à la porte du collège qui est à côté de son établissement.

Elle est allée rencontrer le principal du collège et avec le principal du collège, ils ont décidé d'expérimenter des classes externalisées. Au début, c'était pas facile. Au début, les parents disaient, comme le rappelait Monsieur Lecerf tout à l'heure, c'est qui ces jeunes qui arrivent parce que là, c'était des jeunes handicapés, pas des étrangers.

Et puis, on se rend compte maintenant que ces classes externalisées se sont multipliées et que cette expérimentation s'est généralisée.

Tous nos établissements aujourd'hui ont des classes externalisées dans les différents types de prise en charge que l'on peut avoir.

Quand on accueille des jeunes migrants, il faut inventer une prise en charge.

La prise en charge que l'on fait pour les jeunes migrants dans le Nord ou dans d'autres départements n'est pas celle que l'on fait généralement pour les jeunes de l'aide sociale à l'enfance, il a fallu inventer une prise en charge.

Quand vous avez un gamin qui arrive après avoir traversé la moitié du monde à pied pour arriver jusqu'ici, j'ai le cas en tête d'un gamin qui a 14 ans. Il est parti à 12 ans de chez lui, sa famille s'est cotisée, on en parlait la dernière fois qu'on s'est rencontré, pour qu'il puisse venir en France. Son objectif, c'était de venir en France, c'était pas d'aller en Angleterre. Il est arrivé en France, après moult périples et notamment six mois passés en Libye sur lesquels il revient assez peu, et se retrouve finalement à Bailleul, dans la Flandre.

Il arrive dans un de nos établissements, là aussi en partenariat puisque l'on est en partenariat avec un lycée privé qui s'appelle Jean-Baptiste DELASALLE donc c'est dire que toutes les associations, quelle que soit leur façon de dépenser et leur attachement, travaillent ensemble au service de cette grande cause.

Je vais visiter cet établissement, puisque là on a recruté 70 salariés sur trois semaines pour répondre à la demande du département, et je rencontre ce jeune qui a 14 ans maintenant.

Il me dit « moi, ce que je veux, c'est être boulanger. »

Il a une idée précise, on va lui faire son projet de boulangerie et « pourquoi tu veux être boulanger ? »

« Simplement parce que, si je suis boulanger, je suis sûr d'avoir du boulot. »

Il va se lever à cinq heures du matin mais il est sûr d'avoir du boulot, il nous a dit également « je pourrai envoyer de l'argent à ma famille qui est restée au Mali et puis en plus », ajoute-t-il, « je ferai du pain pour

les français ».

Et je pense que c'est ces parcours-là qu'il faut préserver.

C'est le parcours d'une chef de service d'Alter-Egax à Valenciennes qui nous racontait qu'un jeune migrant aimait coudre à la machine, il faisait des habits pour les autres.

Elle a écrit, je ne sais plus à quelle grande maison de couture, pour demander s'il pouvait faire un stage et la grande maison de couture l'a accepté pour huit jours en stage.

C'est ça qu'il faut faire et aujourd'hui, les associations, elles ont cette faculté d'oser, de tester et des fois, parfois ça ne marche pas, mais il faut oser et tester.

Et je crois que les pouvoirs publics ont besoin qu'on soit là parce qu'ils ont besoin que, de temps en temps, on avance un peu plus loin, qu'on évalue alors nos fédérations. Après heureusement, plus elles sont puissantes et plus elles sont utiles pour le mouvement associatif puisqu'elles défendent le projet politique des associations globalement et elles font évoluer les ITEP* qui sont des établissements fermés vers des DITEP** qui sont des dispositifs ouverts. A un moment donné ça a été testé dans des établissements puis ça a été porté par nos fédérations et ça a été validé par les autorités de tutelle. Aujourd'hui, il ne viendrait plus à l'idée de personne de créer un ITEP au lieu d'un DITEP, pour parler jargon.

Je crois que c'est forcément quelque chose qui s'incrémente.

Vous avez de l'expérimentation sur le terrain, des réflexions, des autorités de tutelle, des fédérations qui servent à initier, relayer et à apporter le message politique auprès des autorités politiques les plus élevées et je pense que tout ça fait le cercle vertueux du système .

Si demain les associations n'ont plus cette faculté d'expérimenter, de lancer une innovation sociale, si demain Angélique Delepaux avec 1,2,3 soleil qui est ici dans la salle, elle n'a plus la possibilité avec son association de recevoir dans son établissement de jour des enfants qui sont en grande difficulté, car c'est un système qui n'existe pas. On est en en train de travailler avec elle sur comment créer un système qui fonctionne, qui soit juridiquement valable mais aujourd'hui, c'est une expérimentation et cette expérimentation, si ça fonctionne, on va le valider avec les autorités de tutelle, les fédérations vont les reprendre, vont les partager avec l'ensemble des associations et demain, ça deviendra peut-être un process qui sera partagé avec plein de gens.

Les associations ne sont pas dans une logique de déposer un brevet en disant « cette affaire-là, c'est pour nous, je vais la garder que pour moi », on est vraiment dans une logique complètement plurielle, complètement ouverte et de démocratie associative. A titre d'exemple, on a créé un ESAT*** dans une prison, dans un centre de détention dans l'Eure.

Évidemment, ça a été une expérience qui n'a pas été facile à monter, qui était montée à l'initiative du ministère de la justice et de l'ARS de Normandie à l'époque avec l'ALEFPA comme support.

Cette expérimentation a été renouvelée dans son fonctionnement, elle fonctionne très bien, et aujourd'hui on commence à en avoir des retours très positifs. On n'est pas propriétaire de cette expérimentation.

Peut-être que demain, un de nos confrères, vous citiez récemment l'APAJH****, aura la même idée et essaiera de la tester dans un autre territoire, dans un autre département.

Il a pas besoin de dire « c'est une idée de l'ALEFPA ».

C'est une idée associative et cette idée associative est partagée par toutes les associations. Je pense que, quand on a une fédération comme NEXEM avec Philippe Calmette, elle porte ces idées-là et nous, notre but, c'est simplement que ce qu'on teste sur le terrain puisse être partagé à un moment donné avec le territoire de département. Je crois qu'il y a des gens du département du Nord qui vont aller en Vendée visiter une expérimentation qui est faite en Vendée sur les cas complexes.

Il y a comme ça un certain nombre d'échanges qui peuvent se faire et ce sont ces échanges qui font la richesse du système associatif.

* Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques

** Dispositif Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques

*** Etablissements et Services d'Aide par le Travail

**** Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Monsieur Lecerf, c'est une source d'innovation mais c'est aussi parfois un peu poil à gratter le fait associatif ?

JEAN-RENÉ LECERF :

Oui et non, je trouve que c'est beaucoup moins poil à gratter que les agents du département si vous voulez.

Je vais prendre quelques exemples.

Je trouve qu'on est vraiment dans le même bateau, si vous voulez, les institutions et puis le mouvement associatif. Vous disiez tout à l'heure et vous aviez raison, même s'il y a d'autres aspects où je ne suis pas en accord total mais pour l'essentiel je suis en accord, notamment sur le fait que l'association soit tout à fait à l'origine de la volonté d'inclusion, par exemple.

Moi, je peux trouver de multiples exemples dans la vie du département.

J'avais invité il y a pas très longtemps Pascal Jacob qui est un grand nom effectivement sur le secteur du handicap à venir devant l'hémicycle pour nous parler de sa conception du handicap.

Il nous a sacrément secoué en disant qu'il revendiquait pour la personne vivant en situation de handicap la possibilité d'être exposé aux risques et que la logique effectivement de protection des institutions est une logique qui a été aujourd'hui très largement dépassée.

Il nous disait d'ailleurs « quand on vit, on prend un risque. Laissez donc vivre les personnes vivant avec un handicap, ne considérez pas effectivement qu'elles sont d'ores et déjà passées effectivement dans l'autre monde. »

Je pourrais trouver un autre exemple.

Ce sont des associations qui sont venues nous dire « combien de temps, c'est quoi l'espérance de vie dans les EHPAD ou les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ? Je n'ose pas prononcer le nom quand je fais une inauguration dans une maison de retraite. Quelle est l'espérance de vie dans vos EHPAD ? »

La réponse, et je n'en suis pas fier, c'est moins de deux ans.

Pourquoi n'essayez-vous pas de mener de manière beaucoup plus habituelle de l'habitat partagé, avoir effectivement cinq personnes qui vont vivre dans un domicile qui n'est plus leur domicile, qui est un nouveau domicile mais avec une maîtresse de maison ?

On va mutualiser l'APA dans cet exemple-là, et puis la maîtresse de maison va les accompagner faire des courses tant qu'ils peuvent encore faire des courses, faire la cuisine tant qu'ils peuvent encore le faire, aller dans les réunions de quartier, aller au cinéma.

Je suis convaincu et on commence à avoir les premières preuves que l'espérance de vie, elle est à ce moment-là effectivement sans commune mesure.

Donc, le phénomène associatif était bien à la base de ces initiatives et je pourrais effectivement en citer beaucoup d'autres.

Je me défends un peu sur le problème réparation/prévention, c'est là le seul point sur lequel on se soigne, si vous voulez et avec l'aide de l'État, je suis bien obligé de le dire, même si la représentante de l'État n'est plus avec nous, le plan de lutte contre la grande pauvreté, ça n'a pas été rien pour le département du Nord.

C'est quand même 50 millions d'euros mis à disposition, payés à moitié par l'État, à moitié par le département pendant trois ans et dont l'essentiel est dédiée aux problèmes de l'aide sociale à l'enfance et sur la volonté d'être extrêmement opérationnel sur la prévention, là où effectivement on n'est pas suffisamment présent et qui permet d'éviter bien des problèmes ensuite.

Donc sur ce point-là, il y a de véritables évolutions.

Je vais dire aussi un mot sur le fait que ce n'est pas admissible qu'il y ait des départements qui soient en termes de plan d'aide, par exemple sur l'APA, sur la PCH, très différents des autres même si ce n'est pas toujours la faute des départements. Le problème c'est l'inégalité de richesse fondamentale des

départements.

Aujourd'hui, le département de Paris a 1,2 milliards d'euros de droits de mutation à titre onéreux.

Le département du Nord, Patrick le sait aussi bien que moi, qui a 400 000 habitants de plus, il est content quand il en a 330 millions.

La véritable péréquation permet à chacun de pouvoir faire face valablement à ses responsabilités avec la solidarité verticale prise en charge par l'Etat et la solidarité horizontale assurée entre départements riches, parce qu'il y en a, n'ayons pas peur des mots, car il existe des départements qui sont beaucoup moins favorisés. Aujourd'hui, les départements ruraux sont dans une situation extrêmement précaire et puis il y a les vieux départements industriels avec un taux de chômage très supérieur à la moyenne nationale qui sont aussi dans une situation difficile.

GRAND TÉMOIN



PATRICK KANNER
Sénateur du Nord
Conseiller
Départemental

Merci Michel, cher Président Michel Caron.

L'intérêt d'être sénateur, de ne plus être ministre, Président du conseil départemental ou adjoint au maire, c'est que je n'ai plus de comptes à rendre à personne donc cela me permet de m'exprimer librement.

Je ne vais pas vous choquer, je vous rassure, je sais quand même bien me tenir mais j'ai entendu des choses, il y a un instant, qui me font regretter de ne pas avoir entendu l'ensemble des éléments de cette journée mais je viens de Paris, je retourne à Paris dans la foulée, on est sur le projet de loi santé actuellement et le gros dossier notamment sur la lutte contre les déserts médicaux et donc je fais un aller-retour sur la bonne ville de Lille mais Paris est ma deuxième ville maintenant, naturellement.

Quelques mots avant d'entendre la conclusion du Président Michel Caron, en saluant à mon tour les personnalités qui m'ont précédé et aussi bien sûr mon ami et collègue au département, Jean-René Lecerf.

Nous ne sommes pas sur le même banc politique mais nous avons du respect mutuel, ce qui, quand même, facilite les choses quand on fait ce métier un peu compliqué qui est l'engagement politique.

Le monde associatif a été dans mon portefeuille ministériel.

J'avais la ville, la jeunesse, les sports, le monde associatif et l'éducation populaire, que je n'oublie pas dans ce périmètre.

Des choses ont été faites, sûrement insuffisamment et j'ai toujours tenu compte de mon expérience, d'abord d'adjoint au maire historiquement de Lille, de Président du conseil départemental mais j'ai été aussi en charge de la solidarité pendant de nombreuses années au département et donc j'ai eu l'occasion de travailler avec le monde que vous représentez dans votre diversité, ici, dans cette salle du Grand palais.

Quand on est ministre et quand on a devant soi à peu près 16 millions de bénévoles dans le secteur associatif, près de 1 900 000 salariés dont 50 % travaillent grosso modo dans le secteur sanitaire et social, vous savez que vous avez une responsabilité particulière.

Je me suis toujours dit que ce qu'il fallait pour le monde associatif, ce n'était pas de le brider par des appels à projets empêchant finalement cette liberté et cette émergence de l'innovation associative sur le terrain, même si, là aussi je le dis sans fausse pudeur, il n'est pas normal que le décideur politique, et souvent bon financier, pour ne pas dire toujours, puisse fixer le cap, à condition que ce cap puisse croiser à un moment donné la liberté associative qui ne doit jamais être uniquement la réponse à un projet politique, sinon cela ne sert plus à rien ; autant à ce moment-là transformer le monde associatif en service public et on aura tout réglé.

Donc l'objectif pour moi en tant que ministre, a été de créer un climat positif, face souvent au climat anxigène qui entoure le monde associatif, notamment le monde associatif qui a des salariés, pour être très clair.

Dans ce cadre, je me souviens et je prendrai un ou deux exemples, de la revendication qui m'était portée en disant « Monsieur le ministre, vous êtes bien gentil mais d'un côté, on donne le CICE* aux entreprises et il fallait le faire, en tout cas, je le revendique, et nous on a rien alors que nous sommes aussi créateurs de richesses, nous défendons l'emploi, nous créons du service de fait pour les usagers et il aura fallu attendre et je le regrette tardivement en 2016/2017 pour créer le CITS**, c'est-à-dire un modeste équivalent du CICE pour le secteur associatif mais pour une grosse association, je parle sous contrôle de Monsieur le Directeur Général, ça a ramené combien l'ALEFPA ?

Un peu d'argent ?...

Il ne veut pas me répondre, ce n'est pas grave, j'insisterai plus tard.

* Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi
** Crédit d'Impôt sur la Taxe sur les Salaires

En tout cas, cela a permis quand même de soulager notamment les grands secteurs associatifs mais aussi les plus modestes sur le plan financier.

Un autre outil qui, justement, était là pour mesurer la relation de confiance entre les collectivités territoriales, les partenaires associatifs, les pouvoirs publics en général, c'était la charte des engagements réciproques créée en février 2014 ; et je le regrette, elle n'est pas devenue une forme de relation normalisée pour ne pas dire banalisée entre le secteur associatif et les décideurs publics.

Il faut peut-être la réinventer, la réécrire, la revisiter mais c'est un outil qui peut permettre de dédramatiser la relation entre le décideur et le secteur associatif, en tout cas de les mettre au même rang de responsabilité.

Un troisième outil : je n'oublie pas le compte d'engagement citoyen de la loi travail, compte d'engagement citoyen qui pouvait consacrer, doit consacrer l'engagement associatif, et j'ai porté aussi la loi égalité-citoyenneté qui a permis de reconnaître cet engagement associatif dans le parcours y compris en donnant des jours de congé pour des bénévoles sur les congés non rémunérés, je le regrette là aussi mais malgré tout, c'est une première reconnaissance.

Alors pourquoi je vous évoque ça ?

Parce que, un moment donné, il faut faire l'inventaire ; alors c'est un mot à la mode, l'inventaire, et moi je suis fier, aussi, d'avoir favorisé le développement du service civique auprès de différents partenaires, très utilisé aussi par le monde associatif mais, sans vouloir me mettre en décalage avec les propos qui ont pu être tenus par Christophe Itier ou par Brigitte Bourguignon qui appartiennent au nouveau monde, l'ancien monde, pas que je représente, j'aurais bien d'autres qualités, mais je vois quand même ce qui s'est passé depuis deux ans.

Tout à l'heure, je parlais de climat anxieux.

Beaucoup d'associations viennent me voir, viennent me rencontrer y compris au niveau national dans le cadre de ma présidence du groupe politique qui est la mienne au Sénat pour me parler de la disparition des contrats aidés ; en tout cas, les PEC n'ont pas tout réglé, la baisse des dotations aux collectivités qui ont donc elles-mêmes dû faire des choix et je pense que tout à l'heure le Président Jean-René LECERF a dû vous en parler.

Tout cela a créé une inquiétude légitime aujourd'hui dans le secteur associatif, qui ne bénéficie pas systématiquement de ce que nous appelons dans notre jargon les contrats pluriannuels d'orientation ou d'objectifs et de moyens, qui aujourd'hui se retrouvent souvent, non pas comme étant la cinquième roue de la charrette mais comme étant la variable d'ajustement dans des choix budgétaires soit de collectivités, soit au niveau de l'État.

Tout cela ne va pas, pour moi en tout cas, dans le bon sens, il faut considérer le secteur associatif, non pas comme un poil à gratter, mais comme le partenaire naturel des politiques publiques, à condition que le mot naturel soit considéré comme un élément de liberté dans la construction du projet politique.

C'est cela qui, je pense aujourd'hui, doit être confirmé en tant que tel.

Il y a des arbitrages budgétaires.

Ce matin, je travaillais sur le projet de réforme constitutionnelle qui va arriver sur la table du Conseil des ministres sûrement dans une ou deux semaines, sur l'ordre du jour de l'assemblée en septembre, celui de du Sénat en janvier, après le tunnel budgétaire, pour ceux qui ont pratiqué et qui pratiquent encore cela.

J'ai vu une petite phrase dans ce projet de réforme, sur le service national universel, qui aujourd'hui est expérimenté, qui par le biais de la constitution, si la réforme était adoptée, deviendrait donc une obligation pour 800 000 jeunes dans notre pays.

Et il faut une réforme constitutionnelle puisque le SNU est privatif de liberté.

Il faut donc un support qui permette de le mettre en œuvre et d'en faire une obligation pour toute une classe d'âge.

On pourrait gloser sur le pourquoi, le comment du SNU* 15 jours dans la vie d'un gamin de 16 ans : est-ce que c'est vraiment quelque chose qui va être plus utile que le développement du service civique ?

Mais moi, je me limite au coût pour la société de ses 800 000 SNU par an.

Plusieurs milliards d'euros, deux/trois milliards, les chiffres évoluent en fonction de l'hébergement etc. On va pouvoir faire une extrapolation à partir de l'expérience qui va être menée notamment dans le Nord, avec 2000 jeunes dans toute la France ; dans le nord j'en ai, quelques dizaines peut-être, qui vont tester le SNU avec leurs jolis habits présentés par le ministre Gabriel Attal.

Je ne crois pas aussi au SNU, mais ce qui m'inquiète, c'est le coût que cela va représenter et automatiquement, dans un pays qui a fait des choix budgétaires lourds, récemment, 15 milliards d'euros pour répondre entre guillemets à ce qu'on appelle la crise des gilets jaunes, je ne suis pas certain que cela soit d'une utilité majeure que de caler deux/trois milliards d'euros peut-être pour la mise en œuvre du SNU, étalé sur quatre ou cinq ans dans les années à venir à partir de la réforme constitutionnelle si elle devait être adoptée.

Je prends cet exemple-là, pour vraiment insister sur le fait qu'à un moment donné, faire de la politique, fixer le cap comme je l'évoquais tout à l'heure, c'est aboutir à des choix budgétaires.

Je pense qu'il y a de meilleurs choix budgétaires à apporter pour notre pays, j'aurai l'occasion de le dire, je le dis ici non pas pour avoir votre assentiment mais simplement pour vous marquer mes inquiétudes parce qu'un moment donné il y aura un phénomène de ciseaux, il faudra bien faire des choix dans tel ou tel sens et je dis parfois qu'une promesse de campagne n'est pas toujours à tenir si on s'aperçoit après le recul, avec le recul nécessaire, qu'elle n'était pas bonne pour le pays, en tout cas pour une classe d'âge complète que représente 800 000 jeunes aujourd'hui dans notre pays.

Alors d'autres mesures ont été imaginées, 1000 postes FONJEP qui ont été créés et c'est bien, c'est un plus en tant que tel mais je conclurai là-dessus, Michel Caron, je ne pense pas que le secteur associatif demande des perches, des cannes, des béquilles pour pouvoir porter son discours.

Il demande simplement à avoir une lisibilité, une visibilité sur son parcours.

Ce parcours c'est quoi ?

C'est tout d'abord le respect absolu de la liberté associative.

Cela signifie qu'une association a des instances, on l'espère désignées, élues librement et de manière démocratique.

Ce sont ces instances qui dessinent et qui décident de leur projet associatif.

Ces instances ont des partenaires locaux, départementaux, régionaux ou nationaux, notamment quand elles sont employeurs et elles s'inscrivent dans le cadre de politiques publiques d'utilité sociale.

Cela, se négocie dans le respect mutuel, il n'y a pas de hiérarchie entre une collectivité territoriale et le secteur associatif.

Il y a une complémentarité, il y a un respect mutuel, il y a ce que certains pourraient appeler une contractualisation même si je me méfie de ce mot qui aboutit souvent à ce que dans un contrat, il peut y avoir parfois des inégalités notamment entre celui qui a les cordons de la bourse et celui qui attend que ces cordons puissent ouvrir en sa faveur.

Il y a aussi des usagers, des citoyens qui sont, et le grand débat nous a montré, qui sont en attente de proximité.

Le grand débat, la crise des gilets jaunes, cela a été aussi un appel de la part des français pour dire qu'on veut pouvoir participer à notre devenir, on veut pouvoir être proche de nos élus, de nos décideurs ; et le secteur associatif français a cette particularité par son histoire, par son statut de la loi de 1901, il a une capacité extraordinaire de créer une forme de démocratie sociale qui n'existe pas ailleurs. J'ai eu

* Service National Universel

l'occasion comme d'autres ici de me balader, en tout cas d'aller étudier ce qui se passe à l'extérieur, on nous regarde avec envie.

Institution, projet social, proximité et donc le dernier mot, c'est bien sûr la pérennité.

La pérennité cela passe aussi, un peu d'ailleurs comme l'émission de service public, par votre capacité de s'adapter aux besoins nouveaux.

La sédimentation d'un projet associatif est le plus sûr moyen de le tuer.

Ce qu'il faut, c'est l'innovation.

On a entendu parler tout à l'heure de la création de cet ESAT dans un secteur pénitentiaire.

Ça montre que l'ALEFPA a osé et a permis la réalisation d'un outil qui peut-être semblait totalement inaccessible pour beaucoup d'autres partenaires et notamment les partenaires publics.

Donc quand vous cumulez ces différentes conditions de réussite, vous avez un modèle associatif qui aujourd'hui est tout à fait exceptionnel dans notre pays.

C'est comme cela que je l'avais compris comme élu local, c'est comme cela que j'ai essayé de le conforter comme ministre et c'est comme cela aussi que nous essayons en tant que parlementaires de le défendre en tant que tel.

Une relation équilibrée entre tout-État et marchandisation, ce n'est pas tout-État et marchandisation et le secteur associatif au milieu, non.

Vous êtes tout-État public de fait et en même temps dans un secteur ouvert, secteur libéral, nous sommes dans une économie libérale, il faut savoir en tenir compte.

Voilà le sentiment qui est le mien, Président, je ne donne pas de solution miracle, je regarde cela avec une attention non pas inquiète mais préoccupée sur ce que j'entends aujourd'hui de retours du secteur associatif.

Il faut lui préserver un environnement favorable non anxiogène, pour reprendre l'expression de tout à l'heure, et cela passe par encore une fois cette relation de confiance équilibrée.

Nous avons ici des décideurs publics qui ont la manne financière, il y a ici des décideurs privés qui ont besoin de cette manne financière pour réaliser leur projet associatif, c'est dans cet équilibre que nous devons toujours nous situer en tout cas.

Merci très chaleureusement de m'avoir permis de le rappeler devant l'ensemble des partenaires de l'ALEFPA et des salariés de l'ALEFPA ici présents.

LE TEMPS DES PROPOSITIONS ET DES PROJETS



MICHEL CARON
Président de
l'ALEFPA

Patrick Kanner, merci de cette intervention sur la vision que tu portes non seulement de l'expérience associative mais aussi de l'avenir associatif, et de la responsabilité des associations dans l'écoute et dans la prise en compte des problèmes de nos concitoyens, et les grandes questions de notre temps.

Alors je renouvelle mes remerciements à tous les intervenants de cette journée, tous dans vos différentes fonctions et surtout, en connaissant l'importance de cette présence quand on sait l'agenda de vous tous, que vous ayez des responsabilités immédiatement opérationnelles, quel que soit votre métier, que vous ayez des responsabilités importantes au plan politique, au plan associatif donc merci à tous pour l'intérêt que vous avez porté à ce colloque et pour nous, dirigeants associatifs bénévoles, c'est notre vrai salaire. Je vous ai assuré que dans les meilleurs délais possibles vous aurez accès aux actes de colloque.

Je vais donc avec la modestie qu'il faut, comme je m'y étais engagé, essayer de dire deux ou trois choses que je voudrais tourner principalement vers l'avenir. Aujourd'hui, en effet, l'économie sociale et solidaire, c'est une part des perspectives positives que peuvent porter les politiques publiques et par là, dans la multiplicité des difficultés, nous avons aussi une multiplicité d'opportunités et de potentiel, et certainement que cette économie sociale et solidaire à travers les diverses illustrations aujourd'hui, constitue des raisons de penser que nous pouvons porter les solutions.

Alors, je reprends cette expression à la suite d'un intervenant d'aujourd'hui.

Je pense que, en effet, l'économie sociale et l'association en particulier, n'est pas entre l'Etat et la marchandisation.

Je le redis comme je l'ai dit ce matin, on n'a pas le profil des gens coincés, et comme l'a rappelé le sénateur à l'instant, au contraire, la force de cette vie associative, c'est cette liberté à la fois d'expression et de construction et de proposition que nous avons choisie.

Il y en a donc un au-delà de l'économie classique, et aussi un au-delà de l'étatisme qui prétendrait tout résoudre et c'est pour ça, qu'à deux reprises aujourd'hui, deux personnalités différentes ont repris cette idée, que la charte des engagements réciproques entre l'Etat et les associations était une grande affaire et n'était pas un vieux souvenir.

J'ai rappelé, mon cher Patrick, que cette charte a eu l'avantage d'avoir été signée deux fois et c'est ça qui est intéressant parce qu'elle a d'abord été signée une première fois entre Lionel Jospin et Hubert Prévost qui présidait la conférence permanente des coordinations associatives qui est devenue le mouvement associatif aujourd'hui; et donc cette première signature était un événement majeur dans la vision qu'on pouvait se faire quand on était au sommet de l'Etat, du rôle que pouvait jouer la société civile et ses différentes composantes dans leur diversité.

Je trouve que c'est un événement qui est passé inaperçu et je ne comprends pas pourquoi, mais peut-être est-ce de notre responsabilité de le reprendre en charge nous-mêmes.

Il se trouve que les têtes de réseau des collectivités territoriales au niveau des régions, au niveau des départements, au niveau des maires de France ont signé, ont apporté leur signature en 2014, une deuxième signature à cette charte des engagements réciproques.

PREMIÈRE PROPOSITION

Je crois, et c'est ma première proposition aujourd'hui : avec d'autres associations et les deux principales fédérations du secteur sanitaire et social étant présentes aujourd'hui, nous avons quand même ensemble la responsabilité de 7 à 800 000 salariés. Il nous appartient donc de porter à nouveau de toutes nos forces cette charte des engagements réciproques parce qu'elle a été construite intelligemment sur ce que les associations et l'État peuvent faire de mieux.

Elle s'appuie d'abord sur les caractéristiques des associations, elle s'appuie sur des principes qui sont partagés, elle s'appuie sur le postulat et l'engagement de la confiance et du partenariat, elle s'appuie aussi et elle réaffirme la force du contrat et de l'intérêt général, enfin elle réaffirme que le bénévolat et la démocratie constituent évidemment un élément important de notre vie collective et donc forcément dans ces conditions, cette charge d'engagement réciproque de l'État et des associations dans la première version était clairement exprimée en termes d'engagement.

Ces engagements ont été repris parce qu'on a bien compris que tout cela n'existerait sûrement pas dans des circulaires ministérielles, sûrement pas dans des décisions d'état-major associatifs, tout cela n'existerait qu'au niveau de chaque région, de chaque territoire, de chaque localité et donc, l'ambition territoriale de cette charte a donné lieu à une deuxième signature en 2014 de collectivités territoriales.

Il nous appartient à nous, le mouvement associatif, de relancer cette grande affaire.

C'est pour cela que nous disons toujours qu'il y a en effet un avenir pour l'évolution du modèle économique des associations, sans doute faudra-t-il rester vigilant pour que nous ne fassions pas un jour le contraire de ce que nous avons construit en fondant nos associations.

Nous savons que le débat existe et l'Histoire au niveau international nous le démontre. Pour ce qui est de l'ALEFPA, son modèle associatif et son projet associatif, il se situe pour le caractériser d'un concept, du côté de la solidarité démocratique.

Il y a un autre modèle qui peut inspirer la cohésion sociale, qui peut inspirer une politique sociale, c'est le modèle de la philanthropie.

C'est le modèle de la philanthropie qui est d'ailleurs très solidaire de la capacité d'un certain nombre d'entreprises d'imaginer qu'elles ont des fonctions complémentaires en plus de leurs capacités de production et de produire des bénéfiques.

Donc je crois qu'aujourd'hui, ne nous y trompons pas, il y a une diversité d'évolutions y compris dans cette économie que nous connaissons, pour sa part l'ALEFPA veut être une association entreprenante. Nous ne sommes pas obsédés par le mimétisme de l'entrepreneur classique, parce que nous avons affaire à la politique de solidarité.

Ce sont nos valeurs, et nous pensons que notre économie mérite d'ailleurs mieux que d'être seulement définie que par une formule négative, fut-elle explicative et quand même encourageante, du non-lucratif.

Nous sommes un peu plus que d'être non lucratif et nous pensons qu'il y a de l'avenir pour l'économie et pour le projet politique dans ce pays pour nos associations, et je le dis d'autant plus que nous sommes dans une période où les institutions elles-mêmes sont largement remise en cause.

Faut-il regretter que nos associations qui se développent s'institutionnalisent progressivement ?

En tout cas, avec les associations qui nous sont les plus proches, nous avons choisi d'être engagées aux

côtés des personnes les plus vulnérables de notre pays.

Au fond, nous avons considéré que l'avenir était à la solidarité.

Cet engagement-là est porteur de sens.

Il est porteur de repères et il est porteur et alimente un vrai projet de société, et donc, à un moment où on est dans une période de perte de repères, que ce soit sur le plan politique ou sur le plan moral, une période de perte de sens y compris dans les mots quelquefois, de perte de crédibilité des institutions, gardons-nous nous-mêmes en tant qu'association de cette perte de crédibilité des institutions, et de cette perte de repères dans l'action.

Demandez aux partis politiques, demandez aux organisations syndicales comme ça fait mal lorsque cette crédibilité fait défaut.

DEUXIÈME PROPOSITION

Il me semble que, pour préciser le rôle des associations, nous avons fait le choix de la solidarité en rapport avec un choix de société, parce que lorsque nous disons dans la signature de l'ALEFPA, que le sens de notre action, c'est d'accompagner chacun dans son projet, c'est de personnaliser l'accompagnement de chacun.

Et bien nous disons en même temps que nous avons le souci d'être organisés, rationnels et nous sommes attentifs aux risques et à la tentation de la standardisation dans nos métiers, nous sommes attentifs aux risques de l'appauvrissement du potentiel d'expérimentation sociale que nous représentons.

Je salue de ce point de vue là, et c'est sans doute une réponse qui doit être tournée vers l'avenir, la création il y a quelques jours d'une grande confédération du secteur sanitaire et social où se rencontrent les deux principales fédérations employeurs représentant à elles seules des associations qui emploient plus de 600 000 salariés, mais aussi une confédération créée avec la Croix-Rouge et UniCancer et d'autres peut-être nous rejoindront.

Pourquoi je parle de cela ?

Cela n'est pas une affaire de spécialistes associatifs ou de technocrates de gouvernance associative.

C'est parce que c'est un outil majeur que librement, les associations ont choisi de construire.

J'ai trouvé personnellement que ça n'allait pas assez vite, il paraît quelquefois que je suis un peu pressé, mais enfin, je pense que ça représente une bonne nouvelle pour l'avenir de nos politiques de solidarité, pour l'État, pour les départements, pour les pouvoirs publics.

Voilà un interlocuteur nouveau majeur pour l'avenir de nos métiers, ce qui touche à la la solidarité et à l'art de prendre soin de nos concitoyens.

TROISIÈME PROPOSITION

A propos de la connaissance et de l'expérience, il faut porter une politique d'expérimentation sociale et d'innovation.

Je l'avais évoqué brièvement ce matin, c'est au fond l'investissement que nous devons encourager pour ce qui est de la coopération entre ceux qui produisent la connaissance et ceux qui sont directement dans le professionnalisme et dans la pratique.

Nous avons eu aujourd'hui la chance de rassembler des chercheurs, des universitaires, des grands responsables associatifs, des responsables politiques.

La solution est dans cet esprit de coopération et de co-construction.

Je crois qu'il faut donner un nouvel élan à la coopération entre les chercheurs, les universitaires et les professionnels de la vie associative mais j'y inclus aussi les dirigeants associatifs bénévoles et j'y inclus aussi les bénéficiaires et tous ceux qui sont partie prenante de cette action associative.

Quand nous sommes ensemble dans l'économie du prendre-soin, quand nous nous battons pour faire reconnaître et pour valoriser l'innovation, l'expérimentation sociale, quand nous disons que nous avons besoin de connaissances nouvelles, nous soulignons le besoin d'investissement intellectuel, qu'est-ce que c'est que la création de la valeur dans nos associations sur le champ social, qu'est-ce que c'est vraiment que l'investissement social ?

Nous avons besoin que nos chercheurs et nos universités progressent sur le sujet et nous aident nous-mêmes à progresser.

Quand nous nous posons la question de ce mouvement de concentration et de restructuration qui touche le mouvement associatif aujourd'hui, est-ce que nous ne sommes pas en droit de nous poser la question de savoir si nous nous sommes donnés les outils suffisants pour construire une politique de l'emploi associatif par exemple ?

On voit bien que la connaissance, la statistique, la prospective doit se construire avec les acteurs directement.

QUATRIÈME PROPOSITION

Faire de l'expérimentation sociale et de l'innovation, une ambition européenne.

Je terminerai par la quatrième et dernière ambition que je voulais vous proposer et qui se dégage au fond de ce que nous avons échangé aujourd'hui.

Je pense qu'il y a une grande ambition à relancer pour les associations en Europe.

La campagne est passée avec les résultats que nous connaissons, chacun en tirera les leçons.

Pourtant, puisqu'il y a des nouveaux députés européens, allez les voir pour leur dire que cela fait un certain nombre d'années que nous attendons, que nous proposons la création d'un statut d'association européenne.

Ce statut d'association européenne découle très directement de la logique de la charte des engagements réciproques et s'inscrit dans la dimension territoriale de cette charte.

Où en est la création de l'espace public en Europe, où en est l'expression citoyenne en Europe, où en est la reconnaissance de ce support associatif en Europe ?

Même le Parlement Européen qui a fait des recommandations formelles sur l'opportunité de création du statut d'association européenne n'a jamais vu ses décisions suivies d'effet. Il est temps que, au plan de la politique européenne, l'union européenne, la commission européenne, les parlementaires européens convergent vers cette décision de créer le statut d'association européenne.

Il nous faut donc relancer une vraie campagne auprès des représentants français au Parlement, à la commission.

Je crois que c'est une manière de créer au niveau européen un intérêt européen social et solidaire. Il y a de la place, et cela commence à venir, pour développer l'économie sociale dans la diversité des activités économiques qui sont visées par les politiques communautaires.

Il y a la possibilité de mobiliser davantage de fonds européens pour le développement d'initiatives associatives.

Il y a une nécessité, de notre point de vue d'acteurs associatifs.

Il doit y avoir une volonté politique pour une plus grande participation de la société civile aux consultations européennes à l'implication de la citoyenneté européenne.

Il faut donc à l'échelle européenne valoriser l'utilité sociale dans et par l'économie sociale.

J'emprunterai à un auteur une phrase qui résume cette volonté, cette ambition.

« Il s'agit d'établir une nouvelle alliance entre les pouvoirs publics et la société civile contre la démesure du capitalisme financier et pour remédier à l'ampleur des dégradations sociales et écologiques. »

Jean-Louis Laville.

Voilà, c'est l'ambition de l'économie sociale et c'est l'horizon européen que l'ensemble du mouvement associatif doit pouvoir reprendre à son compte.

Voilà, en guise de contribution personnelle suite à l'écoute de vos propos. Je vous remercie de votre présence, de votre engagement et surtout pour ceux qui le peuvent, de votre présence encore demain puisque nous avons l'Assemblée Générale de l'ALEFPA pour fêter nos 60 ans.

Mon cher Patrick, Monsieur le sénateur, merci à tous d'être venus nous souhaiter notre anniversaire, parce que je peux vous dire que les bénévoles de l'ALEFPA et les 2600 salariés de l'ALEFPA l'ont bien mérité.

Merci à tous.



ALEFPA
Centre Vauban
Bâtiment Lille
199/201 rue Colbert
CS 60030-59043 - Lille Cedex
www.alefpa.asso.fr

